



**HAL**  
open science

# Le parcours migratoire des réfugiés érythréens installés dans la Marne

Eliane Rutaganira

► **To cite this version:**

Eliane Rutaganira. Le parcours migratoire des réfugiés érythréens installés dans la Marne. Géographie. 2016. dumas-01698463

**HAL Id: dumas-01698463**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01698463v1>**

Submitted on 1 Feb 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Eliane Rutaganira

Master 2 Géopolitique

## Le parcours migratoire des réfugiés érythréens installés dans la Marne



Directeur de Mémoire : Jon Marco Church  
Membres du Jury : Jon Marco Church  
Catherine Fournet-Guérin

2015/2016

## **Remerciements**

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Jon Marco Church (maitre de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne), mon directeur de mémoire, pour son aide, son soutien et ses judicieux conseils tout au long de l'année. Il est celui qui m'a fait découvrir l'approche sur laquelle porte ce mémoire.

Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la bonne réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier tout l'équipe pédagogique du Master de Géopolitique pour tout ce qu'ils m'ont appris durant ces années de master.

# Le parcours migratoire des réfugiés érythréens installés dans la Marne

## Tables des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
Problématique et hypothèses du mémoire	10
Méthodologie	17
<b>I. Etude des motifs de départ</b>	<b>18</b>
1. Les raisons sécuritaires qui poussent les réfugiés érythréens à migrer	18
L'Erythrée, pays convoité par les pays étrangers	18
Erythrée : une colonie italienne	18
Erythrée : occupée par les Britanniques	19
Erythrée : sous la tutelle éthiopienne	20
La résistance érythréenne s'organise	21
Le nouveau gouvernement érythréen se met en place	23
La reconstruction de la nation érythréenne par le FPLE	23
La guerre contre l'Ethiopie (1998 – 2000)	27
Un gouvernement de plus en plus fermé	28
Certains érythréens fuient ce régime politique	29
Pour l'élite du pays, la fuite est « la seule solution »	29
Un service militaire qui fait fuir la population active	31
2. Les raisons culturelles	33
Théories sur le rôle de la diaspora	33
Théorie d'Arjun Appadurai	33
Théorie de Bajju Mathew	35
La diaspora érythréenne : évolution et influence	36
La première génération des migrants érythréens	36
La nouvelle génération des migrants érythréens	37
L'influence de la diaspora sur la population érythréenne	39
Le rôle politique de la diaspora érythréenne	39
<b>II. Les routes migratoires des réfugiés érythréens installés dans la Marne</b>	<b>42</b>
1. Entretiens avec les réfugiés érythréens	42

Les parcours standards des réfugiés érythréens	44
De Keren à Reims, neuf ans sur la route migratoire	44
A deux elles ont quitté l'Erythrée, à deux elles vivent à Reims	48
Récit migratoire d'un ancien combattant	52
Les deux parcours migratoires exceptionnels	57
Entrée par Europe avec un visa Schengen	57
« En partant, je savais que je n'allais plus revoir ma famille avant très longtemps »	61
2. Analyse des différents parcours migratoires	63
Les similitudes dans leurs parcours migratoires	63
Les points divergents de ces parcours migratoires	65
3. La Politique d'accueil des migrants en France	67
Le système d'accueil et d'accompagnement des migrants en France	67
Le processus d'accueil et d'intégration des réfugiés érythréens dans la Marne	68
Les limites et les obstacles de cette procédure dans le cas des réfugiés érythréens	69
<b>Conclusion</b>	<b>72</b>
<b>Bibliographie :</b>	<b>75</b>
Ouvrages et articles scientifiques	75
Documents et Rapports internationaux	76
Articles de presse :	77
Documentaires, films et autres ouvrages visuels et audio:	78
<b>Résumé</b>	<b>80</b>
<b>Abstract</b>	<b>80</b>

## Introduction

En septembre 2015, lors de son discours sur l'état de l'Union, Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, a affirmé :

*« Depuis le début de l'année, près de 500 000 personnes ont gagné l'Europe. La plupart d'entre elles fuient la guerre en Syrie, la terreur instaurée par l'État islamique en Libye ou la dictature en Érythrée. »<sup>1</sup>*

Selon le président de la Commission européenne, pour ces 500 000 personnes les raisons du départ sont donc sécuritaires. Elles fuient leurs pays car l'exil<sup>2</sup> serait leur moyen d'échapper à des situations de guerre ; en Syrie, elles fuient des persécutions comme celles instaurées par l'Etat islamique en Libye ; en Erythrée, la violence et la terreur engendrées par un régime dictatorial.<sup>3</sup> La Déclaration universelle des droits de l'homme<sup>4</sup>, ainsi que, plus généralement, le droit international protègent les individus qui sont dans de telles conditions. En effet, conformément à la Convention de Genève de 1951, toute personne peut être reconnue comme « réfugiée » si :

*« Craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, elle se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».<sup>5</sup>*

Lorsque ces personnes arrivent dans un pays d'accueil ou « gagnent l'Europe » (Juncker, 2015), elles ont le statut de demandeurs d'asile. Ce terme est employé pour les personnes qui sont « à la recherche de protection dans un autre Etat que celui dont ils sont ressortissants » (Rosière, 2008).

Théoriquement, les demandeurs d'asile ne peuvent pas être renvoyés dans leur pays d'origine, où ils craignent d'être persécutés.<sup>6</sup> Cependant, seuls les Etats d'accueil sont habilités

---

<sup>1</sup> Pour le bon fonctionnement des relations entre le Parlement européen et la Commission européenne (deux institutions de l'Union Européenne), un accord cadre a été mis en place en 1990. Cet accord stipule que « Chaque année au cours de la première période de session de septembre, a lieu un débat sur l'état de l'Union à l'occasion duquel le président de la Commission prononce une allocution dans laquelle il dresse le bilan de l'année en cours et esquisse les priorités pour les années suivantes. » C'est dans ce cadre que le 9 septembre 2015 s'est tenue une conférence à Strasbourg (au siège du Parlement européen) au cours de laquelle Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne depuis 2014, a tenu un discours intitulé *L'état de l'Union en 2015 : Le moment de l'honnêteté, de l'unité et de la solidarité*. Ces informations et ce discours sont disponibles sur le site de la Commission européenne : [www.europa.eu/rapid/press-release\\_SPEECH-15-5614\\_fr.htm](http://www.europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-5614_fr.htm)

<sup>2</sup> « Exil » défini comme « [...] le départ volontaire ou l'expulsion d'une personne sur une base politique et le fait que celle-ci ne puisse retourner vers son territoire d'origine » (Rosière, 2008, p.104).

<sup>3</sup> Juncker, 2015.

<sup>4</sup> La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que « devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autre pays ».

<sup>5</sup> La Convention de Genève qui statue sur le terme de « réfugiés » et de « apatrides », adoptée le 28 juillet 1951.

<sup>6</sup> Rosière, 2008 p.20.

à accorder le statut de « réfugié » à un demandeur d'asile si ce dernier répond aux critères de la Convention de Genève, citée plus haut.<sup>7</sup>

D'après le président de la Commission européenne, l'accueil de ces demandeurs d'asile est une priorité absolue pour les pays membres de l'Union européenne (UE), car ces derniers ont un devoir « aux yeux des femmes et des hommes du Moyen-Orient et d'Afrique » (Junker, 2015). Il rappelle que l'histoire de l'Europe a été marquée par l'accueil de populations persécutées, notamment lors de la seconde guerre mondiale (1939-1945). Junker souligne : « Notre histoire commune est marquée par ces millions d'Européens, qui ont fui les persécutions religieuses ou politiques, la guerre, la dictature ou l'oppression » (Junker, 2015).

Ainsi, quand aujourd'hui l'Europe se voit confrontée à cette « crise migratoire », elle se doit de faire « face à la situation actuelle [...] et d'avancer rapidement » (Junker, 2015). Raison pour laquelle la Commission européenne a élaboré une première proposition en mai 2015 pour répartir 40 000 personnes qui « sollicitent une protection internationale » (Junker, 2015) dans les pays membres de l'UE. Cette proposition est secondée en septembre 2015 par le « plan de relocalisation d'urgence » de 120 000 personnes supplémentaires, ce qui ramène le nombre total de personnes concernées à 160 000.

Afin de faciliter ce processus d'accueil des demandeurs d'asile ainsi que du traitement de leurs demandes d'asile, Jean-Claude Junker propose qu'une liste de pays d'origine sûrs soit établie. Cette liste permettrait d'accélérer le traitement des dossiers de demandeurs d'asile, en excluant automatiquement les demandes issues de ces pays. Voici ce que Junker préconise :

*« Nous devons aussi établir une distinction plus nette entre les personnes qui ont clairement besoin d'une protection internationale, dont la demande d'asile a de fortes chances d'aboutir, et celles qui quittent leur pays pour d'autres raisons et ne peuvent donc pas prétendre à l'asile. C'est la raison pour laquelle la Commission propose aujourd'hui une liste commune de l'UE des pays d'origine sûrs. Cette liste permettra aux États membres d'accélérer les procédures d'asile pour les ressortissants des pays présumés sûrs ».*<sup>8</sup>

L'élaboration d'une telle liste bénéficie davantage aux pays d'accueil membres de l'UE qu'aux demandeurs d'asile eux-mêmes. Plutôt que d'étudier les réels motifs de départ des individus, traiter les dossiers des demandeurs d'asile de manière regroupée selon le pays d'origine permet de traiter plus rapidement les demandes.

Pour « partager » la densité que ces nouveaux arrivés représentent, l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne stipule que les pays membres de l'UE sont dans l'obligation d'accueillir un certain nombre de réfugiés afin de baisser la charge de demandeurs qui incombe aux premiers pays récepteurs. L'article 78, alinéa 3, dudit traité énonce :

*« Au cas où un ou plusieurs États membres se trouvent dans une situation d'urgence caractérisée par un afflux soudain de ressortissants de pays tiers, le Conseil, sur proposition de la Commission, peut adopter des mesures provi-*

---

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Jean-Claude Junker, lors du discours sur l'état de l'Union en 2015.

*soires au profit du ou des États membres concernés. Il statue après consultation du Parlement européen. »<sup>9</sup>*

Cette mesure est appliquée en Europe<sup>10</sup> pour la première fois pour la soi-disant « crise migratoire » qui se manifeste à partir de 2011. Comme il le précise le président de la Commission européenne, il s'agit bien d'une urgence pour les pays membres de l'UE dans lesquels arrivent les demandeurs d'asile. Par exemple, en 2015, approximativement 115 000 personnes sont arrivées en Italie, la Hongrie compte plus de 145 000 personnes nouveaux demandeurs d'asile et en Grèce plus de 213 000 arrivées en 2015 sont comptabilisées en 2015 (Junker, 2015).

Toutefois, ce « plan de relocalisation » s'accompagne d'une série de mesures afin d'assurer le bon fonctionnement et traitement des demandes d'asile à l'échelle européenne. En effet, il existe des critères communs d'accueil et de traitement de demandes d'asile dans l'ensemble de l'UE défini dans le « régime d'asile européen commun ». Ce régime date du début des années 2000, il a été rendu possible par l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam en 1999.<sup>11</sup> Il permet d'avoir un « système européen commun d'asile » appliqué par chaque système judiciaire dans chaque pays membre de l'UE<sup>12</sup>. Ce système en question harmonise le traitement des dossiers de demandeurs d'asile par l'ensemble des pays membres de l'UE.

La Commission européenne a également établi des critères<sup>13</sup> afin de déterminer le nombre de demandeurs d'asile que chaque pays membre de l'UE se voit attribuer, selon sa situation économique et démographique<sup>14</sup>.

Les quatre pays membres de l'UE qui vont accueillir le plus de demandeurs d'asile sont : l'Allemagne avec 31 443 demandeurs d'asile, la France<sup>15</sup> qui a accepté d'en recevoir 24 031, l'Espagne qui accueille 14 931 personnes et la Pologne avec 9 287 demandeurs d'asile<sup>16</sup>. Ce plan s'étend sur une période de deux ans pour chaque pays qui a accepté d'accueillir les demandeurs d'asile.

---

<sup>9</sup> Article 78, point 3, du traité sur « le fonctionnement de l'Union européenne ».

<sup>10</sup> Dans l'émission de France Inter « Migrants et passeurs en Méditerranée » diffusée le 26/04/2015.

<sup>11</sup> Rosière, 2008, p.21.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Mottier, 2016.

<sup>14</sup> Les critères économiques et démographiques pris en compte sont : le produit national brut (PNB), la population, le nombre moyen de demandes d'asile antérieures et le taux de chômage. Informations qui proviennent de l'article « Quelle relocalisation des réfugiés en Europe ? » Toute l'Europe.eu, disponible en ligne et consulté le 13 mars 2016.

<sup>15</sup> Lors de la conférence de presse du 7 septembre 2015, le président français, François Hollande, a confirmé que la France s'est engagée à accueillir 24 031 demandeurs d'asile. Cette conférence de presse a été diffusée sur France 24, une chaîne d'informations. Consultable sur internet : [www.youtube.com/watch?v=452zMHYW2aU](http://www.youtube.com/watch?v=452zMHYW2aU).

<sup>16</sup> Mottier, 2016.



## Figure 1 : Relocalisation des réfugiés en Europe

Figure non reproduite faute d'obtention des droits de reproduction requis.

Se reporter au site mentionné en légende.

Source : Louise Mottier, « Quelle relocalisation des réfugiés en Europe ? », *Toute l'Europe.eu*, disponible en ligne [www.nouvelle-europe.eu/node/1938](http://www.nouvelle-europe.eu/node/1938). Consulté le 11/04/2016

La question migratoire se révèle problématique en termes de mobilité aussi bien pour les demandeurs d'asile, dont le déplacement serait sécuritaire, que pour les pays d'accueil, qui invoquent aussi des raisons sécuritaires à cet égard, mais d'un autre point de vue. En effet, à l'échelle nationale, l'arrivée des migrants peut être considérée un facteur « déstabilisant » pour les pays d'arrivée (Rosière, 2008, p. 189).

Ainsi, les pays d'accueil mettent en place des « politiques de sécurité » qui ont un double objectif, « diminuer les risques, [...] remodeler les comportements en fonction des besoins de la société libérale »<sup>17</sup>.

Cette idée, selon laquelle les pays d'accueil considèrent que la migration est une question qui affecte leur « sécurité », est pareillement soutenue par Hélène Thiollet. Selon elle :

*« Vues des frontières, les migrations sont souvent considérées comme une menace pour l'intégrité territoriale de l'État [...] Les migrations sont aussi souvent présentées comme une menace non conventionnelle pour la sécurité d'un régime social ou politique. »*<sup>18</sup>

Cette notion de « menace pour l'intégrité territoriale » (Thiollet, 2009), associée à la venue des migrants dans les pays d'accueil, est liée à certaines représentations négatives des migrants dans les pays d'accueil. Car, pour une bonne partie des demandeurs d'asile, il s'agit de venir pour trouver refuge contre les persécutions et non d'être une « menace ». Thiollet parle de « vues des frontières », une notion qui oppose la logique des représentations entre les zones

---

<sup>17</sup> Rosière, 2008, p.189.

<sup>18</sup> Thiollet, 2009, p.76.

d'arrivée, généralement les pays les plus développés (par exemple, les Etats-Unis et l'Europe qui se trouvent dans l'hémisphère nord), et les zones de départ, souvent les régions du monde les moins développés (comme par exemple, les pays d'Afrique localisés dans l'hémisphère sud).

Selon elle, le paradoxe de ce rapport Nord-Sud réside dans le fait que la menace change de position selon que l'on est demandeur d'asile ou qu'on accueille un demandeur d'asile. D'une part il y a les demandeurs d'asile, qui demandent protection dans les pays d'accueil, car ils craignent des persécutions dans leur pays d'origine, d'autre part il y a les pays d'accueil, qui considèrent que ces demandeurs d'asile représentent une « menace » pour la sécurité du territoire.

En géopolitique, cette notion qui oppose les logiques des pays du nord et celles des pays du sud, est importante surtout lorsqu'elle est associée à la thématique de la représentation. Celle-ci détermine le comportement des individus face à des situations particulières<sup>19</sup>. Par exemple, si pour les demandeurs d'asile, les pays de l'UE représentent leur refuge contre les persécutions endurées ou craintes dans leur pays d'origine, alors les dangers du parcours migratoire sont le prix à payer pour leur « sécurité ». Tandis que, vu des pays d'accueil, ils « tentent de se protéger de ces flux considérés comme déstabilisants » (Rosière, 2008, p. 189), alors ils mettent en place des mesures nécessaires pour « contrôler » cette affluence et « limiter ces flux » en construisant notamment des « murs migratoires »<sup>20</sup>.

De ce fait, nous comprenons que les stratégies pour assurer la « sécurité » dans les pays d'accueil sont essentiellement conçues par le biais des représentations de ces pays concernant les conséquences de l'accueil des demandeurs d'asile sur leur territoire. C'est dans cette logique de « assurer la sécurité » des pays de l'UE que, lors de son discours, Jean-Claude Juncker rajoute que l'autre aspect de ce « plan de relocalisation d'urgence » repose sur les mesures de sécurité établies afin de contrôler l'identité de ces personnes à l'entrée de l'Europe. Le président de la Commission européenne explique que « la relocalisation seule ne résout pas le problème ».<sup>21</sup>

Le renforcement de mesures de sécurité et de contrôle de ce « plan de relocalisation » s'applique aussi bien à l'intérieur de l'UE qu'à ses frontières. C'est l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne<sup>22</sup>, FRONTEX, qui est chargée de contrôler les frontières européennes.

Depuis 2015, cette agence a vu ses moyens « triplés »<sup>23</sup>, ce qui selon Jean-Claude Juncker a permis de sauver la vie de « 122 000 » personnes. Il souligne que FRONTEX a également pour but de « empêcher les passeurs de nuire et démanteler les organisations de traite des êtres humains », ce qui donne à FRONTEX un but qui va au-delà de la surveillance des

---

<sup>19</sup> Définition du terme de « représentation » par Kenneth Boulding en 1971 : « les personnes dont les décisions déterminent les politiques et les actions des nations ne répondent pas aux faits "objectifs" de la situation ... mais à leur "image" de la situation. C'est la façon dont ils pensent le monde, non pas ce qu'il est en réalité, qui détermine leur attitude » (Rosière, 2008).

<sup>20</sup> Rosière, 2008, p.189.

<sup>21</sup> Juncker, 2015.

<sup>22</sup> L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, FRONTEX, a été créée en 2004 par le règlement de la Commission européenne n° 2007/2004 du Conseil (du 26 octobre 2004, JO L 349 du 25.11.2004). Disponible sur le site : [www.europa.eu/](http://www.europa.eu/) (consulté le 12 avril 2016).

<sup>23</sup> Discours de Jean-Claude Juncker, 2015.

frontières. Elle sert aussi de gendarme aux portes de l'Europe. Encore une fois, la présence de FRONTEX se justifie par cette représentation que les pays d'accueil ont des demandeurs d'asile perçus comme une « menace ».

L'arrivée de ces demandeurs d'asile engendre non seulement des questions sécuritaires mais elle est également source de controverses aussi bien politiques, qu'économiques et sociales. Comme nous l'avons mentionné plus haut pour les pays d'accueil, Thiollet explique que :

*« Les migrations sont souvent considérées comme une menace pour l'intégrité territoriale de l'État [...] danger pour l'indépendance économique, la stabilité sociale ou l'identité culturelle d'un pays. »<sup>24</sup>*

De ce fait, ces demandeurs d'asile sont soumis aux politiques migratoires du pays d'accueil, qui répondent « aux équilibres stratégiques et économiques régionaux » (Thiollet, 2009, p. 77). Ceci suppose qu'un pays élabore une politique migratoire en fonction de ses intérêts politiques, économiques et sociaux ainsi que de ses stratégies. Nous entendons par stratégie « l'action intentionnelle (calculée et non pas spontanée) et orientée (vers des objectifs...) que l'acteur conduit selon certains moyens en fonction de sa rationalité limitée. C'est-à-dire qu'elle dépend de ses capacités et de ses intérêts... » (Rosière, 2008, p. 270).

De là, il est aisé de comprendre que les politiques migratoires ne sont pas élaborées en fonction des besoins liés à la question migratoire, mais il semble que ce sont plutôt des politiques qui se négocient entre Etats selon les intérêts de chaque pays, des accords régionaux et les attentes entre pays voisins.

Pour illustrer ce dernier point, prenons l'exemple du Traité du « Touquet » signé en 2003 entre la France et la Grande-Bretagne sur la question migratoire<sup>25</sup>. Ce traité a été instauré afin de mieux contrôler l'identité des personnes qui entrent en Grande-Bretagne en passant par les ports maritimes de la Manche et de la mer Nord en France, plus particulièrement à Calais. Le but de ce traité est essentiellement d'empêcher aux migrants « irréguliers » de rentrer en Grande-Bretagne, donc la France doit se charger de les retenir. La raison principale de ce traité serait que ces migrants cherchent à aller en Grande-Bretagne afin « de bénéficier de la législation britannique plus favorable en matière d'asile et d'accès au marché du travail. »<sup>26</sup>

C'est dans cette logique d'empêcher les migrants d'aller en Grande-Bretagne qu'à la fin de l'année 2014, le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, a mis en place la « politique de désengorger Calais »<sup>27</sup>. L'aspect de cette politique qui nous intéresse dans ce mémoire est le fait que le gouvernement français ait octroyé le statut de « réfugié » aux demandeurs d'asile qui répondent aux critères de la Convention de Genève installés à Calais. Cependant, pour bénéfi-

---

<sup>24</sup> Thiollet, 2009, p.76.

<sup>25</sup> Traité du Touquet de 2003 « [...] procède de la prise en compte, par les deux États, de la montée en puissance de l'immigration irrégulière qu'ils connaissent depuis ces dernières années, et de leur volonté de mettre fin au phénomène », ainsi les deux pays ont procédé à une « mise en œuvre de contrôles frontaliers dans les ports maritimes de la Manche et de la mer du Nord ». Informations disponibles sur : [www.senat.fr](http://www.senat.fr).

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Calais, situé au nord de la France, donne accès à la Grande Bretagne par la Manche. Des camps de réfugiés y sont installés, ce sont des endroits où sont concentrés temporairement des demandeurs d'asile qui ne souhaitent pas rester en France. Ils aspirent à aller en Grande-Bretagne, souvent dans des conditions irrégulières

cier de ce statut de « réfugié », les demandeurs d'asile doivent renoncer à leur volonté d'aller en Grande-Bretagne et accepter d'être relocalisés dans une autre ville en France.<sup>28</sup>

C'est ainsi qu'en mai 2015, dans le cadre de cette politique du ministère de l'intérieur, les maires de certaines communes acceptent d'accueillir des demandeurs d'asile. Dans la Marne, ce fut le cas, par exemple, du maire d'Epernay<sup>29</sup>, Franck Leroy.

Initialement, ce projet devait concerner 85 demandeurs d'asile de nationalité érythréenne. Finalement, seuls 14 réfugiés ont été installés à Epernay, et 8 à Châlons-en-Champagne, selon Franck Leroy<sup>30</sup>. Cette situation devait être temporaire car le document qui leur a été délivré est un titre de séjour de trois mois, renouvelable. Ces demandeurs d'asile étaient accueillis dans des centres d'hébergement de demandeurs d'asile (CADA) à Châlons ainsi qu'à Epernay.

## Problématique et hypothèses du mémoire

Dans le cadre de ce mémoire, j'ai eu l'occasion de visiter le CADA d'Epernay<sup>31</sup> où les réfugiés érythréens ont vécu de mai jusqu'en novembre 2015, avant d'être transférés à Reims où ils résident actuellement et ont leur titre de « réfugié » valable pendant dix ans.

De ce fait, nous nous sommes donc intéressés en particulier au parcours migratoire de ces réfugiés érythréens. Comment sont-ils arrivés dans la Marne ? L'objectif premier de ce mémoire était d'étudier les raisons de départ de ces réfugiés. Pourquoi ont-ils entrepris ce parcours migratoire ? Quelles ont été les raisons de leur départ d'Erythrée ? Puis, nous nous sommes aussi intéressés au risque que ce parcours comporte. Quelles sont leurs connaissances en matière de conditions d'exil quand ils quittent leur pays ?

Dans son discours, Jean-Claude Junker affirme que les Erythréens fuient la dictature de leur pays. Hélène Thiollet soutient ce raisonnement. D'après elle, depuis les années 1960, « la sécurité est l'aspiration commune de tous les acteurs de la mobilité entre la Corne de l'Afrique et le monde arabe. »<sup>32</sup> Les nombreux réfugiés que j'ai interrogés partagent cet argument. Lorsque je leur ai demandé pourquoi ils ont fui leur pays, ils me disent majoritairement : « Le gouvernement de notre pays n'est pas bien ». Ainsi la principale cause de départ des réfugiés érythréens semble être sécuritaire et politique.

Pour répondre à ces questionnements, j'ai décidé de structurer mon mémoire en deux parties. Dans la première partie, je présente des éléments théoriques qui proposent des pistes de

---

<sup>28</sup> Informations issues d'un entretien de Bernard Cazeneuve au journaliste de France 3, en janvier 2016.

<sup>29</sup> Epernay, ville d'environ 24 232 habitants, elle est située dans la Marne, la région nord-est de la France, dans la Marne.

<sup>30</sup> Dans le reportage réalisé par France3 Champagne-Ardenne intitulé « Migrants : Cazeneuve accusé de vider la "jungle de Calais" avant les régionales », article publié le 08/11/2015 et disponible sur [www.lexpress.fr/actualite/societe/migrants-cazeneuve-accuse-de-vider-la-jungle-de-calais-avant-les-regionales\\_1733946.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/migrants-cazeneuve-accuse-de-vider-la-jungle-de-calais-avant-les-regionales_1733946.html)

<sup>31</sup> D'après les informations fournies par Sylvie Bouscat, Directeur Hébergement Adjoint dans la Marne, sollicité dans le cadre de ce mémoire.

<sup>32</sup> Thiollet, 2009.

lecture sur les facteurs qui poussent les réfugiés à fuir leur pays. Ensuite, je confronte cette partie théorique à une deuxième partie, dans laquelle je relate les propos recueillis auprès de ces réfugiés lors d'entretiens concernant leur départ d'Erythrée, leurs aspirations, leur parcours et les raisons de leur présence dans la Marne.

Au fur à mesure de mes recherches, j'ai remarqué qu'il existe un paradoxe entre le discours des réfugiés interrogés sur leurs raisons de départ et la logique derrière le choix du pays d'accueil. D'une part, ils s'accordent tous pour dire qu'ils ont fui l'insécurité dans leur pays et ont accepté de rester en France, car le statut de réfugié leur garantit une plus grande sécurité, d'autre part ils affirment, par exemple : « Je suis restée à Calais en attendant d'aller au Royaume-Uni, ma belle-sœur habite à Londres. »<sup>33</sup>

De ce fait, je m'interroge sur les causes de départ de ces réfugiés érythréens. J'émetts deux hypothèses, la première est que pour obtenir le titre de séjour les réfugiés érythréens invoquent les raisons sécuritaires, les contraintes politiques qui les obligent à fuir leur pays. La deuxième hypothèse est qu'ils quittent leur pays en sachant d'avance le pays de destination. Du fait de l'attractivité économique et culturelle de l'étranger, les réfugiés érythréens quittent leur pays avec l'aide des réseaux de personnes installées à l'extérieur du pays. Ainsi bien que les faits du régime politique érythréen soient avérés, les réfugiés érythréens partent pour rejoindre des communautés érythréennes déjà installées dans des pays d'accueil convoités.

La majorité des réfugiés érythréens que j'ai interrogés sont allés à Calais en espérant atteindre un jour la Grande-Bretagne. En effet, comme nous l'avons évoqué plus haut la législation britannique serait plus favorable en matière d'asile et d'accès au marché du travail<sup>34</sup>. Toutefois d'autres facteurs sont à prendre en compte, comme par exemple, les facteurs linguistiques, historiques et culturels. D'après Arjun Appadurai, les facteurs culturels sont particulièrement importants. Il l'explique en disant :

*« Les migrations de masses [...] sont les incubateurs d'un ordre global post-national qui poussent à de nouvelles formes de relations sociales post-nationales complexes. »*<sup>35</sup>

Sa théorie souligne le fait que la mondialisation<sup>36</sup> a conduit à des transformations dans le monde, notamment un nouvel acteur<sup>37</sup> est apparu, qu'il appelle les « sphères publiques diasporiques », il en donne la définition suivante :

---

<sup>33</sup> « Je suis resté à Calais, en attendant d'aller au Royaume-Uni, ma belle-sœur habite à Londres » : propos d'un des réfugiés avec qui je me suis entretenue.

<sup>34</sup> Citation tirée de l'exposé des motifs pour le projet de loi d'« Approbation du traité entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Traité du Touquet) relatif à la mise en œuvre de contrôles frontaliers dans les ports maritimes de la Manche et de la mer du Nord » présentée par le Premier ministre et le Ministre des affaires étrangères au Sénat français le 10 septembre 2013 et rattachée au procès-verbal de la séance du 24 juillet 2003 (document n° 433).

<sup>35</sup> Appadurai, 2001.

<sup>36</sup> Mondialisation « processus d'interconnexion croissante entre les économies, les civilisations, les sociétés. [...] La globalisation parfois comprise comme synonyme de mondialisation, se caractérise par l'émergence d'acteurs globaux : institutions internationales, ONG, firmes, etc. » Rosière, 2008.

<sup>37</sup> Terme d'« acteur » est défini par Marcel Merle en 1986 comme « toute autorité, tout organisme, tout groupe et même, à la limite, toute personne susceptible de jouer un rôle dans le champ social » (Rosière, 2008)

*« Un groupe important de mouvements culturalistes est aujourd'hui transnational, beaucoup d'ethnicités nationales opérant, du fait de la migration internationale, au-delà des frontières du seul Etat-nation. »<sup>38</sup>*

Cette théorie implique que les migrants quittent leur pays, motivés par des logiques culturelles. Ceci m'a poussé à m'interroger sur la place de ce facteur culturel dans le parcours migratoire des réfugiés érythréens.

Entretiennent-ils des liens avec les autres Erythréens, aussi bien ceux qui sont réfugiés ailleurs (en France ou dans un autre pays) que ceux qui sont restés dans leur pays ? Quel est le rôle de ce réseau d'Erythréens résidant à l'étranger dans le parcours migratoire des ceux qui sont installés dans la Marne ? Est-ce-que les réfugiés érythréens migrent dans cette logique diasporique, comme préconise Appadurai ?

Le rôle de la diaspora semble important en géopolitique<sup>39</sup>, car il s'agit d'étudier les réseaux d'un groupe d'acteurs<sup>40</sup> qui interagissent dans le cadre de la relation Nord/Sud. Nous allons développer ces notions de géopolitique dans la seconde partie du chapitre théorique du mémoire consacrée aux raisons de départs.

Dans la première partie nous étudierons donc d'une part les raisons sécuritaires, d'autre part nous essayerons de comprendre le rôle des réseaux culturels dans ce parcours migratoire.

Certes, ils partent à cause de raisons sécuritaires, notamment le régime politique de leur pays, néanmoins la destination est incitée par des raisons culturelles, des réseaux de personnes<sup>41</sup> qui ont déjà effectué cette route migratoire et sont installés dans le pays dans lequel ces réfugiés souhaitent migrer.

Comme il est déjà mentionné plus haut « le gouvernement dans notre pays n'est pas bien »<sup>42</sup> est la principale raison de départ invoquée par les réfugiés érythréens que j'ai pu interroger. Cependant, ils ne parlent pas explicitement de la politique de leur pays. Il semble qu'ils aient encore de la crainte quand ils évoquent le gouvernement de leur pays. Cela m'a poussé à m'intéresser davantage au contexte érythéen. L'essentiel de mes recherches a été conduit à partir de travaux universitaires, d'articles scientifiques, de presse, etc., souvent en langue anglaise. Cette partie de recherches bibliographiques m'a permis d'approfondir mes connaissances sur la thématique de la mobilité migratoire, particulièrement celle des réfugiés, ainsi que d'apprendre à mieux connaître l'Erythrée.

---

<sup>38</sup> Appadurai, 2001.

<sup>39</sup> La géopolitique est définie par Michel Foucher comme étant à la fois une représentation (notion qui désigne des écoles et des discours géopolitiques théorisés), une pratique (compris comme une pratique du pouvoir) et une méthode (un savoir dont l'objectif est académique).

<sup>40</sup> Le terme « acteur » désigne « Individu, groupe d'individus, ou institution (qu'elle soit officielle comme un Etat, une armée, parti politique, Eglise, firme, syndicat) ou non-officielle (guérilla) agissant de façon coordonnée dans et sur l'espace » (Rosière, 2008).

<sup>41</sup> « Réseaux de personnes » est un terme que Rosière définit comme « [...] permettant des relations pérennes entre communautés éloignées (diasporas, immigrants), ils se comprennent aussi, comme des dispositifs dont le but est d'exercer un pouvoir ou de mettre en mouvement un système d'influences et d'interventions. Ils se construisent dans le but, en reliant un nombre de places, c'est-à-dire de personnalités, ou de lieux de pouvoirs ou tout simplement de potentialités. Ils supposent donc un (ou des) émetteur(s), ou de centre d'impulsion, de différents récepteurs, qui sont géographiquement localisables » (Rosière, 2008).

<sup>42</sup> « Le gouvernement de notre pays n'est pas bien » : propos que j'ai recueillis en anglais car nos échanges se passent essentiellement en anglais

Géographiquement, l'Erythrée est un pays situé au nord-est de l'Afrique, dans la région de la Corne de l'Afrique. La carte ci-dessous montre que ce pays est bordé au nord-est par la mer Rouge et le pays voisin au sud est l'Ethiopie. Ce qu'elle ne montre pas en revanche c'est le Soudan qui se trouve à l'ouest, ainsi que Djibouti qui est au sud-est ; en face nous retrouvons le Yémen et l'Arabie saoudite. L'Erythrée s'étend sur 117 400 km<sup>243</sup>. La capitale est Asmara et «la population de l'Erythrée était estimée à 6, 2 millions d'habitants en 2013 » (Lavergne, 2015).

Figure 2 : La Carte géographique de l'Erythrée

Figure non reproduite faute d'obtention des droits de reproduction requis.  
Se reporter au site mentionné en légende.

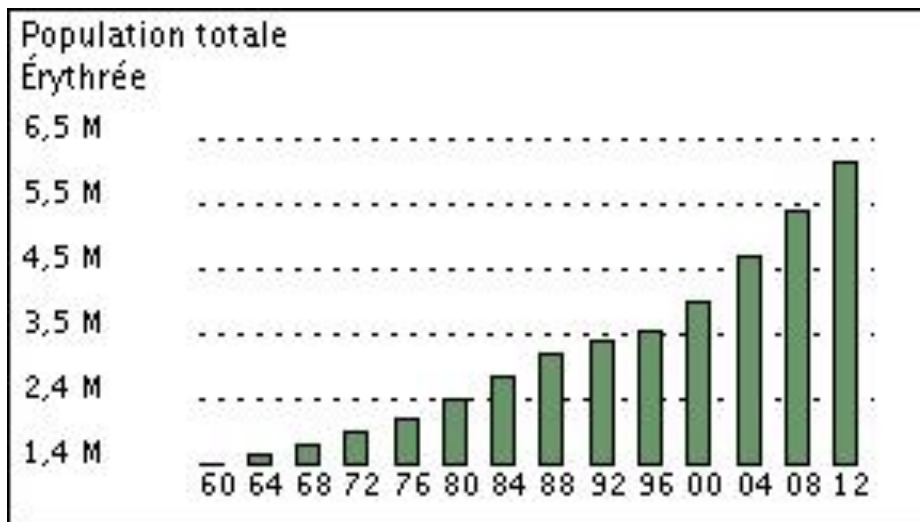
**Source :** Ezilon Maps: "The Political Map of Eritrea showing names of capital cities, towns, states, provinces and boundaries of neighbouring countries", disponible sur le site internet : [www.ezilon.com](http://www.ezilon.com) (consultée le 18/04/2016)

Comme nous pouvons le voir sur la figure 2 ci-dessous, démographiquement l'Erythrée est en croissance depuis les années 1960.

---

<sup>43</sup> Lacoste, 1995, p.569

Figure 2 : L'évolution de la population érythréenne de 1960 à 2012.



Source : Perspectives monde en ligne : [www.perspective.usherbrooke.ca/bilan/pays/ERI/fr.html](http://www.perspective.usherbrooke.ca/bilan/pays/ERI/fr.html)

La population érythréenne se compose de neuf groupes ethnolinguistes<sup>44</sup> :

- Les « Tigrinya » représentent à peu près 87% de la population. Historiquement, ils ont les mêmes origines que les Tigréens d’Ethiopie. Ils sont surtout de confession chrétienne-orthodoxe, bien que ce groupe soit également composé de chrétiens catholiques et d’une minorité musulmane.
- Les « Tigré » représentent 35% de la population. Ils sont essentiellement chrétiens (catholiques et orthodoxes).
- Les « Nara » ainsi que les « Afar » représentent approximativement 5 % chacun, ces deux groupes sont essentiellement musulmans.<sup>45</sup>
- Les « Saho » constituent un plus petit groupe qui représente à peu près 4% de la population totale, et sont majoritairement musulmans.
- Le groupe des « Hedarebs » représente environ 2,5% de la population. Ils sont majoritairement musulmans et ils sont installés à l’ouest vers le Soudan.
- Les « Bilen » représentent environ 1% de la population. Ce groupe est composé de chrétiens orthodoxes ainsi que de musulmans. Ils sont surtout situés dans la ville de Keren, une des grandes villes érythréennes, et ses alentours.
- Les « Kunama » est un groupe de chrétiens et d’animistes qui se trouve surtout au sud, et ils représentent environ 1% de la population.
- Les « Rashaïda » représentent également 1% de la population. Installés le long du littoral, ils sont majoritairement musulmans.

<sup>44</sup> Lavergne, 2015.

<sup>45</sup> Gouéry et Vilmer, 2015.



Nous pouvons noter que deux confessions religieuses sont présentes dans presque toutes les ethnies érythréennes. Les trois langues les plus pratiquées sont le tigrinya, le tigré et l'arabe<sup>46</sup>.

Le pays est dirigé par Issayas Afeworki depuis son indépendance en 1991, qu'elle a à l'issue d'une guerre de libération (1961-1991) contre le pays voisin, l'Éthiopie (Kurdi, 1994). Ces années de guerre ont engendré un peu plus tard un contre-conflit qui a duré deux ans, de 1998 à 2000, et qui a dévasté l'Érythrée. De plus, ces affrontements ont succédé à une période coloniale durant laquelle l'Éthiopie et l'Érythrée furent toutes les deux des colonies italiennes.<sup>47</sup> Nous allons développer ces différentes périodes de l'histoire érythréenne dans le corps du texte.

Aujourd'hui, pour évoquer le régime politique érythréen, deux termes sont souvent utilisés « dictature » et « totalitaire ». Par exemple, l'Érythrée est décrite comme « une dictature ubuesque et corrompue » (Lavergne, 2015). On y fait référence également comme étant un pays « totalitaire », *Érythrée. Un naufrage totalitaire*, est le titre du livre écrit par Jeangen et Gouéry en 2005.

Toutefois, il y a une distinction à faire entre un gouvernement de « dictature » et un état « totalitaire ». Rosière définit la dictature comme :

*« Un régime politique qui impose son pouvoir sur un Etat sans respecter l'organisation d'élections compétitives et pluralistes, la liberté d'opinion, un cadre constitutionnel consensuel, la séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). Le recours à la force, notamment contre les opposants politiques, l'enfermement de ceux-ci dans les camps, ou l'application de politiques de transformation autoritaire du peuplement comme le nettoyage ethnique<sup>48</sup> peuvent aussi caractériser une dictature. »<sup>49</sup>*

Tandis que selon le slogan du fondateur du mouvement fasciste, Benito Mussolini, le totalitarisme est « Tout dans l'Etat, rien en dehors de l'Etat, rien contre l'Etat ».<sup>50</sup>

Ainsi, nous comprenons que ce qui différencie la dictature du totalitarisme c'est le fait qu'un gouvernement dictatorial tend à soumettre la population à une terreur destructrice qui peut même conduire à un « nettoyage ethnique ».<sup>51</sup>

Tandis qu'un gouvernement totalitaire inflige la terreur à sa population comme moyen de contrôle et de maintien du pouvoir, sans qu'il y ait un critère de destruction volontaire de la population. Si destruction il y a, ça serait en absence de soumission de la population.

---

<sup>46</sup> Selon les réfugiés érythréens interrogés.

<sup>47</sup> Kurdi, 1994.

<sup>48</sup> Nettoyage ethnique « a d'abord pour but de modifier le peuplement d'un territoire en provoquant le départ d'une ethnie considérée comme indésirable, mais pas l'éliminer physiquement ».

<sup>49</sup> Rosière, 2008.

<sup>50</sup> Citation issue du livre de Gouéry et Vilmer, 2015.

<sup>51</sup> Rosière, 2008.

Kołakowski Leszek<sup>52</sup>, définit le totalitarisme comme une « entéléchie »<sup>53</sup>. Ce terme est défini par Aristote comme « la réalisation de la puissance, qui possède en soi le principe de son action et tend de lui-même à sa fin »<sup>54</sup>.

Nous comprenons alors que le totalitarisme a un caractère intentionnel, un régime qui :

*« [...] viserait l'unité pleine et entière de la société, la réformation de la condition humaine, le strict contrôle des conditions économiques et sociales de l'existence collective. »*<sup>55</sup>

Nous reviendrons plus amplement sur le régime politique érythréen dans la partie consacrée aux raisons sécuritaires qui poussent les Erythréens à fuir leur pays.

L'Erythrée est un jeune Etat dont les années de rivalités avec ses voisins, notamment l'Ethiopie, ont eu pour conséquences l'exil de milliers d'Erythréens. Ils ont fui massivement leur pays durant la première guerre de trente ans contre l'Ethiopie, que nous avons évoquée plus haut<sup>56</sup>. Ensuite l'Erythrée a connu une seconde période d'exil durant laquelle des milliers de personnes sont parties, c'est suite à la deuxième guerre contre l'Ethiopie qui a duré deux ans, de 1998 à 2000.<sup>57</sup> Actuellement, le pays doit faire face à une nouvelle vague d'exil d'une grande part de sa population, essentiellement des jeunes, qui fuient les instruments politiques du gouvernement d'Issayas Afewerki. C'est sur cette dernière vague que se concentre notre étude.<sup>58</sup>

Lorsque les Erythréens ont quitté leur foyer lors de la première et deuxième vague, ils ont créé de nouvelles communautés dans les pays d'accueil, notamment dans les pays voisins, au Soudan par exemple. Ces communautés ont formé des diasporas, telle que la définition de Rosière l'indique, qui ont gardé un lien important avec leur pays de départ et qui ont su entretenir l'espoir d'un « ailleurs » meilleur dans l'imaginaire de ceux restés au pays.<sup>59</sup>

Nous étudierons cet aspect culturel plus amplement dans la partie théorique, la section consacrée aux logiques culturelles.

Toutefois, j'ai remarqué que ce lien diasporique est soigneusement évité par les réfugiés avec lesquels j'ai pu m'entretenir. Ils me parlent assez facilement de leur vie avant leur départ : les écoles qu'ils ont fréquentées, les métiers qu'ils ont exercés, leurs villes ou villages natals, leur culture, leur religion, etc. Ils donnent des informations générales sur la vie qu'ils menaient en Erythrée ; de temps en temps ils parlent aussi des difficultés économiques de leur pays.

En revanche, il s'est avéré plus difficile de leur faire parler des raisons politiques, et sociales qui les ont poussés à quitter leur pays. J'ai également remarqué qu'au début, leur parcours migratoire est une histoire qu'ils connaissent par cœur, au début les questions semblaient perturber leur récit. C'est seulement après quelques échanges, qu'ils sont détendus, ils

---

<sup>52</sup> Kołakowski Leszek est un philosophe et historien polonais

<sup>53</sup> Bayrou, 2010.

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Raymond, 1965.

<sup>56</sup> Kurdi, 1994.

<sup>57</sup> Ibid.

<sup>58</sup> Lavergne, 2015.

<sup>59</sup> Gouéry et Vilmer, 2015.

me révèlent la durée réelle de leur parcours, ils reviennent sur certaines informations qu'ils ont oubliées de me dire lors des précédents entretiens, ils me parlent aussi de la part de l'informel de leur route migratoire, etc. Je reviens sur ces points dans la seconde moitié du mémoire consacrée à la partie pratique.

Les entretiens m'ont permis de compléter mon travail de recherche, de mieux comprendre pourquoi les réfugiés érythréens ont entamé ce parcours, malgré les risques que cela représente. Etre en contact avec eux était très enrichissant, j'ai pu comprendre les perceptions et représentations de ces réfugiés érythréens tout au long de leur parcours migratoire. Cependant, comme nous allons le voir dans la deuxième partie de cette étude, les questions restent ouvertes, j'ai mené des entretiens semi-structurés afin de ne pas mener nos entretiens dans une direction particulière.

## Méthodologie

Mon objectif était de comprendre et de relater fidèlement leur parcours migratoire, raison pour laquelle les entretiens consignés dans ce mémoire ne suivent pas l'ordre selon les dates de nos rencontres mais plutôt leur trajectoire individuelle.

J'ai pu interroger régulièrement sept réfugiés érythréens qui vivent à Reims. Nous avons échangé sur leur parcours migratoire et avons réalisé ensemble des cartes de leurs itinéraires. Par ailleurs, j'ai pu également rencontrer trois autres réfugiés érythréens qui sont aussi actuellement à Reims, mais nous n'avons pas pu établir des cartes ni entrer dans les détails de leurs parcours. Je me suis également rendue à Paris à plusieurs reprises afin de rencontrer d'autres réfugiés érythréens dans l'espoir d'avoir d'autres points de vue. Je souhaitais notamment des réfugiés érythréens qui auraient séjourné dans la Marne, mais qui n'y sont plus afin de comprendre les raisons de leur départ de la Marne. Malheureusement, de ce côté-là mes recherches n'ont pas été fructueuses, bien que j'aie pu rencontrer d'autres érythréens qui venaient d'arriver à Paris et qui demandaient l'asile.

L'âge moyen des réfugiés érythréens que j'ai interrogés est de trente-trois ans, c'est un groupe de quatre hommes et trois femmes. Ils parlent tous tigrinya et arabe, certains parlent tigré en plus et, à part deux jeunes femmes qui parlent tigrinya et arabe, les autres s'expriment correctement en anglais. Depuis janvier 2016, ils ont commencé à apprendre le français dans un centre spécialisé mis à disposition par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Bien qu'ils aient encore du mal à s'exprimer en français, ils font de réels efforts. Certains s'expriment mieux que d'autres, ceux qui ont longtemps vécu à Calais notamment. J'ai remarqué que les plus âgés parlent mieux anglais que les plus jeunes, ce qui s'explique par le fait que ces derniers ont fréquenté des écoles où ils apprenaient, outre l'arabe, aussi l'anglais et l'italien, dû à l'influence coloniale de 1885 à 1952.<sup>60</sup> En ce qui concerne les plus jeunes, certains parmi eux ont terminé l'école secondaire, qui se termine à 17 voire 18 ans, suivi par dix mois de service militaire, tandis que pour les autres, leur parcours scolaire a été interrompu très tôt.

---

<sup>60</sup> Kurdi, 1994.

## I. Etude des motifs de départ

### 1. Les raisons sécuritaires qui poussent les réfugiés érythréens à migrer

Avant d'accéder à son indépendance en 1993, l'Erythrée a connu une période coloniale italienne, succédée par une mise sous-tutelle par les Anglais, qui s'est achevée pour être remplacée par une période d'annexion par l'Etat voisin, l'Ethiopie. La paix a été de courte durée puisque de 1998 à 2000, l'Erythrée a été en guerre contre l'Ethiopie.

Dans cette partie, nous allons revenir sur l'histoire politique de l'Erythrée, afin d'analyser son rôle dans la situation actuelle du pays.

#### L'Erythrée, pays convoité par les pays étrangers

##### *Erythrée : une colonie italienne*

Comme les autres pays européens à la fin du XIXe siècle, l'Italie aspire à étendre son empire colonial. Raison pour laquelle, elle décide de prendre le contrôle de la partie littorale en bordure de la mer Rouge qui correspond à la côte érythréenne.<sup>61</sup> Le but de cette expansion est d'avoir accès à la péninsule arabique, ainsi qu'à la mer Rouge et à la Méditerranée. Pour justifier de l'intérêt du projet de colonisation de l'Erythrée, l'un des hommes politiques italiens a dit « Je veux bien approuver, à condition que nos bases en Erythrée nous permettent d'établir un pont avec la Méditerranée » (Kurdi, 1994).

Il y a certainement beaucoup à dire de cette période coloniale, dans le cadre de ce mémoire nous pouvons surtout mentionner l'essor économique que l'Erythrée a connu à ce moment-là, dû à « la politique de développement économique » (Kurdi, 1994) mise en place par les colons italiens. Ce qui va permettre à l'Erythrée de développer notamment une industrie basée sur ses produits agricoles et maritimes, entre autres.<sup>62</sup> Les Italiens vont également « prendre en mains l'appareil administratif et politique » (Kurdi, 1994) du pays, en déléguant le pouvoir à certains chefs de village.<sup>63</sup>

Toutefois, comme nous l'avons évoqué plus haut, le peuple érythréen est formé de différents groupes ethniques<sup>64</sup>, et cela s'explique par le fait que le tracé des frontières<sup>65</sup> du

---

<sup>61</sup> Kurdi, 1994.

<sup>62</sup> Ibid.

<sup>63</sup> Ibid.

<sup>64</sup> Une ethnie est définie comme étant « un groupe qui se perpétue de lui-même, au moins à l'échelle de plusieurs générations, partage des valeurs culturelles fondamentales, constitue un champ de communication et d'interaction, et s'identifie [...] et est identifié par les autres comme étant un groupe. » (Rosière, 2008)

<sup>65</sup> Frontière est défini en géographie politique par Rosière, comme « le périmètre du territoire d'un Etat » (Rosière, 2008).

territoire érythréen établi par les colons italiens a produit un ensemble géographique qui regroupe un mélange hétérogène de groupes ethniques de cette région de la Corne de l'Afrique.

Lors du traité de d'Ucciali de mai 1889, l'Italie « s'engage à reconnaître la ligne Merreb-Mellas (au-delà du Mereb) comme frontière inviolable entre l'Ethiopie et l'Erythrée. » (Kurdi, 1994) En 1900, le traité d'Addis-Abeba confirme cette ligne de démarcation entre l'Ethiopie et l'Erythrée qui se trouve « au-delà du Mereb ». <sup>66</sup> Même si cette délimitation des frontières n'a pas entièrement satisfait les deux pays voisins, cependant elle a fondé la nation érythréenne non seulement géographiquement, mais également socialement. Selon Michel Foucher, l'Erythrée serait : « un cas exemplaire, mais tragique, de formation d'un "peuple" : ethnogène. » <sup>67</sup>

L'Italie perd son emprise sur l'Erythrée lorsqu'il se range du côté des puissances de l'Axe durant la seconde guerre mondiale, les Britanniques décident de prendre la relève. <sup>68</sup>

### *Erythrée : occupée par les Britanniques*

Pendant la seconde guerre mondiale, les Anglais profitent de l'affaiblissement des forces italiennes pour s'emparer de l'Erythrée, ancienne colonie italienne. <sup>69</sup>

Les Erythréens croient aux promesses des Anglais qui les invitent à désavouer les Italiens à leur profit, en leur garantissant :

*« A vous, Peuple qui désire avoir votre propre drapeau, nous donnons notre parole qu'il vous sera permis de choisir le gouvernement que vous désirez ». <sup>70</sup>*

Une fois les Anglais sur place, ils vont modifier les structures du pays. Au niveau économique, l'Erythrée doit désormais s'appuyer sur « sa base navale » ainsi que sur le secteur militaire pour le développement du pays. <sup>71</sup> L'industrie agraire mise en place par les colons italiens décline. Ce qui va porter préjudice aux travailleurs agricoles qui se retrouvent sans emploi et aspirent à travailler dans la ville où ils peuvent trouver du travail dans des activités militaires, notamment à Asmara où sont installées des usines de réparation et d'entretien des avions. <sup>72</sup>

De leur côté, pour la première fois les propriétaires érythréens se voient dans l'obligation de payer des taxes, des frais de scolarité et des frais de santé. <sup>73</sup> De plus, à l'école

---

<sup>66</sup> Kurdi, 1994.

<sup>67</sup> Foucher, 1991.

<sup>68</sup> Seconde guerre mondiale : conflit armé de 1939 à 1945 qui oppose le groupe des Alliés (dont les principaux pays sont les Etats-Unis, l'Union Soviétique, le Royaume-Uni et la France) au groupe de l'Axe (dont les pays les plus importants sont : l'Allemagne, l'Italie et le Japon).

<sup>69</sup> Kurdi, 1994.

<sup>70</sup> Ibid. p. 68

<sup>71</sup> Ibid.

<sup>72</sup> Kurdi, 1994, p. 69.

<sup>73</sup> Kurdi, 1994.

l'apprentissage de l'anglais et de l'arabe sont mis en avant au détriment de l'italien relégué au second plan.<sup>74</sup>

La puissance britannique a également apporté des divergences au niveau social, car elle favorise les chrétiens orthodoxes érythréens au détriment des Érythréens musulmans. (Kurdi, 1994). Les Anglais creusent cette divergence religieuse même au niveau politique, par exemple alors que le parlement érythréen était « composé de trente-quatre musulmans et trente-quatre chrétiens » ; sous l'autorité anglaise « 90% » de parlementaires sont chrétiens.<sup>75</sup> Ce qui contribue à accroître des divergences sociales.

La situation économique est source de tensions dans le pays dû aux inégalités de croissance économique entre les villes et les campagnes.<sup>76</sup> Ces dernières sont vidées par l'exode rural, un tiers de la population est urbaine bien que 75% de la population active vit dans la pauvreté « sans réel emploi ».<sup>77</sup> Dans les campagnes, les conditions de vie sont difficiles, une grande part de la population rurale est sous-alimentée et menacée par la famine (Kurdi, 1994).

Tous ces facteurs économiques et sociaux poussent la population érythréenne à s'opposer aux occupants britanniques par des manifestations, des révoltes etc.<sup>78</sup> Un groupe « d'intellectuels » émerge, ils revendiquent leurs droits d'autodétermination et dénoncent cette domination anglaise qui succède à la colonisation italienne.<sup>79</sup> Dès 1943, ces manifestations se transforment en un « mouvement patriotique érythréen », qui prend de plus en plus d'ampleur. Pour étouffer ces revendications, l'Angleterre s'allie à l'Éthiopie pour maintenir son joug sur la population érythréenne à travers le gouvernement éthiopien.<sup>80</sup>

### *Erythrée : sous la tutelle éthiopienne*

Officiellement, l'Italie renonce à ses colonies, dont l'Erythrée, en 1947 lors du traité de Paris. Les anciennes colonies italiennes demeurent sous le contrôle administratif anglais jusqu'à ce que les quatre puissances<sup>81</sup>, qui ont gagné la seconde guerre mondiale, parviennent à un accord sur le sort de ces anciennes colonies italiennes. Si aucun accord n'est trouvé, alors l'Organisation des Nations Unies (ONU) devra trouver une solution.<sup>82</sup>

En 1950, les Alliés n'étant pas parvenus à un accord, l'ONU statue sur le cas de l'Erythrée. Cette dernière devient « une entité autonome » fédérée à l'Éthiopie (Kurdi, 1994). Être « une entité autonome » signifie que l'Erythrée a ses propres structures administratives, législatives, et juridiques.

---

<sup>74</sup> Ibid.

<sup>75</sup> Kurdi, 1994, p. 99.

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> Ibid.

<sup>78</sup> Ibid.p. 79.

<sup>79</sup> Ibid.

<sup>80</sup> Ibid.

<sup>81</sup> Les quatre puissances qui ont gagné la seconde guerre mondiale sont les Alliés que nous avons cités plus haut.

<sup>82</sup> Kurdi, 1994, p.88.

Cette union avec l'Éthiopie est fondée sur « le principe de la complémentarité réciproque », sauf que voilà, les deux régimes politiques sont différents. En effet, le gouvernement érythréen se veut « démocratique » tandis qu'en Éthiopie, c'est la monarchie absolue<sup>83</sup> qui est au pouvoir.<sup>84</sup>

Le pouvoir éthiopien décide d'annexer l'Erythrée, l'une des raisons de cette annexion étant que cela permet à l'Éthiopie d'avoir accès à la mer rouge, un élément stratégique important aussi bien politiquement qu'économiquement pour ce pays enclavé<sup>85</sup>.

Une fois au pouvoir, le pouvoir éthiopien s'attaque à toutes les institutions érythréennes. Au niveau politique les partis politiques sont « hors la loi »<sup>86</sup>, l'Assemblée nationale n'a désormais « plus le droit d'exercer ses fonctions » (Kurdi, 1994), le drapeau érythréen est supprimé, les journaux bannis, la langue officielle devient l'amharique<sup>87</sup> au détriment du tigrinya et de l'Arabe. (Kurdi, 1994)

Ces exactions éthiopiennes révoltent les Erythréens qui voient leurs droits bafoués. Des révoltes sont organisées partout dans le pays, mais elles sont réprimées par les forces de l'ordre éthiopiennes.<sup>88</sup> Il en résulte l'emprisonnement de « plusieurs centaines d'ouvriers, d'étudiants et d'enseignants ». L'Erythrée connaît ainsi sa première forte vague de personnes qui quittent le territoire. Comme le souligne Kurdi, à partir des années 1950, « les Erythréens commencent à fuir leur pays vers le Soudan, l'Égypte et l'Arabie saoudite » (Kurdi, 1994).

### *La résistance érythréenne s'organise*

Malgré de nombreuses tentatives des hommes politiques érythréens, l'ONU ne met pas fin à cette situation.<sup>89</sup> Une résistance interne et externe s'organise en 1961 soutenue par les pays voisins où de nombreux Erythréens ont migré, comme le Soudan ainsi que les pays arabes<sup>90</sup>. Tandis que de son côté, l'Éthiopie trouve des alliés auprès des États-Unis et Israël.

C'est en exil au Soudan qu'un groupe de résistants s'organise, il est appelé « Mouvement de libération de l'Erythrée » (MLE). Ce groupe lutte pour l'indépendance de l'Erythrée par voie pacifique, composé de jeunes, d'enseignants, etc. Il est également soutenu à l'intérieur du pays par des Erythréens qui parviennent à se réunir clandestinement.

---

<sup>83</sup> « L'absolutisme ou monarchie absolue est un type de régime politique dans lequel le détenteur d'une puissance attachée à sa personne concentre entre ses mains tous les pouvoirs et gouverne sans aucun contrôle. » Essai sur la Suffisance française : Chapitre 4 La monarchie, absolument suffisante 1610-1715.

<sup>84</sup> Ibid.

<sup>85</sup> Un pays enclavé est un pays qui « ne dispose d'aucun littoral ». L'Éthiopie fait partie des seize pays enclavés en Afrique.

<sup>86</sup> Ibid.

<sup>87</sup> Amharique : la langue éthiopienne.

<sup>88</sup> Kurdi, 1994.

<sup>89</sup> Kurdi, 1994, p.101.

<sup>90</sup> Ibid. p. 115.

Au Caire, un autre groupe s'organise, le « Front de libération de l'Erythrée » (FLE), autour des anciens hommes politiques, notamment Idriss Mohamed Adam qui fut président de l'Assemblée nationale devenu leader du FLE<sup>91</sup>.

Pour le FLE, il est décidé qu'une lutte armée doit être engagée pour libérer le pays.<sup>92</sup> Ce mouvement reçoit le soutien de l'extérieur comme la Chine, Cuba et la Syrie. En 1963, ce mouvement s'accroît et constitue « une armée de libération de 250 combattants, et reçoit de la Syrie une livraison d'armes importantes » (Kurdi, 1994). De son côté le MLE manque d'organisation et de structure politique, petit à petit le mouvement se dissout en différents petits groupes de résistants.<sup>93</sup>

Dix ans après le début de la résistance érythréenne, des groupes de résistants se mettent en place aussi bien en Erythrée qu'à l'extérieur, l'un des plus importants et le mieux organisé est le « Front populaire de libération de l'Erythrée » (FPLE), celui-ci est dit plus structuré (Kurdi, 1994). Ce mouvement se donne pour objectifs<sup>94</sup> :

- De mobiliser les « forces populaires » ;
- De mettre en place un « large front populaire » ;
- De mener une révolution nationale démocratique.

Le FPLE a la réputation d'être mieux organisé que les autres, ceci dû notamment à l'un de ses leaders qui est Isaias Afewerki. Ce dernier a suivi une formation militaire en Chine et en est revenu influencé par la philosophie maoïste, notamment l'idée de Mao Tsé Toung, selon laquelle « la révolution ne réussit pas tant que le fusil domine l'organisation » (Kurdi, 1994).

Mais au début des années 1980, ces différents groupes de résistants érythréens, dont le FLE et le FPLE, ne parviennent pas à un consensus afin de mener un front commun de lutte contre l'occupation éthiopienne<sup>95</sup>. D'après Kurdi, le problème de ces groupes est que :

*« Elles ont été animées d'un esprit tribal et régionaliste, et ne sont pas parvenues à se libérer d'une mentalité sectaire au détriment d'une action politique cohérente et constructive. »<sup>96</sup>*

Ce manque d'organisation a pour conséquences des désaccords au sein des groupes, surtout entre les membres anciens du FLE. Ce qui conduit à la fin de ce mouvement, divisé en différents groupes de combattants. Le FPLE est le mouvement qui garde le soutien des Erythréens, essentiellement ceux qui sont dans le pays et se constituent en guérillas<sup>97</sup>.

Ces guérillas, l'affaiblissement du pouvoir éthiopien en Erythrée et des problèmes politiques que connaît l'Ethiopie au même moment vont conduire à la défaite de l'Ethiopie. Ce

---

<sup>91</sup> Kurdi, 1994.

<sup>92</sup> Ibid. p.123.

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> Kurdi, 1994, p.138.

<sup>95</sup> Ibid.

<sup>96</sup> Ibid.

<sup>97</sup> Guérilla est un terme défini par Rosière comme « Troupe irrégulière composée de forces légèrement armées (pas de chars, par exemple), [...] les guérillas sont souvent issues de structures politiques (partis, associations). Leurs membres estiment que l'action armée est la seule qui leur permet d'atteindre leur objectif » (Rosière, 2008)



sont des facteurs qui ont conduit à la fin de cette guerre « [...] le début de 1990 sonnera le glas des forces d'occupation éthiopiennes. » (Kurdi, 1994), toutefois ce n'est qu'un an plus tard que se termine l'occupation de l'Éthiopie.

De cette guerre de trente ans entre l'Éthiopie et l'Érythrée en résulte des conséquences lourdes, quelques chiffres pour l'illustrer : 100 000 victimes mortes parmi les civils, 100 000 victimes de soldats du FPLE, 10 000 victimes du mouvement de FLE, 850 000 Érythréens exilés, 70 à 85% de la population dépendant de l'aide humanitaire.<sup>98</sup>

L'autre aspect du bilan de cette guerre est l'émergence du FPLE comme le mouvement libérateur, et son dirigeant du FPLE, Isaias Afewerki, jouit d'une forte popularité auprès du peuple érythréen, il est un des grands symboles de cette lutte pour la libération du pays.<sup>99</sup> Ce dernier déclare l'indépendance du pays le 24 mai 1993, et il devient le premier président de l'Érythrée.

## **Le nouveau gouvernement érythréen se met en place**

### *La reconstruction de la nation érythréenne par le FPLE*

*« Il s'agit de promouvoir des valeurs modernes, tout en sauvegardant les meilleures valeurs traditionnelles, et de hâter l'ouverture de l'Érythrée vers le monde extérieur. »<sup>100</sup>*

C'est la mission que se donne le FPLE. Cette ouverture vers l'extérieur passe notamment par le secteur économique, qui est certes un défi pour un pays tel que l'Érythrée qui sort d'une longue lutte de libération précédée par des années d'occupations et de colonisation qui ont mis à mal l'économie, mais le nouveau gouvernement souhaite « bénéficier de l'apport des investissements tant étrangers que nationaux dans le cadre d'une économie mixte » (Kurdi, 1994)

Toutefois, l'atout principal de ce gouvernement est le sentiment d'appartenir à un « peuple érythréen » insufflé dans la population. En effet, lorsque le FPLE arrive au pouvoir, il est soutenu par la population car il a mis fin à trente années de combats et a relevé le défi de chasser l'ennemi externe qu'est l'Éthiopie, et ainsi rendre le pays indépendant.<sup>101</sup>

Au lendemain de l'indépendance, le pays doit se reconstruire et définir sa propre identité, car il a été successivement sous la colonisation italienne puis sous l'occupation éthiopienne, de ce fait c'est un nouveau pays qui a besoin de définir son identité. Le FPLE se voit ainsi confronté à un nouveau défi, celui de marquer sa place dans ce nouveau pays qu'est l'Érythrée indépendante.

Comme Franck Gouéry explique :

---

<sup>98</sup> Connell, 2012, n°264, p.4

<sup>99</sup> Ibid. p.2

<sup>100</sup> Kurdi, 1994.

<sup>101</sup> Marchal, 2014

*« Pour les rebelles, la révolution était clairement identitaire et la guerre comprenait deux batailles : celle pour le contrôle du territoire, et celle visant à démontrer l'existence d'une identité érythréenne distincte ».*<sup>102</sup>

Si en effet, le premier des deux objectifs cités ci-dessus a été atteint, il faut maintenant relever le dernier défi qui consiste à définir l'identité érythréenne. Ce qui n'est pas facile à faire dans la mesure où il y a neuf groupes ethnolinguistiques en Erythrée, et deux religions.

Toutefois, depuis l'occupation de l'Erythrée par l'Éthiopie, le FPLE aurait déjà commencé à instaurer un sentiment de solidarité au sein du peuple érythréen (C. Clapham, 2000) « Le premier succès du FPLE fut d'arriver à créer un sentiment de solidarité contre l'autre, l'Éthiopien »<sup>103</sup>. C'était l'un des objectifs de son programme lors de sa constitution qui était de mettre en place « une éducation politique, liée aux valeurs modernes, dont la finalité est d'atténuer les clivages ethnico-religieux, phénomène omniprésent dans la société érythréenne » (Kurdi, 1994).

Après la guerre de libération, pour les Erythréens cette idée est d'autant plus importante que l'unité nationale a permis de chasser l'adversaire éthiopien hors de l'Erythrée. Ce qui a pu engendrer des sentiments de fierté et d'appartenir à un peuple unique.

Néanmoins, il n'en demeure pas moins que l'Erythrée est un pays composé de cultures différentes et de deux principales religions, d'un côté les chrétiens orthodoxes et de l'autre les musulmans sunnites. Différentes communautés de cultures variées pratiquent neuf langues, principalement le tigrinya, le tigré et l'arabe<sup>104</sup>.

Ainsi il paraît évident que ces différences peuvent être un obstacle à la construction et la consolidation d'une identité érythréenne qui ne serait pas seulement fondée sur « ...unis contre l'autre, l'Éthiopien »<sup>105</sup>. Ce facteur ethnolinguistique a été souligné dès 1951 par un commissaire de l'ONU, Eduardo Anze Matienzo, dans son rapport il explique :

*« Le tigrinya est la langue parlée par la majorité de la population chrétienne, tandis que l'arabe est la langue des musulmans, qui parlent aussi en tigré entre eux [...] L'élément religieux joue un rôle important [...]. »*<sup>106</sup>

Le défi de créer une unité nationale semble d'autant plus compliqué que le président Issayas affirme « le chaos est toujours possible : n'oubliez pas que nous avons neuf groupes linguistiques et deux religions ».<sup>107</sup>

Cette explication sert d'une part à démontrer le besoin qu'il y a de créer une cohésion nationale qui prend en compte les différences communautaires, et d'autre part le maintien du FPLE au pouvoir, parti qui a libéré le pays et qui a pour mission de maintenir la paix dans un

---

<sup>102</sup> Vilmer et Gouéry, 2015.

<sup>103</sup> Clapham 2000, p.103.

<sup>104</sup> Lacoste, 1995.

<sup>105</sup> Clapham, 2000.

<sup>106</sup> Kurdi, 1994, p.145.

<sup>107</sup> Vilmer et Gouéry, 2015, p. 111.

pays dont cet ensemble d'hétérogénéités culturelles pourraient être sujettes au « chaos ».<sup>108</sup> Comme le dit Yosief Ghebrehiwet, le mouvement de libération a :

*« [...] fait croire aux Erythréens qu'ils avaient une identité nationale séparée de celle de l'Ethiopie, ce qui n'est pas facile que ça en a l'air puisqu'il faut établir non seulement ce qui différencie les Erythréens des Ethiopiens, mais aussi ce qui unit, au sein de l'Erythrée, des groupes de populations disparates en une identité. »<sup>109</sup>*

Cette identité nationale commence par la mobilisation des jeunes, ceux qui n'ont pas combattu pour l'indépendance de leur pays et qui seraient prompts à revendiquer leur différence contrairement à leurs aînés. Souvent, ces derniers ont combattu pour la libération de l'Erythrée et ainsi ils s'approprient la cause du FPLE et son leader Issayas Afewerki.<sup>110</sup> Pour sensibiliser les plus jeunes, le gouvernement met en place « le travail estival forcé des étudiants, le « *maetot* », ainsi que le camp, où les jeunes reçoivent une éducation militaire après le lycée ou le secondaire, le « *Sawa* ». »<sup>111</sup>. Le but est de fédérer les jeunes Erythréens autour de la cause du FPLE, cette idée de nationalisme<sup>112</sup>.

En plus de la mobilisation des jeunes, le gouvernement d'Issayas Afewerki doit faire face à une nouvelle donne, celle d'une population qui n'a plus peur de s'exprimer puisque le pays n'est plus sous occupation.<sup>113</sup> Les journaux et la presse indépendante sont mis en place juste après l'indépendance<sup>114</sup>.

Mais la réponse du gouvernement ne se fait pas attendre, en 1996 la loi sur la presse « interdit la publication d'informations qui promeuvent l'esprit de division et de dissension au sein de la population. »<sup>115</sup> L'objectif principal du FPLE, il veut garder sa mainmise sur la population, il contrôle les différents secteurs politiques, économiques et sociaux du pays. Bien qu'au moment où l'Erythrée accède officiellement à son indépendance en 1993, le gouvernement qui est mis en place se veut transitoire.

Selon Stéphane Rosière, une transition politique est la période de passage d'un ancien régime politique, par exemple d'une dictature « l'absence complète de démocratie », à un nouveau régime politique, par exemple un régime démocratique. Cette période de transition passe notamment par une phase de consolidation, qui est « le moment où la démocratie est consolidée [...] à travers une entité territoriale reconnue et donc une identité nationale. » (Rosière, 2008)

Dans le cas érythréen, cette période de transition date de 1993, quand le pays accède à son indépendance, jusqu'en 1998 au moment de la seconde guerre contre l'Ethiopie.

---

<sup>108</sup> Ibid.

<sup>109</sup> Ghebrehiwet, 2013.

<sup>110</sup> Ibid., p.58.

<sup>111</sup> Ghebrehiwet, 2013.

<sup>112</sup> Nationalisme est un terme défini par Rosière comme « [...] une action coordonnée par l'Etat pour homogénéiser la population nationale ».

<sup>113</sup> Connell, 2012.

<sup>114</sup> Vilmer et Gouéry, 2015.

<sup>115</sup> Ibid., p. 51.

Ce moment de transition va être marqué par ce que nous avons évoqué plus haut, l'envie de s'ouvrir économiquement à l'extérieur, la construction de l'identité érythréenne, etc. Cette transition passe aussi par l'appareil politique qui veut mettre en place des instruments politiques, à travers une « Charte nationale pour l'Erythrée »<sup>116</sup> de 1994, afin de garantir le bon fonctionnement du nouveau gouvernement.

De plus, trois organes institutionnels sont constitués : le législatif : l'Assemblée nationale, l'exécutif avec son Conseil d'Etat et judiciaire avec les cours civiles et militaires.<sup>117</sup> Mais Issayas Afewerki, «...préside également l'Assemblée nationale »<sup>118</sup>, alors que celle-ci est en charge d'élire le Président de l'Etat ainsi que les membres du Conseil d'Etat<sup>119</sup>.

Une constitution est également prévue, elle « accorde les pleins pouvoirs au président » (Gouéry, 2015), toutefois cette constitution ne sera jamais mise en œuvre.<sup>120</sup>

Ce caractère institutionnel semble être une des composantes des régimes totalitaires comme l'indique Raymond Aron, politologue, historien et journaliste français, qui explique :

*« Le plus souvent, un régime qui s'est établi par la violence tend à devenir constitutionnel, autrement dit il promulgue une constitution, les règles selon lesquelles les gouvernements seront désignés et l'autorité sera exercée. [...] Nous savons tous [...] qu'il s'agit de fictions »<sup>121</sup>*

A cela le nouveau gouvernement érythréen semble correspondre, le FPLE a pris le pouvoir par la violence, et semble vouloir maintenir le pouvoir par tous les moyens nécessaires. De plus, le FPLE n'a pas d'adversaires politiques, officiellement il n'y a pas de parti politique constitué d'opposants au régime, malgré qu'au lendemain de l'indépendance, le gouvernement ait exprimé la volonté de créer un système multipartite<sup>122</sup>, ce qui serait également caractéristique d'un régime totalitaire.

Mais tout comme la constitution, le multipartisme<sup>123</sup> ne sera pas instauré. En Erythrée, le FPLE est présidé par Issayas Afewerki, ce parti politique est singulier car il est seulement composé « [...] d'un homme, et ses conseillers qu'il avait personnellement choisis » (Connell, 1980)

La volonté du pouvoir d'Issayas Afewerki de garder sa main mise sur le pays transparaît aussi bien dans le contrôle de la politique, de la population, la censure de la presse ainsi que la volonté de créer une identité nationale tel qu'il la conçoit, ce qui revient à la théorie de Georges Orwell sur le totalitarisme. Il dit :

*« Jamais personne ne s'empare du pouvoir avec l'intention d'y renoncer. Le pouvoir n'est pas un moyen, il est une fin. On n'établit pas une dictature pour*

---

<sup>116</sup> Vilmer et Gouéry, 2015.

<sup>117</sup> Ibid, p.33.

<sup>118</sup> Ibid.

<sup>119</sup> Ibid.

<sup>120</sup> Ibid, p.35

<sup>121</sup> Raymond, 1965.

<sup>122</sup> Connell, 2012.

<sup>123</sup> Un système de multipartisme politique se définit comme « un système politique marqué par l'existence de plus de cinq partis » pour un système de multipartisme « pur » ou un multipartisme dit modéré car il ne compte qu'entre trois et cinq partis. (Rosière, 2008).

*sauvegarder une révolution. On fait une révolution pour établir une dictature. »*<sup>124</sup>

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'une des caractéristiques d'un régime totalitaire est qu'il a une spécificité intentionnelle, les structures politiques, économiques et sociales sont mises en place afin de répondre aux visées d'un régime, ceci semble être le cas en ce qui concerne le régime politique d'Issayas Afewerki. Cette période de transition n'aboutit pas à un régime démocratique, même les premières élections nationales organisées, qui devaient se dérouler en 1998 sont « annulées à cause de la guerre avec l'Éthiopie » en 1998.<sup>125</sup>

### *La guerre contre l'Éthiopie (1998 – 2000)*

Cette deuxième guerre contre l'Éthiopie qui a duré de 1998 à 2000 marque un tournant car elle a eu des conséquences aussi bien politiques, économiques que sociales. C'est ce que nous allons analyser.

La guerre est née d'un conflit frontalier dans la région du Tigré où les habitants connaissent des incidents frontaliers.<sup>126</sup> L'Érythrée envoie des soldats à la frontière<sup>127</sup> avec l'Éthiopie en début 1998 afin de « lutter contre l'agression des Éthiopiens envers les villageois érythréens qui vivent dans cette région frontalière ». <sup>128</sup> « Ne rencontrant pas de résistance, ou très peu de résistance, les soldats érythréens s'enfoncent sur le territoire éthiopien », mais les militaires éthiopiens ripostent, la guerre est déclenchée. Cette guerre entre les deux voisins dure deux ans, à peu près 80 000 personnes meurent et un million de personnes déplacées<sup>129</sup> (Prunier, 2007). La guerre prend fin avec la signature d'un « cessez-le feu » en décembre 2000 à Alger qui marque la fin de cette guerre.<sup>130</sup>

Toutefois, cette guerre engendre des conséquences néfastes pour l'Érythrée. Elle a endommagé l'économie du pays qui auparavant n'était déjà pas très solide, elle a épuisé une population qui peinait à se remettre de la guerre précédente, et au niveau politique elle a servi de prétexte pour le gouvernement de mener une politique de plus en plus fermée, il n'est désormais plus question « d'ouverture du pays aux investisseurs étrangers »<sup>131</sup>, le gouvernement se méfie de l'étranger, surtout de la menace provenant de l'extérieur, notamment du voisin éthiopien.

---

<sup>124</sup> Citation de Georges Orwell, issue du livre de Vilmer et Gouéry, 2015.

<sup>125</sup> Vilmer et Gouéry, 1995, p.37.

<sup>126</sup> Prunier, 2007.

<sup>127</sup> Frontière est définie comme « [...] les enveloppes externes des territoires des États, [...] elles marquent la limite de la souveraineté d'un État et de ses compétences : financière (limite de la circulation d'une monnaie), juridique (limite d'un espace légal différencié) ou administrative ».

<sup>128</sup> Prunier, 2007.

<sup>129</sup> Selon Rosière, les déplacés sont des personnes définies comme des réfugiés (selon la définition de la Déclaration universelle des droits de l'homme), la particularité des déplacés est que ces personnes « n'ont pas fui l'État dont elles ont la nationalité, mais ont été déplacées à l'intérieur de celui-ci » (Rosière, 2008).

<sup>130</sup> Ibid.

<sup>131</sup> Ibid.

## *Un gouvernement de plus en plus fermé*

Le gouvernement érythréen se sert de la guerre de 1998-2000 contre l’Ethiopie pour justifier la fermeté de ses mesures politiques, en effet, comme le souligne Gaim Kibreab cette guerre a servi d’« [...] alibi commode pour la tyrannie ». <sup>132</sup> Au lendemain de la guerre tous les secteurs sont touchés, au niveau économique le pays est au plus mal car il a subi des pertes aussi bien humaines, que matérielles.

En l’occurrence, les infrastructures ont été sévèrement endommagées par « les bombardements des derniers mois de guerre » (Lavergne, 2015), il n’est désormais plus question de s’ouvrir au « monde extérieur » comme à l’époque de l’acquisition de l’indépendance que nous avons évoquée plus haut. <sup>133</sup>

De plus, en 2005 la majeure partie des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) cessent leur activité, pourtant elles ont joué un rôle important auparavant <sup>134</sup>. Le gouvernement érythréen préfère des projets de « partenariat » que « l’aide humanitaire », ce qui veut dire que si une ONG présente un projet de « coopération » avec l’Erythrée, elle pourrait y exercer ses activités. C’est le cas par exemple pour le Red General Mills, qui en coopération avec le Fonds des Nations unies pour l’enfance <sup>135</sup>, est un organisme de fabrication de biscuits installé dans la ville de Dekemhare au sud d’Asmara, qui bénéficie à la population érythréenne surtout aux enfants (Hadgu, 2009).

Quelques années plus tard, pour expliquer le renvoi de l’aide humanitaire, Issayas Afewerki accorde un entretien au magazine « Africa news », en novembre 2005 dans lequel il dit :

*« Les superpuissances utilisent ces ONG dans les pays plus faibles comme des instruments pour intervenir dans les affaires politiques [...]. Nous rejetons l’aide humanitaire, le fait de l’utiliser comme déguisement [...] »* <sup>136</sup>

Mais les mesures gouvernementales post conflit ne s’arrêtent pas là. En effet, la presse, les étudiants et les hommes politiques qui craignent les dérives du gouvernement d’Issayas Afewerki protestent. En 2001, quinze hommes politiques <sup>137</sup>, membres du seul parti au pouvoir, décident d’écrire « une lettre ouverte destinée au chef de l’Etat », ils sont appelés le « groupe des quinze » surnommé le « G15 ». (Soiron-Fallut, 2015).

---

<sup>132</sup> Kibreab, 2009.

<sup>133</sup> Laverignes, 2015.

<sup>134</sup> « Du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, jusqu’à 80% de la consommation nationale [...] était due à l’aide internationale » (Kibreab, 2009).

<sup>135</sup> Le Fonds des Nations unies pour l’enfance connu sous l’appellation UNICEF, est une agence onusienne qui promeut et défend les droits de l’enfant depuis 1946. [www.unicef.org](http://www.unicef.org).

<sup>136</sup> Issayas Afewerki accorde un entretien au magazine « Africa news », disponible sur le site du ministère d’information de l’Erythrée [www.shabait.com](http://www.shabait.com).

<sup>137</sup> Soiron-Fallut, 2015.

Le « G15 » est constitué de ministres qui furent importants dans le gouvernement d'Issayas Afeworki. Nous pouvons citer par exemple<sup>138</sup> :

- Petros Solomon, un ancien ministre et chef du renseignement du FPLE durant la première guerre contre l'Éthiopie. Qui avait le potentiel de succéder au président.
- Ogbe Abraha, un général de l'armée et chef d'état-major.
- Haire Woldetensae, ancien ministre des Affaires étrangères avant d'être ministre du Commerce et de l'Industrie, il a notamment participé à la négociation des accords de paix avec l'Éthiopie en 2000.

Dans la lettre adressée au président, ils reviennent sur instruments politiques qui devaient être adoptés ou mis en place avant la guerre mais qui ne l'ont pas été, par exemple la constitution, les élections, etc. les principes démocratiques que nous avons mentionnés plus haut. Entre autres, ils dressent un bilan de la guerre et des conséquences économiques qu'elle a engendrées.<sup>139</sup> Le « G15 » reçoit le soutien de la presse indépendante.

Cette année 2001 marque un moment important dans la politique du pays, le gouvernement d'Issayas Afeworki est contesté par ces hommes politiques qui furent membres du parti au pouvoir, la presse indépendante aussi dénonce les agissements du gouvernement et soutient ouvertement le « G15 ». De plus, il y a un mouvement de contestation des étudiants qui contestent le « *maetot* » et le « *Sawa* »<sup>140</sup> que nous avons déjà évoqués.

Le gouvernement suspend la presse indépendante, onze parmi les quinze membres du « G15 » sont arrêtés, le président de l'association des étudiants de l'université d'Asmara qui avait critiqué le « *maetot* » et le « *Sawa* », est également arrêté. Par la suite, les journalistes, qui demandent au gouvernement les explications de ces arrestations, sont emprisonnés<sup>141</sup>. Comme nous l'avons évoqué, le gouvernement d'Issayas Afeworki s'avère être totalitaire selon la définition qui développe l'idée que le contrôle de la population par la terreur est caractéristique du totalitarisme.

## Certains Érythréens fuient ce régime politique

*Pour l'élite du pays, la fuite est « la seule solution »*

Nous pouvons noter que ceux qui contestent le gouvernement d'Issayas Afeworki, par exemple les journalistes, les hommes politiques et les étudiants, représentent un groupe d'élite de la société érythréenne. Une portion de la population éduquée, sensibilisée à l'action politique, qui a accès à certains privilèges de par leur position socio-économique, et hausse leur

---

<sup>138</sup> Soiron-Fallut, 2015.

<sup>139</sup> Vilmer et Gouéry, 2015.

<sup>140</sup> Rappel : le « *maetot* » est le travail estival forcé des étudiants et le « *Sawa* » est le camp où les jeunes reçoivent leur éducation militaire (Ghebrehiwet, 2013).

<sup>141</sup> Soiron-Fallut, 2015.

voix pour exprimer son mécontentement, selon la définition de Giovanni Busino, le mot « élite » qui désigne :

*« [...] ceux qui se trouvent au sommet de la hiérarchie sociale, y exercent des fonctions importantes, lesquelles sont valorisées et reconnues publiquement au travers de revenus importants, de différentes formes de privilèges, de prestige et autres avantages officiels ou officieux »<sup>142</sup>*

Comme nous venons de l'évoquer cet élite érythréenne est constituée d'étudiants, de journalistes, d'hommes politiques, etc. Dans ce groupe, nous retrouvons, d'une part des personnes comme ces hommes politiques, qui se sont battus pour l'indépendance du pays et qui ont cru au changement du pays prôné par le gouvernement lors de la période de « transition », ainsi que les journalistes. Ces sont des individus qui militent pour que les élections soient de nouveau organisées et qu'elles aient lieu, qu'il y ait la liberté de presse dans le pays, que la population ait le droit de s'exprimer et de se réunir sans crainte de représailles. (Soiron-Fallut, 2015). A quoi le gouvernement réplique qu'il a dû prendre « les mesures de précautions nécessaires »<sup>143</sup> qui impliquent notamment la suppression de certains droits car le pays sort d'une guerre et reste sous la menace de l'extérieur.

Pour ces personnes, ne voulant plus vivre dans un pays qui supprime leurs droits, l'exile est leur moyen de s'en sortir et de se faire entendre.

Toutefois, la fuite est un risque aussi bien pour celui qui s'en va que pour sa famille restée au pays. En effet, lorsqu'une personne fuit le pays, la famille devient la cible des représailles du gouvernement.<sup>144</sup>

D'autre part, parmi les élites du pays, nous retrouvons les jeunes, notamment les étudiants, qui n'ont pas connu la guerre de libération, qui se révoltent contre le fait d'effectuer obligatoirement le « *maetot* » et le « *Sawa* ». En l'occurrence, si la notion de « l'identité nationale » basée sur la défense du pays, comme le soutien le gouvernement érythéen, reste solidement ancrée dans les mentalités de ceux qui ont combattu lors de la guerre de libération, ceci ne semble pas être le cas pour la jeunesse du pays, qui ne se reconnaît pas dans cette idéologie, dans la mesure où ils n'ont pas connu cette guerre de libération, contrairement à leurs aînés. En effet, d'après l'étude réalisée par Mélanie Soiron-Fallut en 2015 pour le ministère de la Défense, elle montre que :

*« [...] près des deux-tiers de la population (61,9%) auraient moins de 24 ans, dont 42% moins de 14ans. Un peu moins d'un tiers serait âgé de 25 à 54 ans, tandis que seulement 7,6% de la population aurait 55 ans et plus. Ces deux dernières catégories seraient constituées principalement de femmes »<sup>145</sup>*

---

<sup>142</sup> Busino, 1992, p. 117.

<sup>143</sup> Dans le rapport de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADH) 275/03, article 19 c. Erythrée, 41<sup>e</sup> session ordinaire, 16-30 mai 2007, décision, §87.

<sup>144</sup> Dans son étude de 2015, Mélanie Soiron-Fallut raconte que « Ciham Ali Abdu (née en 1997) aurait été arrêtée un mois après sa défection et transférée à la prison d'Adi Abeyt » car son père, Ali Abdu Ahmed, ancien ministre de l'information a fui le pays.

<sup>145</sup> Soiron-Fallut, 2015.



Ce qui signifie que presque deux-tiers de la société érythréenne n'a pas connu de combats, ainsi le « *maetot* » et le « *Sawa* » reste le moyen que le gouvernement utilise pour les sensibiliser à la cause nationale.

### *Un service militaire qui fait fuir la population active*

*“National service is a moral equivalent of war in peace time” (Gaim, 2014)*

Comme nous l'avons évoqué, après la guerre de libération contre l'Éthiopie, les Érythréens sont fiers d'appartenir au même peuple qui s'est battu pour chasser l'envahisseur éthiopien. C'est dans cette fierté nationale que le FPLE s'est reposé pour bâtir l'identité nationale. Sauf qu'en temps de paix, ce sentiment d'appartenance ne peut se justifier de la même manière qu'en temps de guerre, puisque les conditions ne sont pas les mêmes.

C'est pour cette raison que Gaim émet l'hypothèse que le service national sert d'instrument moral « un exercice unificateur » qui réunit les Érythréens de cultures différentes, de religions divergentes, de tous âges, autour de la notion de « valeurs nationales communes » en période de paix. Il ajoute que le service national a pour conséquence non seulement la transformation de la société, mais engendre également des bouleversements économiques et politiques.

Le service national figure dans la proclamation de 1991, bien qu'elle n'ait pas été instaurée<sup>146</sup>. De prime abord, ce service national n'aurait concerné qu'une minorité de la population, par exemple les personnes qui étaient au chômage, et les individus qui faisaient un travail considéré comme étant « une activité économique indésirable » comme la prostitution. Pour tous les autres, les jeunes qui faisaient le « *maetot* » et le « *Sawa* », les paysans qui s'occupaient des champs ou les femmes au foyer, ils étaient exemptés du service national.<sup>147</sup>

Mais en 1995 le gouvernement érythréen révisé cette proclamation, et désormais le service national concerne toute la population, sans égard pour leur culture, leur sexe, ou leur croyance religieuse. Les seules exceptions sont les anciens combattants ainsi que les personnes qui présentent un handicap mental ou physique<sup>148</sup>.

Dans la proclamation n°80/1995 il est clairement stipulé que :

*« [...] tous les citoyens âgés de 18 à 40 ans ont l'obligation d'effectuer leur service national actif s'étalant sur 18 mois minimum, six mois d'entraînement militaire, et douze mois de travaux militaires ou civils dans un endroit assigné par le gouvernement. »*<sup>149</sup>

---

<sup>146</sup> Kibreab, 2014.

<sup>147</sup> Ibid.

<sup>148</sup> Un certificat médical doit prouver ce handicap physique ou mental pour que la personne soit libérée de l'obligation de faire son service national. Kibreab, 2014.

<sup>149</sup> Soiron-Fallut, 2015.

Le service national tel que le stipule la proclamation ci-dessus, a été réellement mis en place après la guerre de 1998-2000. Les principaux objectifs du service national sont les suivants<sup>150</sup>:

- Etablir une défense forte afin d'assurer la sécurité et la souveraineté du pays ;
- Former une main d'œuvre pour reconstruire notamment l'économie du pays ;
- Transmettre à la jeune génération ainsi qu'aux futures générations, le courage, le nationalisme, et les valeurs engendrées pendant la guerre de libération.

La première critique à l'encontre de ce service national est que dans la majeure partie des cas, il est à durée indéterminée. Après les dix-huit mois obligatoires, les Erythréens peuvent être rappelés pour effectuer des activités liées au service national. De plus, le service national limite certains droits, notamment le droit de voyager, d'être propriétaire ou encore de se marier selon la volonté de chacun au moment voulu.<sup>151</sup> En plus, les personnes effectuant le service national sont mal rémunérées, et doivent parfois attendre plusieurs mois voire années avant de toucher leur salaire.<sup>152</sup>

Selon Gaim Kibreab, pour assurer la survie du foyer, les Erythréens exercent diverses activités, dans une famille érythréenne une jeune fille garde des enfants par exemple, sa sœur est institutrice, son frère travaille dans une usine, etc. Ceci permet d'avoir différentes ressources de revenus afin de subvenir aux besoins de la famille.

Ce qui est rendu impossible par le service national, car celui-ci limite les possibilités de travail, ce qui engendre des conséquences néfastes sur les conditions de vie des Erythréens.<sup>153</sup> Il ajoute que si de nombreux Erythréens désertent le service national, la cause est essentiellement économique. Ils sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins de leur famille en restant au sein du service national, dès lors ils prennent la décision d'abandonner le service national. Cette décision n'est pas sans conséquences, en effet les déserteurs risquent leur vie car :

*« Selon la loi, les déserteurs risquent, entre autres, cinq ans de prison et la perte de leurs droits sur la propriété. Ces derniers ne bénéficient alors souvent pas de procès, sont torturés et incarcérés pour une durée indéterminée. »*<sup>154</sup>

En plus de cette loi, il y a des patrouilles régulièrement organisées qui servent à rafler les déserteurs, ces rafles sont appelées « *giffa* ». <sup>155</sup>

Pour ceux qui ne sont pas arrêtés lors de ces « *giffa* », et qui tenteraient de franchir la frontière, les forces de l'ordre ont le droit de « tirer pour tuer » sur eux.<sup>156</sup> Pourtant malgré la peur et le risque que cela comporte, de nombreux jeunes abandonnent le service national, ils

---

<sup>150</sup> Gaim, 2014.

<sup>151</sup> Soiron-Fallut, 2015.

<sup>152</sup> Ibid.

<sup>153</sup> Gaim, 2014.

<sup>154</sup> Soiron-Fallut, 2015.

<sup>155</sup> Ibid.

<sup>156</sup> Gaim, 2014.

s'en vont dans l'espoir de trouver refuge dans un pays qui leur permettra de subvenir aux besoins de leurs familles.<sup>157</sup>

De ce fait, nous comprenons que la fuite est due à des raisons sécuritaires, certes le gouvernement limite les droits de ses citoyens, et à travers le service national il empêche qu'il y ait un réel développement économique en Erythrée. Mais, il est important de noter que comme le dit Gaim Kibreab, l'exil est incité par des raisons économiques, les déserteurs partent essentiellement non pas par conviction politique mais bien par pauvreté et par incapacité de pourvoir aux besoins de leurs familles.

Néanmoins, cette fuite se prépare, un déserteur qui veut sortir du pays a besoin de moyens financiers car pour réussir à traverser la frontière, il a besoin de complices dans les forces de l'ordre ou dans les réseaux de passeurs<sup>158</sup> qui vont lui permettre de sortir du pays sans se faire arrêter. Une fois la frontière traversée, il aura besoin d'un réseau de personnes pour l'aider à accéder à la destination souhaitée.

Souvent ce réseau de personnes est constitué de ceux qui avant lui ont pu emprunter cette route migratoire avec succès. Une fois que le déserteur parvient à quitter son territoire natal, il devient un migrant selon la définition que nous avons évoquée plus haut.

## 2. Les raisons culturelles

### Théories sur le rôle de la diaspora

#### *Théorie d'Arjun Appadurai*

Ainsi que nous venons de l'évoquer, l'impulsion de quitter le sol érythréen est fortement influencée par l'espoir de pouvoir parvenir à sortir du territoire national et s'installer ailleurs, car d'autres l'ont déjà fait. Selon Arjun Appadurai, c'est la globalisation<sup>159</sup> qui est à la source de ces aspirations, puisqu'elle a changé la manière dont les personnes se représentent le monde. D'après lui, le monde est désormais imaginé en dehors du spectre « Etat-nation », grâce notamment à l'influence des nouveaux acteurs de la mondialisation qu'il appelle « les sphères publiques diasporiques ». Ce sont des mouvements culturalistes issues de « la migration internationale, au-delà des frontières du seul Etat-nation. »<sup>160</sup> Ces « sphères publiques diasporiques » ont un rôle important dans le contexte actuel de la globalisation. Dans son livre, « Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation », publié en 2001,

---

<sup>157</sup> Ibid.

<sup>158</sup> Terme de passeurs défini par Virginie Guiraudon, « ceux qui participent (non seulement à la frontière) à l'acheminement des personnes avant, pendant et jusqu'à leur arrivée dans le pays d'accueil, à but lucratif ».

<sup>159</sup> Selon Rosière, la globalisation est « [...] le processus d'interconnexion croissante entre les économies, les civilisations, les sociétés. [...], est fruit de révolutions technologiques (dans les transports, la télécommunication) [...], se caractérise par l'émergence d'acteurs globaux : institutions internationales, ONG, firmes, etc. qui limitent la souveraineté des Etats » (2008).

<sup>160</sup> Ibid.

Arjun Appadurai explique que la globalisation a agi « [...] comme élément déclencheur des changements économiques, politiques et surtout culturels ».

Il insiste sur l'existence d'une « mobilisation culturaliste » qui suppose qu'il y ait des ethnies mobilisées, essentiellement installées à l'étranger, agissant « par, ou en relation, avec les pratiques de l'Etat ». <sup>161</sup> Ces ethnies mobilisées occupent une place importante dans le monde, comme Appadurai le souligne ces sont des « [...] mouvements de réfugiés, d'activistes, d'étudiants et de travailleurs, qui forment le creuset de « l'ordre politique post-national » (Appadurai, 2001). Ce sont ainsi un groupe hétérogène de personnes qui devient cohésif par le fait de vivre en dehors du pays d'origine.

Appadurai rajoute que c'est le fruit de « conceptions aristocratiques et bourgeoises de la dignité et de la distinction. » (Appadurai, 2001), nous pouvons remarquer ici la notion de représentation qui revient à ce que Appadurai désigne comme « la conception », qui est également une manière de se représenter le monde. Nous avons déjà évoqué l'importance de la représentation, en effet elle influence directement les actions des acteurs entre eux et envers les autres.

Par exemple, si les Erythréens restent confinés dans la peur du pouvoir gouvernemental, il y a très peu de chances que certains vont prendre le risque de désertir le service national et s'exiler. Mais si historiquement, ils savent que certains de leurs compatriotes sont parvenu à s'échapper, à s'installer à l'étranger, et à subvenir aux besoins de leurs familles, alors cet exil semble réalisable, malgré les dangers qu'ils encourent.

Arjun Appadurai démontre que donc la culture a fortement influencé la globalisation, ceci à travers des « mouvements de masses » ainsi que les « nouvelles technologies », pour ceux qui quittent leur pays, la notion de « pouvoir est largement une question d'impression [...] » <sup>162</sup>. Selon lui, les flux humains, financiers, technologiques et idéologiques sont constamment en mouvement et en construction en fonction de l'imaginaire, il précise :

*« Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui se caractérise par le rôle nouveau de l'imagination dans la vie sociale. [...] L'imagination est désormais centrale à toutes les formes d'action, tout en étant elle-même un fait social et le composant clé du nouvel ordre mondial. »* <sup>163</sup>

C'est sur la base de l'imagination et de la représentation que ces « sphères publiques diasporiques » créent leurs identités ainsi que les valeurs qu'ils transmettent aux nouvelles générations et véhiculent au monde. Leurs identités sont liées à ce que ces personnes veulent représenter d'elles-mêmes, comme le souligne Appadurai, leur identité n'est plus attachée à l'appartenance à l'« Etat-nation » en terme de territoire géographique mais elle est plutôt liée aux ressentis de ces personnes, à ce que Appadurai appelle une « émotion culturellement construite, socialement située [...] » (Appadurai, 2001).

Bien qu'il faille de l'imagination pour concevoir le projet de quitter sa patrie, abandonner la vie menée jusque-là pour entreprendre un parcours migratoire souvent au péril de sa vie, il n'en demeure pas moins que pour les migrants, et dans le cas présent les Erythréens, une

---

<sup>161</sup> Appadurai, 2001.

<sup>162</sup> Thiollet, 2009.

<sup>163</sup> Appadurai, 2001, p.68.

telle entreprise comporte des risques réels aussi bien au moment de quitter son pays, que durant la route migratoire et une fois dans le pays d'accueil. L'imagination ne peut être le seul facteur sur lequel ces migrants peuvent s'accrocher.

Le travail d'Appadurai semble reposer sur les notions de l'imagination et de la représentation comme étant au centre de tout, même de la création de l'« Etat-nation » par les individus. De ce fait dans son livre il établit un lien entre l'imagination et la globalisation, la connexion de ces deux notions rend les frontières étatiques caduques, la libre circulation serait adaptée à tous les mouvements de circulation, aussi bien de capitaux, que de biens et de services ainsi que des personnes. Ceci supposerait que les notions de frontières et de contrôle aux frontières soient obsolètes.

En tenant en compte la « crise migratoire » actuelle, il paraît important de nuancer cette théorie d'Appadurai, car nous ne pouvons ignorer l'importance du contrôle aux frontières, comme nous l'avons vu auparavant, en Europe les flux migratoires sont un enjeu important de l'interface Nord/Sud<sup>164</sup>.

### *Théorie de Bajju Mathew*

L'un des ceux qui critiquent la théorie d'Appadurai est Bajju Mathew. Ce dernier étudie les différents flux de la globalisation séparément et en conclut que les flux ne peuvent être généralisés en une seule notion de libre circulation. Par exemple, en ce qui concerne le flux des personnes, il explique que le pays de départ et celui d'accueil, les raisons de déplacement, le statut de la personne qui se déplacent sont parmi les facteurs clés qui déterminent le passage des migrants aux frontières.<sup>165</sup>

En ce qui concerne les « sphères diasporiques », il revient sur les limites des « théoriciens de la mondialisation », qui selon lui, analysent la culture de la diaspora comme étant un groupe homogène, ne prenant pas en compte le contexte social et économique des individus avant leur départ des pays d'origine.

Dans le livre « L'Enjeu Mondial : Les migrations », Souley Hassane et William Berthomière expliquent également que si la notion de diaspora a été d'abord une étude qui tend à homogénéiser un groupe social, cela est dû au fait que la globalisation a eu pour conséquence « l'interpénétration croissante du global et du local [...] », cela signifie qu'étudier « la diaspora » à l'échelle globale, ce sont des personnes qui appartiennent à un même groupe, la diaspora. Et à l'échelle nationale du point de vue des pays d'accueil, ce groupe reste minoritaire, composé de migrants issus du même pays d'origine qui par conséquent sont représentés comme étant un groupe homogène sur un territoire national. Ce qui a conduit à « [...] sortir l'étude des diasporas d'une problématique tournée vers la production de catégories et de ty-

---

<sup>164</sup> Le terme « interface » désigne « une ligne ou un plan de contact entre deux ensembles de natures distinctes. [...] les deux ensembles en contact influent l'un sur l'autre, souvent de façon inégale. » (Rosière, 2008). Elle est marquée par des relations politiques, et des échanges économiques ainsi que culturels

<sup>165</sup> Mathew, 2000

pologies pour privilégier l'analyse de processus soulignant des capacités à « faire société » dans la dispersion.<sup>166</sup> (Hassane et Bertthomière, p.228, 2009)

Nous pouvons remarquer qu'effectivement dans le cas des réfugiés érythréens, au fil du temps les réfugiés érythréens installés à l'étranger sont parvenus à « faire société dans la dispersion. »

## **La diaspora érythréenne : évolution et influence**

### *La première génération des migrants érythréens*

De nombreux Erythréens ont commencé à fuir dès le premier conflit contre l'annexion éthiopienne, que nous avons analysé plus haut.<sup>167</sup> La plupart d'entre eux se sont réfugiés dans les pays voisins, notamment au Soudan, dans l'espoir de pouvoir éventuellement regagner leurs foyers après la guerre<sup>168</sup>. Pour ceux qui sont parvenus à aller dans les pays européens ou nord-américains, ils étaient considérés comme étant éthiopiens puisque comme nous l'avons évoqué, l'Erythrée appartenait à l'Ethiopie du point de vue international.<sup>169</sup>

L'Erythrée connaît trois grandes phases migratoires, durant lesquelles les Erythréens quittent massivement leur pays. Cependant, ceci ne signifie pas qu'entre ces périodes, les Erythréens ont cessé de fuir. D'après Koser, ces phases sont les suivantes :

La première phase date de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970 : avec l'annexion de l'Erythrée par l'Ethiopie, de nombreux Erythréens fuient vers les pays voisins, notamment au Soudan, entre autres. La plupart sont installés dans des camps de réfugiés du HCR ainsi que d'autres ONG qui s'occupent des réfugiés, où ils sont pris en charge. Certains Erythréens sont réinstallés dans les pays européens, par exemple au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne. Tandis que d'autres vont au Canada et aux Etats-Unis.<sup>170</sup>

La deuxième vague massive de migration correspond à l'époque de la fin de la lutte pour la libération à la fin des années 1980 jusqu'au début des années 1990, lorsque le pays accède à son indépendance.<sup>171</sup>

La troisième vague date à partir 2005, les Erythréens quittent massivement leur pays, ils se dirigent notamment vers les pays africains, comme la Somalie, le Kenya ou encore l'Ouganda. Toutefois, un grand nombre se dirigent vers les pays du golfe, en Arabie saoudite, en Israël, au Yémen, entre autres.<sup>172</sup>

---

<sup>166</sup> Hassane et Bertthomière, 2005.

<sup>167</sup> Kurdi, 1994.

<sup>168</sup> Thiollet, 2009.

<sup>169</sup> Koser, 2002.

<sup>170</sup> Koser, 2002.

<sup>171</sup> Ibid.

<sup>172</sup> Vilmer et Gouéry, 2015.

La diaspora érythréenne s'est formée dans ces pays d'accueil et a exprimé cette volonté de « faire société dans la dispersion » par le soutien politique et financier qu'elle a apporté à l'Erythrée depuis la guerre de libération des années 1960.<sup>173</sup> Koser relate ce soutien par le témoignage d'un Erythréen qui vivait au Royaume-Uni à cette époque de lutte pour l'indépendance. Ce dernier dit :

« Quand je vivais à Tripoli dans les années 1970, nous avions des réunions régulières pour tous les réfugiés érythréens. Nous avons l'habitude de donner de l'argent – même les écoliers. Ce que j'ai compris, c'est que l'argent qui était envoyé de Tripoli [...] était utilisé pour acheter des médicaments, des armes, des livres – et j'en passe – pour les combattants. »<sup>174</sup>

Ces Erythréens vivant à l'étranger, créent une association « Eritrean Relief Association » (ERA). Les membres de cette association s'organisent pour collecter des fonds, pour organiser des réunions, pour sensibiliser les populations des pays d'accueil à la cause érythréenne, etc.

L'aide qu'elle apporte au FPLE dans la lutte de libération permet non seulement de tisser des liens entre le mouvement indépendantiste et la diaspora, mais aussi de contribuer à cette lutte de libération de leur pays.<sup>175</sup>

Socialement, en temps de guerre la diaspora envoie « [...] des dons importants à l'EPLF<sup>176</sup>, notamment sous forme de livres et de médicaments. » (Koser, 2002) afin d'aider la société érythréenne qui subissait le déclin économique de la guerre engendrée par les combats, ainsi que l'occupation de l'Éthiopie, un point que nous avons déjà traité. En plus de leur contribution en temps de guerre, les membres de la diaspora soutiennent économiquement leurs familles restées au pays.<sup>177</sup>

Dû au fait qu'il existe des liens entre l'Erythrée et l'Italie qui datent de l'époque coloniale, de nombreux Erythréens se sont également réfugiés en Italie. D'ailleurs un des mouvements diasporiques le plus engagé dans l'aide apportée à la lutte pour l'indépendance se trouve en Bologne, une ville italienne dans laquelle un festival érythréen est organisé, notamment pour lever les fonds.<sup>178</sup>

Une fois la lutte de la libération gagnée, de nombreux Erythréens ne vont pas pour autant rentrer au pays, ils restent dans les pays où ils résident car nous pouvons supposer qu'ils ont créé des liens sociaux, qu'ils ont trouvé un travail, etc. bien qu'ils gardent des liens étroits avec le FPLE et la société érythréenne. Une fois le FPLE au pouvoir, il octroie aux Erythréens de l'étranger le droit de s'exprimer politiquement. En effet, ils ont désormais une voix politique qui est prise en compte, Koser explique même que lors de la rédaction de la Constitution que nous avons mentionnée plus haut, certains éléments soulevés par la diaspora sont pris en compte et inclus dans la Constitution.

---

<sup>173</sup> Koser, 2002.

<sup>174</sup> Ibid.

<sup>175</sup> Ibid.

<sup>176</sup> Eritrean People's Liberation Front (EPLF) = Front populaire de libération de l'Érythrée.

<sup>177</sup> Koser, 2002.

<sup>178</sup> Ibid.

Par conséquent, la contrepartie est que le FPLE leur demande de payer une taxe de 2% du revenu annuel, sous forme d'un « devoir pour sa patrie ». <sup>179</sup> Cette taxe s'applique à tous les adultes érythréens vivant à l'étranger, de ce fait ils ont le sentiment de continuer à contribuer aux efforts du pays, à bâtir leur nation.

Comme dit un des Erythréens interrogés par Koser, lorsque ce dernier lui demande s'il pouvait ne pas payer cette taxe, il réplique « Non, parce que cela voudrait dire que je déclare ne pas être Erythréen. » <sup>180</sup>

Si les Erythréens de la diaspora payent cette taxe, ceci peut s'expliquer par cette volonté de continuer à se sentir « Erythréen » bien que vivant à l'étranger, d'appartenir à une patrie. Ce sentiment d'appartenance contribue à former et à unifier cette diaspora, devenue « société dans la dispersion ».

Lors du second conflit entre l'Erythrée et l'Ethiopie, le gouvernement érythréen s'appuie notamment sur l'aide économique de la diaspora pour financer les coûts de la guerre principalement dans l'armement. La diaspora est fortement mobilisée, désormais les Erythréens qui vivent à l'étranger doivent donner plus que 2% du revenu annuel <sup>181</sup>, par exemple ceux vivant au Royaume-Uni se voient dans l'obligation de donner un livre sterling <sup>182</sup> par jour.

Bien que pendant ce conflit, la diaspora continue à aider financièrement le pays, il n'en demeure pas moins qu'elle ne se prive pas de critiquer les choix gouvernementaux <sup>183</sup>. Ce que le gouvernement d'Issayas Afewerki ne voit pas d'un bon œil, ainsi une propagande est mise en place, le message relayé est celui d'un Etat érythréen attaqué par le puissant pays voisin qu'est l'Ethiopie <sup>184</sup>. Une propagande qui porte ses fruits, puisque les Erythréens de la diaspora se mobilisent de nouveau pour soutenir leur pays <sup>185</sup>.

Une fois la guerre terminée, les liens entre le gouvernement et la diaspora se fissurent petit à petit, le gouvernement tient à distance la diaspora, et cette dernière se constitue de plus en plus de nouveaux arrivants, notamment des opposants au régime.

Pour garder des liens entre eux et avec leur pays d'origine, les membres de la diaspora créent sur internet un forum de discussion DEHAI <sup>186</sup>, une plateforme où les articles sont publiés régulièrement. Sur ce forum, la majorité de ceux qui écrivent ces articles sont des Erythréens de la diaspora, d'une part ils relatent les différentes actions de la diaspora érythréenne partout dans le monde, d'autre part les articles traitent des affaires politiques, économiques et sociales de l'Erythrée provenant de ceux qui vivent encore en Erythrée. Mais, il n'y a pas que cela, il est fréquent de retrouver des chroniques concernant d'autres pays de la région, comme la Somalie et l'Ethiopie <sup>187</sup>.

---

<sup>179</sup> Ibid.

<sup>180</sup> Ibid.

<sup>181</sup> Koser, 2002.

<sup>182</sup> A titre d'exemple, aujourd'hui 1 livre sterling (la devise anglaise) = 1, 277 euros.

<sup>183</sup> Koser, 2002.

<sup>184</sup> Ibid.

<sup>185</sup> Ibid.

<sup>186</sup> Ibid.

<sup>187</sup> Le site est [www.dehai.org](http://www.dehai.org), consulté à plusieurs reprises, afin de prendre connaissance de son contenu.



Il faut noter aussi que même au sein de la diaspora, il y a des divergences rendues plus visibles par l'absence de cause commune qu'ont été les guerres. Tout comme en Erythrée, l'unité entre Erythréens était surtout motivée par un combat commun, s'unir contre l'adversaire éthiopien. Quand la guerre se termine, il faut pouvoir maintenir cette cohésion, ce qui ne semble pas évident puisque comme l'a fait remarquer Bajju Mathew, une diaspora n'est pas un groupe homogène, elle est constituée certes de personnes venues du même pays, cependant les différences qui existent entre ces personnes dans leur pays d'origine ne s'effacent pas complètement lorsqu'ils sont dans le pays d'accueil<sup>188</sup>. D'autant plus qu'il faut rappeler que l'Erythrée est composée de différents groupes ethniques et religieux.

De plus, il y a des distinctions entre ceux qui habitent à l'étranger depuis longtemps, qui se sont mobilisés lors des deux guerres, et ceux qui sont arrivés plus récemment dans la troisième vague migratoire. Dans une étude réalisée en 2010 par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, ces divergences naissent du fait que ce sont deux générations qui ne se représentent pas l'Erythrée de la même manière.

Pour les Erythréens qui ont aidé le FPLE lors des conflits contre l'Éthiopie, ils considèrent que les nouveaux réfugiés sont des «traîtres à la patrie» car ils ont quitté l'Erythrée parce qu'ils ne voulaient pas faire le service national.<sup>189</sup> Ce qui nous ramène sur le point que nous avons abordé plus haut, en Erythrée le même problème se pose, il y a un fossé générationnel entre les anciens combattants et la nouvelle génération de jeunes qui aspirent à faire autre chose que servir leur pays dans le service national.

Internet a également joué un grand rôle dans les rapports entre les différentes générations, aussi bien à l'intérieur de la diaspora qu'envers leur pays.

En effet, le DEHAI n'est plus le seul moyen de diffusion de l'information ni de contestation. La nouvelle génération garde contact avec leur pays de diverses manières.

## **L'influence de la diaspora sur la population érythréenne**

### *Le rôle politique de la diaspora érythréenne*

*« Tous les Erythréens envoient de l'argent dans leur patrie ou au Soudan, en Libye ou en Éthiopie pour venir en aide à leur famille et à leurs proches vivant parfois dans des camps de réfugiés ou pour financer leur départ du pays. Ce n'est pas toujours simple, car j'ai moi-même des enfants et la vie en Suisse est extrêmement chère. » Erythréen, en Suisse depuis 1988. »<sup>190</sup>*

Bien qu'ils aient des responsabilités dans les pays d'accueil et envers leurs familles restées au pays, comme l'illustre ce témoignage d'un Erythréen installé en Suisse depuis la fin des années 1980, les Erythréens de la diaspora continuent d'apporter leur soutien financier à

---

<sup>188</sup> Eyer et Schweizer, 2010.

<sup>189</sup> Ibid. p.123.

<sup>190</sup> Ibid, p.146.

leur pays, et cet appui financier se poursuit après les deux guerres. Mais là encore, nous pouvons souligner des distinctions entre les deux générations.

D'une part, il existe une taxe de la diaspora qui représente 2% sur le revenu annuel versée au gouvernement érythréen. Elle est obligatoire pour tous les Erythréens résidant à l'étranger, mais elle n'est payée que par les Erythréens de l'« ancienne génération »<sup>191</sup>, car celle-ci garde des liens avec le gouvernement érythréen. Certes, les membres de cette « ancienne génération » ne sont pas rentrés définitivement au pays, toutefois certains y vont pendant les vacances, de ce fait ils paient encore la taxe d'aide au développement économique, et c'est ce qui continue d'alimenter leur sentiment d'« appartenir » à ce pays dans lequel ils ne vivent plus.<sup>192</sup>

D'autre part, la nouvelle génération de réfugiés érythréens, ne paie pas cette taxe car ayant fui le pays pour échapper au gouvernement, ils disent :

*« [...] ne sont pas disposés à soutenir financièrement le gouvernement et ne sont, par ailleurs, pas en mesure de payer des impôts, car confrontés à une extrême précarité économique. »<sup>193</sup>*

De plus, alors qu'avant les membres de la diaspora érythréenne aidaient financièrement leurs familles restées au pays dans leur vie quotidienne, aujourd'hui cette aide financière sert notamment à « à financer la fuite ou la migration de proches (frais des passeurs), le regroupement familial ou les mariages (dots) » (Eyer et Schweizer, p. 147.2010).

En plus du soutien financier, ceux qui projettent de fuir l'Erythrée sont motivés par le lien que la diaspora entretient avec eux restés au pays via internet et téléphonie. Comme nous venons de le mentionner plus haut, le DEHAI n'est plus le seul canal d'information, maintenant les téléphones et réseaux sociaux sur internet jouent un rôle important dans les rapports au sein de la diaspora et entre la diaspora et ceux restés au pays.

Les Erythréens de la diaspora ont créé des sites internet, tels que Assenna.com, Asmarino.com et Awate.com<sup>194</sup> pour dénoncer le gouvernement, mobiliser la diaspora et tenter d'influencer ceux restés au pays, malgré qu'il y ait un faible accès à internet à l'intérieur de l'Erythrée. En effet, l'« [...] Erythrée avait été le dernier pays à se connecter au Web en 2000. » (Reporters Sans Frontières, 2011), le gouvernement contrôle l'accès à la diffusion de l'information, notamment sur internet, les réseaux de télécommunications appartiennent à l'opérateur EriTel « qui possède l'infrastructure du réseau, lequel est directement contrôlé par le gouvernement. »<sup>195</sup>.

Mais cela ne décourage pas pour autant l'action de la diaspora qui reste active via les sites comme Facebook, ou encore par téléphonie avec l'envoi des SMS et des coups de fil passés pour prendre et donner des nouvelles à la famille restée en Erythrée.<sup>196</sup>

---

<sup>191</sup> Ancienne génération, en opposition avec la nouvelle génération arrivée après 2005.

<sup>192</sup> Eyer et Schweizer, 2010.

<sup>193</sup> Ibid.

<sup>194</sup> Assenna.com (dont le lien est : [assenna.com/](http://assenna.com/)) Asmarino.com (lien : [www.asmarino.com/](http://www.asmarino.com/)) et Awate.com (son lien : [www.awate.com/](http://www.awate.com/))

<sup>195</sup> Issu du rapport de Rapporteurs Sans Frontières, du 11 mars 2011, disponible sur le site internet [www.rsf.org](http://www.rsf.org)

<sup>196</sup> Ibid.

J'ai pu me rendre compte de l'influence des réseaux sociaux et des téléphones lors de mes échanges avec les réfugiés érythréens installés dans la Marne. Ils sont très actifs sur les réseaux sociaux, ils ont pour la plupart plus qu'un seul téléphone et entretiennent régulièrement contact avec leurs amis ainsi que leurs familles, aussi bien ceux qui sont en Erythrée que ceux qui vivent dans les autres pays étrangers.

Lors des entretiens que j'ai menés et que je relate dans la partie suivante du mémoire, les réfugiés érythréens reviennent de façon personnelle sur les différents points que nous avons abordés dans cette première partie sur les raisons sécuritaires et culturelles qui les ont poussés à quitter leur pays.

## II. Les routes migratoires des réfugiés érythréens installés dans la Marne

### 1. Entretiens avec les réfugiés érythréens

Dans cette deuxième partie, nous analysons les parcours migratoires des réfugiés érythréens à travers les entretiens individuels que j'ai pu mener. Ceci nous permet de confronter cette partie avec la précédente qui est théorique, afin de vérifier les hypothèses formulées précédemment sur les raisons de départ.

Comme je l'ai évoqué dans l'introduction, j'ai pu mener des entretiens auprès de sept réfugiés érythréens, qui habitent actuellement à Reims dans une résidence Adoma<sup>197</sup>. Pour les rencontrer, j'ai contacté Sylvie Bouscat, directrice adjointe d'hébergement de la Marne. Elle m'a mis en contact avec Estelle Dufour, directrice de la résidence Adoma Reims ainsi que Mme Deborah Corbon, qui est responsable de résidence sur Epernay et Chalons.

Néanmoins, je n'ai pu interroger que les réfugiés érythréens qui vivent à Reims car ce sont eux qui sont arrivés dans la Marne en 2015 et ont été transférés à Reims en novembre 2015. Ils ont été transférés à Reims car au bout de six mois leur titre de séjour temporaire de demandeurs d'asile, de trois mois renouvelable une fois, a été transformé en un titre de séjour pour les réfugiés d'une durée de dix ans. Ainsi, ils ont pu intégrer la résidence Adoma Reims, d'autres ont quitté Epernay et Chalons pour aller à Paris.

Ces réfugiés érythréens prennent des cours de français tous les mardis et jeudis dans un centre d'apprentissage du français mis à disposition par l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (OFII) et ils ont régulièrement rendez-vous avec des assistants sociaux pour les aider dans le processus d'insertion.

De nouveaux réfugiés érythréens devaient arriver dans la Marne à la fin de l'année 2015, mais ça n'a pas été le cas. De nouveaux demandeurs d'asile sont entendus à la rentrée prochaine, en septembre 2016.<sup>198</sup>

Dans le cadre de ma démarche universitaire, j'ai mené des entretiens, j'ai eu quatre rencontres sur une période de quatre semaines, tous les vendredis à partir de 9h, à compter du 15 avril 2016.

Le lundi 4 avril j'ai eu un entretien téléphonique avec Mme Dufour. Elle m'a confirmé la présence de réfugiés érythréens dans son établissement, et m'a dit qu'elle allait leur adresser un mot dans leurs boîtes aux lettres leur proposant de me rencontrer et qu'elle me tiendra au courant des réponses.

Toutefois, ayant connu quelques échecs auparavant car certains réfugiés érythréens ont refusé de me rencontrer avant que je ne puisse leur exposer mon projet de mémoire. J'ai ainsi proposé à Mme Dufour de me permettre de les rencontrer, leur soumettre ma proposition de

---

<sup>197</sup> Adoma : ces sont des centres d'hébergement et d'accompagnement pour les demandeurs d'asile, présents partout en France. A Reims, Adoma est situé au 1 Quai du Pré aux Moines, 51100.

<sup>198</sup> Explications fournies par Sylvie Bouscat lors de notre entretien téléphonique du jeudi, 31 mars 2016

mener des entretiens portant sur leurs parcours migratoires, et si je parvenais à les convaincre nous mettrons en place une démarche à suivre.

La directrice d'Adoma Reims a accepté ma proposition, nous avons convenu qu'ils vont être convoqués le vendredi 08 avril à 15h pour une rencontre de deux heures pendant laquelle je leur expose mon projet académique, puis échange avec eux pour éclaircir toutes interrogations qu'ils pourraient avoir.

Le jour venu, huit étaient présents, ils m'ont appris qu'il y a également deux autres réfugiés érythréens qui y vivent, notamment, une femme enceinte et un homme qui n'était pas présent le jour de la rencontre. J'ai commencé ma présentation en français, mais ils avaient des difficultés pour me comprendre, ainsi j'ai poursuivi en anglais.

Ils ont accepté de me rencontrer le vendredi suivant pour nos premiers échanges, nous avons convenu du programme suivant :

- De 9h30 à 12h30 je rencontre trois personnes individuellement pendant 1h. Je choisis de commencer par ceux qui parlent le mieux anglais ;
- De 14h à 15h, j'échange avec un autre réfugié qui parle anglais ;
- De 15 à 19h, j'ai les rencontres avec deux réfugiées qui ne parlent ni anglais ni français. Elles ne parlent qu'arabe, ainsi il fallait prévoir un peu plus de temps pour chaque entretien afin que leurs propos ainsi que les miens soient interprétés.

Je leur ai expliqué que je réalise ces entretiens qualitatifs dans le cadre académique, leurs noms n'apparaîtront nulle part et je leur ferai une présentation de mon mémoire mi-juin.

Je n'appartiens à aucun organisme alors ce ne sont pas des interrogatoires que je souhaite mener, le but de ma démarche est d'échanger avec eux sur leur itinéraire, j'ai donc opté pour des entretiens semi-structurés et puis, je leur ai donné des cartes sur lesquelles ils ont retracé leurs routes migratoires, leurs tracés figurent dans ce mémoire. L'étape suivante a été de transcrire fidèlement leurs propos dans mon mémoire universitaire, ce qui m'a permis de mieux comprendre le processus migratoire du point de vue des migrants. Les entretiens se sont déroulés en anglais, ainsi je traduis et écris dans ce mémoire la version la plus proche de leurs propos d'origine, au mieux de mes capacités.

Dans un premier temps, je vais relater les parcours migratoires de quatre réfugiés érythréens qui ont suivi un itinéraire « standard ». Il est standard dans la mesure où c'est la route migratoire que la plupart des réfugiés érythréens suivent pour se rendre en Europe, « À travers le continent africain, les routes de l'exil sont orientées [...] à travers le Soudan vers la Libye, la Méditerranée et de là vers l'Europe » (Thiollet, p.82. 2009).

Dans un second temps, je relate des routes migratoires de deux des réfugiés érythréens qui ont effectué des parcours migratoires exceptionnels.

Sur les cartes que j'ai reproduites, je ne fais figurer que les villes principales de leurs parcours, l'année qui marque le début de leur route migratoire ainsi que l'année de leur obtention de leur carte de séjour.

## Les parcours standards des réfugiés érythréens

*De Keren à Reims, neuf ans sur la route migratoire*

Figure 3 : Parcours migratoire de Thomas, un réfugié érythréen



Source : Eliane Rutaganira, 2016

Thomas<sup>199</sup> a 28 ans, il est le troisième enfant d'une fratrie de cinq frères et deux sœurs, son père est chauffeur de bus ; quant à sa mère, elle est femme au foyer. Sa famille est chrétienne-orthodoxe de l'ethnie « Bilen », elle habite dans la ville de Keren. Thomas parle couramment sa langue maternelle le tigré, il parle également le tigrinya car à l'école on leur ap-

<sup>199</sup> Afin de garder leur anonymat, les noms qui figurent dans ce mémoire ne sont pas leurs vrais noms.

prenait le tigrinya ainsi que l'anglais. Durant son parcours migratoire, il a appris à parler l'arabe, l'italien et aujourd'hui il prend des cours de français.

Après vingt mois dans le service national, Thomas est en permission avec de nombreux autres jeunes à Asmara en attendant d'être affecté à une nouvelle mission. Généralement, ils ne savent pas combien de temps ils vont rester dans la capitale. Pour ceux qui ont de la famille à Asmara ils doivent bénéficier d'une autorisation des autorités leur permettant d'aller rendre visite à leur famille. Les autres peuvent aller dans un bar non loin de leur campement, mais un soir Thomas n'est jamais rentré, il part pour le Soudan avec un ami, qui est originaire de la même région de Keren.

Il m'explique qu'ils ont acheté des habits de civils pour sortir d'Asmara, « we buy pants from a street seller »<sup>200</sup>. D'Asmara à Kassala, au Soudan, ils marchent pendant huit jours, pour traverser la frontière entre le Soudan et l'Erythrée ils ont payé pour se mettre en dessous d'un camion pendant la nuit, il me dit « it is cheap like that [...] lot of boys do that. »<sup>201</sup>

Ils ne sont pas restés longtemps à Kassala, la prochaine étape était Khartoum, le trajet s'est effectué la nuit pendant 24 heures à travers de petites routes, son ami et lui voyagent dans une Land cruiser, serrés contre d'autres Erythréens et Soudanais, ils ont dû payer chacun environ 200 dollars<sup>202</sup>. Il m'explique « [...] the car is full, we don't speak, we don't make noise. We stop in a small village before Khartoum. After we walk to the city »<sup>203</sup>.

Ils restent à Khartoum pendant plusieurs mois, pendant lesquels ils travaillent comme vendeurs à la sauvette, comme ferrailleurs, etc. Avant de quitter Khartoum, ils travaillaient dans un cimetière, où ils ont rencontré un Soudanais qui voulait aller en Libye, il pouvait les prendre avec lui, à condition de payer et de trouver d'autres voyageurs.

Le trajet de Khartoum à Ajdabiya, une ville située au nord-est de la Libye, a pris plus d'un mois. Ils ont fréquemment changé de voitures, parfois ils ont dû marcher. Quand je lui demande pourquoi ils ont choisi d'aller à Ajdabiya, il m'explique qu'en réalité ils n'ont pas choisi d'y aller, ça dépendait du moyen de transport qu'ils trouvaient. L'essentiel était d'entrer en Libye, sans se faire arrêter ni se faire reconduire à la frontière.

Est-il vrai que sur une route migratoire, « c'est le chemin qui décide de l'endroit où tu vas atterrir ? »<sup>204</sup>, je demande à Thomas. Il me répond que bien sûr on ne peut pas prévoir une panne de voiture ni qu'un chauffeur décide de vous arrêter dans un village, sans savoir comment en repartir. Mais, si tu as de l'argent, tu peux aller où tu veux. Je lui demande « [...] Où trouver de l'argent pour continuer la route ? », à quoi il répond « Libya is not safe, you can't work. It is not like Sudan, they don't like black people. »<sup>205</sup>

---

<sup>200</sup> « Nous avons acheté des pantalons auprès d'un vendeur de rue » entretien Thomas, 15 avril 2016. Propos recueillis en anglais.

<sup>201</sup> « C'est moins cher de le faire comme ça [...] beaucoup de garçons le font. » entretien de Thomas, 15 avril 2016

<sup>202</sup> Je leur ai demandé de me donner l'équivalent en dollars afin que je puisse mieux comprendre.

<sup>203</sup> « Le véhicule est rempli, nous ne devons pas parler ni faire de bruit. Nous nous arrêtons dans un petit village, le reste du chemin vers Khartoum, nous l'effectuons à pied. », entretien Thomas, 15 avril 2016.

<sup>204</sup> Bessora, 2014

<sup>205</sup> « La Libye n'est pas sécurisée, on ne peut pas y travailler. Ce n'est pas comme au Soudan, car ils n'aiment pas les Noirs. »

Ils ne restent pas longtemps à Ajdabia, après quelques jours seulement ils partent dans un camion de marchandises pour Tripoli. Là encore, ils doivent payer une grosse somme d'argent pour pouvoir prendre ce camion. Ils roulent pendant la nuit, durant la journée ils restent à l'intérieur du camion pendant que le chauffeur se repose dehors. Thomas estime que ce trajet a duré deux nuits et un jour.

Une fois à Tripoli, ils restent deux mois pendant lesquels ils restent cachés la majeure partie du temps, ils ne sortaient que pour se renseigner sur le prix et les horaires des embarcations de nuit.

*« In Tripoli, you have to be careful not to be stopped, everyone is trying to leave, you know [...] »<sup>206</sup> me dit-il et rajoute, [...] My brother is living in Napoli; he sent us money for the embarkation. But not enough money, so we stay longer until we have enough money. »<sup>207</sup>*

La traversée dure toute la nuit, ils partent pendant la nuit dans une petite embarcation où à peu près trois cents personnes sont entassées. « Comment s'est passé la traversée ? », je lui demande. A quoi il répond « well, I am not seasick »<sup>208</sup>.

Parfois ses réponses sont brèves, car vraisemblablement il préfère garder certaines informations pour lui. Ce qui est le cas pour tous les réfugiés érythréens que j'ai rencontrés, ils m'ont expliqué leur route migratoire de manière assez détaillée mais par moment, ils étaient réticents de me confier certaines informations qui se sont produites au cours de leur parcours.

Thomas n'est pas resté longtemps en Sicile, quand son ami s'est fait arrêter le jour de leur arrivée, il s'est caché dans un entrepôt avec d'autres migrants africains avec qui il était sur l'embarcation. Pendant quelques jours ils ne sortent pas, il a pu parler avec son frère grâce au téléphone qu'un « Africain » leur apporte et qu'ils s'échangent.

Quelques jours plus tard, sa belle-sœur est venue en Sicile. Elle a donné quelques vêtements et un peu d'argent à cet « Africain » qui lui avait prêté le téléphone portable, afin que Thomas puisse se changer. Le lendemain, ils se donnent rendez-vous dans un café, et ils vont ensemble à Naples en bus. Thomas avait les papiers de son frère, de cinq ans son aîné, mais d'après lui ils se ressemblent.

Il est resté à Naples longtemps, de temps en temps il travaillait sans permis de résidence, il a appris à parler italien grâce notamment à son frère et la nouvelle famille de celui-ci. Son frère a quitté l'Erythrée au début des années 2000, il était aussi dans l'armée érythréenne. Ainsi, comme nous l'avons précédemment étudié, le soutien financier sert également à alimenter les routes migratoires, surtout si comme Thomas, un de membres de la famille se lance sur la route migratoire.

Thomas quitte Naples pour vivre à Milan avec sa copine, pendant quatre ans il travaille essentiellement dans la restauration, à côté il fait d'autres « petits jobs » qui se présentent. Quand je l'interroge sur quel type de « petits jobs » il faisait à côté, il me dit en français « marché comme-ci, comme ça ». Ce n'est qu'en 2014, qu'il quitte Milan pour Nice, il y

---

<sup>206</sup> « A Tripoli, il faut faire attention de ne pas être arrêté car tout le monde veut partir, tu sais »

<sup>207</sup> « Mon frère vit à Naples, il nous a envoyé de l'argent pour prendre l'embarcation. Mais ce n'était pas suffisant, alors nous sommes restés un peu plus longtemps jusqu'à avoir assez d'argent pour partir »

<sup>208</sup> « Bien, je n'ai pas le mal de mer »



est resté quelques mois chez des amis érythréens avant d'aller à Paris en fin 2014. Il quitte Paris pour Calais, car il veut aller au Royaume-Uni.

« N'avais-tu pas peur de la traversée de la Manche ? », je lui demande. Il me répond que non, il avait déjà traversé la mer pour aller en Sicile. A Calais, il vit avec d'autres réfugiés, des Erythréens, des Soudanais, des « Ethiopiens qui se font passer pour les Erythréens »<sup>209</sup>, etc. D'après lui, les conditions de vie à Calais sont très difficiles, bien qu'il ait vécu dans des campements majoritairement occupés par les migrants de l'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique, puis ceux qui sont occupés par les Syriens surtout, etc. Nous retrouvons ici la notion de créer une « société dans la dispersion », développée dans la partie précédente.

Il tente à plusieurs reprises d'aller au Royaume-Uni sans succès. Lorsqu'en mai 2015, l'OFPRA<sup>210</sup> propose d'accorder « les papiers » aux Erythréens s'ils renoncent d'aller au Royaume-Uni et acceptent d'être installés ailleurs qu'à Calais, Thomas accepte.

Installés dans un hôtel pendant deux jours, ils sont ensuite conduits à Chalons et à Epernay en cars. Il a son titre de demandeurs d'asile et en quelques heures il arrive à Chalons avec sept autres réfugiés érythréens. Il y reste jusqu'en novembre 2015, au moment où il est installé à Reims.

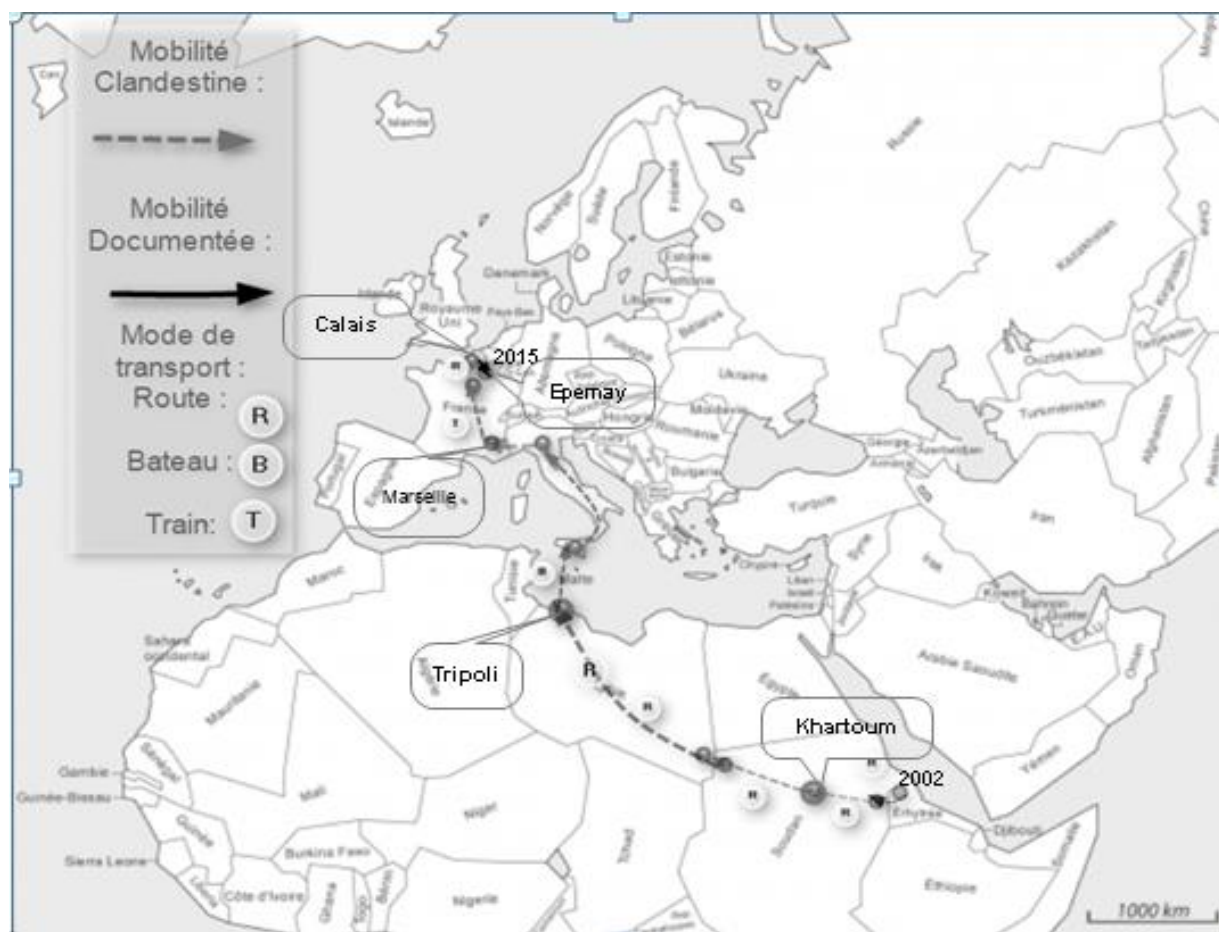
---

<sup>209</sup> Selon Thomas, lors de l'entretien 29 mai 2016

<sup>210</sup> OFPRA est l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

*A deux elles ont quitté l'Erythrée, à deux elles vivent à Reims*

Figure 4 : Route Migratoire de Mehret et Sofia, deux réfugiées érythréennes



Source : Eliane Rutaganira, 2016

Mehret et Sofia ont respectivement 25 ans et 26 ans, elles sont toutes les deux musulmanes de l'ethnie des « Hedarebs », du nord-ouest de l'Erythrée. Elles ont quitté l'Erythrée en 2002, avec la famille de Mehret.

Plus jeunes, les familles de Sofia et de Mehret étaient des voisins. Lorsque le père de Mehret est arrêté et emprisonné en 2002, sa mère décide d'amener ses quatre enfants et Sofia, vivre au Soudan où vit une partie de sa famille, réfugiée depuis les années 1990, qui n'est pas rentrée après la guerre d'indépendance.

La famille de Sofia a demandé à la mère de Mehret de l'amener, car ils considèrent la famille de Mehret comme leur famille. J'ai demandé s'ils n'ont pas payé une certaine somme

d'argent à la mère de Mehret afin qu'elle accepte d'amener leur fille. Mais elle m'a répondu que non, Mehret et elle s'occupaient du petit frère de Mehret et ses deux jeunes sœurs<sup>211</sup>.

Elles ont vécu chez le frère de la mère de Mehret dans la ville de Gedaret jusqu'en 2008. Pendant ce temps, les deux jeunes filles restaient à la maison, parfois elles vendaient des marchandises dans la ville d'à côté, à Kassala. C'est à un jour et demi de marche, elles m'expliquent qu'elles n'y allaient pas très souvent. Quand Mehret est mariée à un jeune homme érythréen qui vit à Khartoum, toute la famille se rend à Khartoum pour les noces dans le bus loué par la famille, après les noces ils sont tous rentrés à l'exception de Sofia, et des nouveaux époux.

Le mari de Mehret a vécu dans un camp de réfugiés près de Kassala, il connaissait les dangers de vivre dans un camp, alors pour aller en Europe, il préfère qu'ils partent pour l'Allemagne en passant par la Libye, puis l'Italie et ensuite ils iront vivre en Allemagne où habitent certains membres de sa famille. Pourquoi avoir amené Sofia avec eux, je demande à Mehret, elle aurait pu partir avec son mari. Elle dit que Sofia est sa sœur, elle n'allait pas partir en Europe sans elle.<sup>212</sup>

De Khartoum jusqu'en Libye, leur trajet a duré plusieurs mois. Ils ont emprunté des petites routes, ils se sont beaucoup arrêtés dans des villages, ils ont changé de voitures à plusieurs reprises et ils faisaient très attention même de changer de groupes de voyageurs car le mari de Mehret est un ancien soldat, déserteur, il dit que les espions sont partout, prêts à les dénoncer. Avait-il raison ou non ? Elles ne savent pas, toujours est-il qu'il se fait arrêter à Waddan, et il est détenu pendant plusieurs mois, avant de se faire reconduire au Soudan.

Mehret me dit que ces informations, elle les tient des amis de son mari, ils lui auraient dit qu'il se faisait passer pour un Soudanais par peur d'être renvoyé en Erythrée, où les pires choses peuvent lui arriver. Pourquoi avoir poursuivi la route ? Ne craignaient-elles pas d'être aussi arrêtées ?

Mehret dit que c'est Sofia et les amis de son mari qui l'ont convaincu de continuer, au moins arrivée en Europe elle pourrait l'aider à venir, contrairement au fait de rester en Libye.

Sofia dit qu'à Waddan, la vie est difficile, déjà le trajet pour y arriver a été très difficile, mais au moins là-bas elles n'étaient pas seules. Mais, si elles avaient décidé de rester, les autres seraient partis quand même. Donc, elles ont travaillé pendant presque six mois pour parvenir à mettre de côté de l'argent pour aller à Tripoli avec d'autres Erythréens.

Arrivés à Tripoli après onze jours de voyage, Sofia et Mehret se sont vite rendu compte qu'elles n'avaient pas assez de moyens pour aller en Italie. Mehret a tenté à plusieurs reprises d'appeler le numéro qu'elle avait d'un des membres de la famille de son mari, sans succès.

---

<sup>211</sup> Je lui ai posé la question après notre entretien du 22 avril 2016, quand elle m'accompagne prendre le bus.

<sup>212</sup> Mehret a souri quand elle a entendu ma question, comme les entretiens étaient individuels elle aurait pu me donner une autre réponse. Lors de l'entretien suivant, j'ai raconté cet épisode anecdotique à Sofia, elle s'est mise à rire également. Il y a une réelle complicité entre les deux jeunes femmes.

Elles ont vécu à Tripoli pendant deux ans, elles ont travaillé dans des boutiques, au marché, elles ont fait le ménage dans des motels de Tripoli, etc.

En 2012, Mehret reprend contact avec la famille de son mari via Facebook. La cousine paternelle de son mari l'encourage à aller en Allemagne avec Sofia. Elle n'a pas les moyens financiers pour les aider, car elle s'occupe déjà de plusieurs membres de sa famille. Mais, elle pourrait les héberger une fois arrivées en Allemagne. Cette cousine habite dans une ville près de la Belgique. Ceci illustre les propos d'Appadurai qui souligne l'importance des nouvelles technologies, outils de la culture et des échanges dans la globalisation.

Elles ont continué à travailler, jusqu'à avoir assez d'argent pour prendre une embarcation de Tripoli jusqu'en Sicile. Sofia travaille dans un restaurant, mais Mehret étant mariée, il y a certains endroits où elle ne peut pas travailler, me dit-elle. Toutefois, elle continue à travailler au marché, à faire les ménages, etc. Bien que Sofia soit celle qui gagne un peu plus d'argent. En fin 2012, elles ont de quoi se payer une petite embarcation en forme de « ballon gonflable », ces sont les embarcations les moins chères. La traversée a duré d'une heure du matin jusqu'à cinq heures du matin.

Elles m'ont toutes les deux dit que la traversée s'est très mal passée, tous ceux qui étaient dans cette embarcation semblaient avoir le mal de mer, Mehret me dit qu'elle pense même que l'un de ses compagnons de voyage soit tombé dans l'eau ou s'est laissé tomber dans l'eau. Sofia ne se souvient pas de cela, elle était trop malade pour faire attention.

Le plus effrayant est le moment où Mehret pense que leur bateau approche des côtes italiennes, elles avaient très peur et étaient très fatiguées. Sofia ne se rappelle pas comment elles sont arrivées sous une tente de la Croix rouge. Mehret, elle, dit qu'avant d'atteindre les côtes italiennes, un bateau les a secourus et puis une fois à terre, la Croix rouge les a amenés dans des tentes, leur a donné de quoi se couvrir, de quoi manger et boire. Sofia et quelques-uns des autres réfugiés qui étaient malades, ont été mis à part. Ce n'est que le lendemain dans l'après-midi, que Mehret a pu rejoindre son ami.

Elles ont fui la Croix rouge avec un garçon érythréen, celui-ci a raconté à Mehret que s'ils restent, la police viendra les chercher et les arrêter. Elles voulaient aller en Allemagne, tandis que lui se dirigeait vers la France. Il connaît des personnes qui vont les aider à aller jusqu'à Milan, ensuite il part à Marseille et elles vont en l'Allemagne, c'est ça le plan. De Sicile à Milan, ils se sont cachés dans une voiture, puis dans un train et dans une autre voiture, en tout le trajet a duré quatre jours.

A ce moment-là, la crainte est de ne pas avoir des nouvelles de la cousine du mari de Mehret, elles n'ont pas accès à internet. Une fois à Milan, le jeune homme devait partir pour Marseille le jour même. Un de ses amis qui vit à Marseille a payé un Français pour qu'il le ramène dans sa voiture.<sup>213</sup> Le jeune homme érythréen dit aux filles que si elles veulent elles peuvent partir avec lui. A Marseille, ses amis vont les aider à aller jusqu'en Allemagne. Avec le peu d'argent qui leur reste pour aller en Allemagne, elles le donnent au Français qui les a amenés à Marseille.

---

<sup>213</sup> Je me suis demandée si ce n'est pas un covoiturage, et que le Français qu'il les a amenés, ne savait peut-être pas qu'ils étaient clandestins.

A Marseille, elles sont restées quelques mois seulement jusqu'au début 2013. Entre-temps, Mehret a repris contact avec la cousine de son mari. Cette dernière lui suggère d'aller à Calais puis au Royaume-Uni, beaucoup de membres de la famille de son mari habitent à Londres aussi, et la cousine est parvenue à contacter une personne de sa famille qui peut leur trouver du travail « facilement » en attendant que son mari la rejoigne.

Elles partent de Marseille vers Paris en train, ce sont des amis qui ont cotisé de l'argent pour leur payer les billets. Elles aussi disent qu'elles aident d'autres réfugiés érythréens quand elles le peuvent. Une fois à Paris, elles sont allées à Calais en bus. Elles ont vécu à Calais dans de très difficiles conditions jusqu'en mai 2015.

Elles occupent une petite tente à plusieurs, et doivent changer de tentes à maintes reprises, elles ne travaillent pas et ne parviennent pas à traverser la Manche non plus. Cela a été difficile pour elles de vivre à Calais, car il y a de nombreux réfugiés, il y a des rivalités entre différents groupes. Ainsi que le préconise Mathews, dans une diaspora les rivalités naissent parfois des rivalités qui existaient dans le pays d'origine. Que ce soient des rivalités ethniques, religieuses ou socio-culturelles.

Elles me disent qu'alors que jusqu'à présent, elles ont rencontré des personnes prêtes à les aider, à Calais ce n'est pas pareil. Parfois, elles se sont parfois querellées avec d'autres réfugiés pour avoir parlé avec un tel ou un tel, ou pour avoir dit quelque chose qu'il ne fallait pas. Elles me disent qu'il y a beaucoup de violence à Calais, je leur demande si elles regrettent d'être allées à Calais.

Mehret me dit oui, elle aurait dû rester à Milan ou à Marseille, au moins à Milan elle avait l'espoir de partir en Allemagne rejoindre la cousine de son mari. Et à Marseille, il y a des réfugiés érythréens, soudanais, éthiopiens, etc. Elle commençait à se faire des amis.

Quant à Sofia, elle me dit qu'elles ont eu de la chance car si elles n'avaient pas été à Calais en mai 2015, elles n'auraient pas eu le titre de séjour rapidement. Tout ce qui compte maintenant est qu'elles aient le titre, non ? me demande-t-elle. Je lui demande si c'est vraiment tout ce qui compte, aller au Royaume-Uni où « un travail » et une famille les attend ne comptent plus ? Retrouver le mari de Mehret ne compte plus maintenant qu'elles ont leur titre de réfugié ? Oui, tout ça compte, me dit-elle, mais maintenant nous avons les papiers, c'est d'abord ça qui compte.

Je leur demande si elles pensent que leur route migratoire a été plus facile à deux que pour d'autres filles qui ont dû faire ce parcours toute seule. La réponse est unanime, elles me disent qu'elles sont devenues inséparables. Sofia me dit que même c'était difficile, par exemple quand elles vivaient à Calais, de temps en temps elles prenaient un thé avec Anne-Marie, une des bénévoles d'une association d'hébergement.

Elle a appris à coudre très jeune, alors parfois elle retouchait des habits à Calais pour un peu d'argent. Elle le faisait en cachette pour que les autres filles ne le sachent pas et ne lui volent son argent dans la nuit. Mehret l'aidait à chercher des endroits pour qu'elle puisse retoucher ses vêtements, souvent elle se cachait dans les latrines. C'est une bénévole qui lui a donné une aiguille et du fil.

Quand je lui demande à Sofia si elle souhaite rester en France, à Reims. Elle me dit que oui, elle va apprendre à parler le français ; ensuite avec l'assistante sociale, elle va chercher une

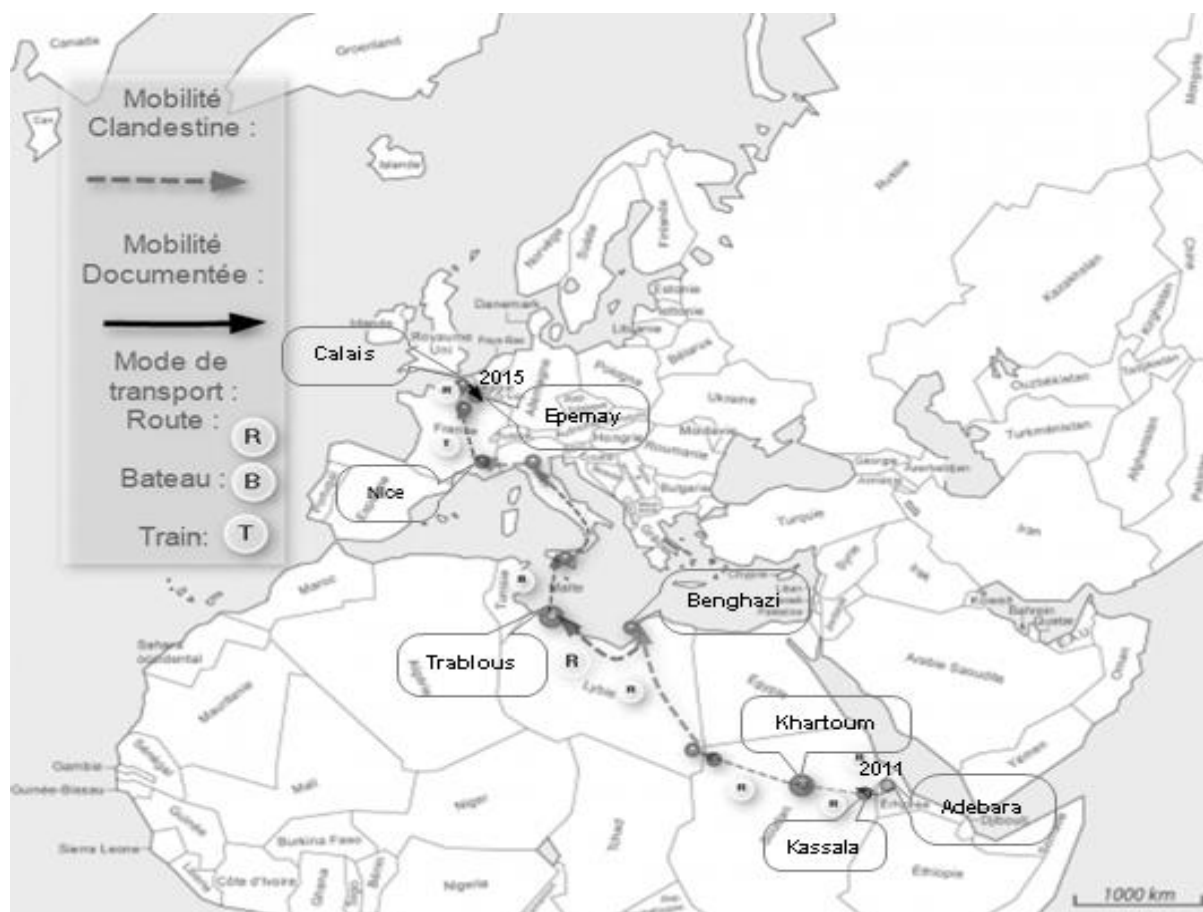
formation qui lui plaît. Je lui demande, pourquoi pas la couture ? Elle me répond « oui, pourquoi pas ».

Quant à Mehret, elle souhaite faire venir son mari. Elle a aussi commencé à prendre des cours de français, mais sa priorité reste un jour de parvenir à faire venir son mari. Je ne sais pas si la perspective de rester à Reims, en France, réjouit Mehret. Quand je lui fais part de cela, elle me répond que oui, elle souhaite rester en France, mais pour le moment faire venir son mari est sa priorité.

Bien qu'elles aient partagé la même enfance, le même parcours migratoire, Sofia et Mehret sont différentes dans leur manière de se représenter le monde. Il y a une certaine légèreté dans la manière de raconter le parcours chez Sofia que chez Mehret. Bien que la première soit plus âgée que l'autre d'un an, la différence de perception et de comportement est essentiellement dû à leur statut social, une est mariée et l'autre ne l'est pas, ce qui donne à l'une des responsabilités envers son mari, bien qu'elle ne sait pas encore pour combien de temps ils ne vont pas encore se voir. Il me semble que cette différence de perception puisse influencer leur décision de rester ou non à Reims.

### *Récit migratoire d'un ancien combattant*

Figure 5 : Parcours migratoire de Mohamed, un réfugié érythréen installé dans la Marne



Source : Eliane Rutaganira, 2016

Mohamed est né et a grandi dans la ville d'Adebara, près de la frontière du Soudan. Il vient de la tribu « Tigre », il est de confession musulmane. Il est cinquième enfant d'une grande fratrie, son grand-frère ainsi que son père sont des anciens combattants, lui-même a combattu lors de la guerre qui a opposé son pays à l'Éthiopie entre 1998 et 2000. Il parle sept langues, notamment le tigré, le tigrinya, l'arabe, l'amharique, l'anglais, etc. De tous ceux que j'ai rencontrés c'est celui qui s'exprime le mieux en français car il a vécu à Calais pendant plus d'un an, nous reviendrons plus amplement sur ce point.

Après la guerre, Mohamed rentre à Adebara, il ouvre un magasin de proximité. Il se rend dans différentes villes érythréennes et il traverse régulièrement la frontière soudanaise pour approvisionner son commerce. A plusieurs reprises il est rappelé pour faire le service militaire, mais ne souhaitant pas laisser son affaire florissante, à chaque fois il réussit à s'en soustraire avec l'aide de ses connaissances. Mais en 2011, il est arrêté près d'Asmara, il est détenu pendant quelques jours « underground »<sup>214</sup>, puis il est relâché car une personne de l'entourage de son père a parlé aux autorités en sa faveur. Une fois rentré, il décide de quitter son pays bien qu'il venait de se marier trois mois plus tôt, ce choix il l'explique en disant :

*« They were going to come back, but next time I wasn't going to be released. I don't want to go back in the military; I want to do business so I left for Sudan. »*<sup>215</sup>

De Adebara jusqu'au Soudan dans la ville de Kassala, c'est un ami qui l'y conduit. Mais il ne reste à Kassala que trois mois car il ne se sentait pas en sécurité, il décide ainsi d'aller à Khartoum. Mohamed paie trois cents dollars à une personne qu'il connaît pour le conduire à Khartoum, ils n'étaient pas seuls dans cette voiture, mais il a payé le moins cher car il connaît le conducteur.

Une fois à Khartoum, il habite chez un couple érythréen dont le mari a combattu aux côtés de Mohamed. Il vit et travaille à Khartoum pendant quelques mois, il reste en contact avec sa famille, et régulièrement son frère lui envoie de l'argent.

Fin 2011 il part pour la Libye, son ami chez lequel il vivait à Khartoum décide de partir avec lui, tous les deux n'étaient pas en sécurité au Soudan. De Khartoum à la frontière libyenne ils y vont dans un camion d'un éleveur de bétails, mais ils traversent la frontière à pied. Pendant deux jours ils ont marché jusque dans une ville, Al Awaynat, où ils ont payé quelqu'un près de mille dollars chacun pour qu'il les amène à Ajdabiya dans son Land Cruiser, le trajet dure quatre jours. Ils ne sont pas restés longtemps à Ajdabiya, quelques jours plus tard ils sont allés à Benghazi dans un bus.

A Benghazi, l'ami de Mohamed est arrêté et détenu dans un centre de rétention avant d'être renvoyé en Érythrée. Mohamed reste à Benghazi, bien qu'il continue de recevoir de l'argent de la part de sa famille, il travaille au noir. Comme nous l'avons évoqué plus haut, Mohamed est parti de l'Érythrée car il ne voulait plus faire le service militaire, désormais il se considère comme un homme d'affaires, ainsi une fois en exil à Benghazi il travaille notamment comme électricien jusqu'en 2013 lorsqu'il décide de partir pour l'Europe.

---

<sup>214</sup> « Underground » est le mot qu'il a utilisé pour désigner la prison dans laquelle il était captif. Underground en anglais signifie sous-sol.

<sup>215</sup> Propos de Mohamed recueillis le 15 Avril « Ils allaient revenir, mais la prochaine fois je n'allais pas être relâché. Je ne veux plus refaire le service militaire, je veux faire du commerce, alors je suis allé au Soudan. »

Cet aspect est l'un de ceux soulignés par Bajju Mathews dans sa théorie sur les « sphères diasporiques », en effet il rappelle qu'un des facteurs qui distinguent les membres de la diaspora est le statut socio-économique qu'ils occupaient avant de quitter leur pays. Ceci est important dans la mesure où, ces personnes gardent d'eux-mêmes une représentation fortement basée sur le statut social qu'elles occupaient dans leur pays, à l'instar de Mohamed s'il a notamment travaillé comme électricien c'est parce que les outils d'électricité lui étaient familiers, il en vendait dans son magasin à Adebara. Il est fier des connaissances acquises grâce son commerce, et à l'inverse des autres Erythréens avec lesquels j'ai échangés, Mohamed est à l'aise de parler d'argent, des négociations des prix des trajets, des emplois exercés au noir aussi bien en Libye qu'en France, du fait que sa famille lui a envoyé de l'argent tout au long de son parcours migratoire et qu'aujourd'hui, à son tour il aspire à envoyer de l'argent à sa famille et faire venir certains membres de sa famille.

Pour revenir sur son récit migratoire, Mohamed quitte Benghazi pour aller à « Trablous »<sup>216</sup>. Ce trajet a duré cinq jours pendant lesquels il a changé de voitures plusieurs fois. Pendant huit jours il cherche un moyen pour traverser la méditerranée à Trablous, sans succès. Quelqu'un lui dit qu'il peut trouver plus facilement un bateau à Zouwarah<sup>217</sup> pour aller en Italie, Mohamed paie soixante-dix dollars à cette personne pour l'amener à Zouwarah. Mais c'est difficile de trouver une place sur un bateau, il paie plus de trois mille dollars pour en avoir une.

Le soir du départ, il s'installe sur un bateau gonflable avec plus de vingt autres personnes, ils passent deux nuits et un jour sur la mer avant d'être sauvés par la marine italienne. Ils montent sur le navire italien, où ils sont aidés par la Croix-Rouge, c'était le 25 mai 2013. Le jour suivant ils voient d'autres « Africains » qui étaient eux aussi échoués en mer, monter sur le navire. Une fois en Sicile, les migrants sont amenés dans un centre de détention. Mohamed y est resté pendant huit heures, avant de s'en fuir avec à peu près dix « Africains », ils ont marché pendant au moins dix-sept heures, avant d'arriver à Catane.

De Catane, il paie un jeune homme italien quatre-vingt euros afin qu'il le conduise à Vintimille. Ils ont conduit toute la nuit, et le conducteur le dépose à la gare de Vintimille. Pendant la journée, Mohamed se cache près de la gare, il attend jusqu'à quatre heures du matin pour monter et se cacher dans les toilettes du premier train qui l'amène à Nice. Une fois à Nice, il voit un train qui va à Marseille, il le prend directement.

A la gare de Marseille, il décide de sortir de la gare car il y a beaucoup de policiers et il pense qu'il y en aura moins le soir. Mais quand il revient après avoir pris un sandwich au coin, il trouve qu'il y a encore plus de policiers à la gare, mais à 20h quand le contrôleur siffle le départ du train pour Paris, Mohamed saute dedans, il fait tout le trajet enfermé dans les toilettes.

Une fois à la gare de Lyon, il reste dans ce quartier deux jours avant de rencontrer un « Africain » qui l'amène près de la gare de Montparnasse où sont les autres Erythréens.

En effet, il rencontre des migrants érythréens sans papiers comme lui, qui vont l'héberger, lui apprendre à prendre le métro, à aller du côté de la gare du Nord où Mohamed lave les fenêtres et le sol dans un café très tôt tous les matins pendant cinq mois avant de partir

---

<sup>216</sup> Contrairement aux autres, Mohamed se réfère à Tripoli comme « Trablous », le nom de la capitale libyenne en arabe.

<sup>217</sup> Zouwarah est une ville libyenne qui est sur le littoral.



à Calais. C'est cette solidarité basée sur l'appartenance à la même culture, au même pays, etc. qui cimente les liens des membres des « sphères diasporiques » dont parle Arjun Appadurai. Ces personnes se reconnaissent dans cette lutte que chacun mène loin de chez soi, ils partagent les mêmes expériences, de ce fait ils se comprennent et s'entraident.

Mohamed, deux de ses compatriotes et deux Ethiopiens sont allés à Calais dans une voiture conduite par un des deux Ethiopiens, qui savait exactement dans quel camp les déposer à Calais. Le conducteur a conseillé à l'autre Ethiopien de dire qu'il est Erythréen, car « plus souvent, ces sont les Erythréens qui obtiennent les papiers »<sup>218</sup>, ainsi ils se sont tous mis d'accord pour dire qu'ils sont tous les quatre Erythréens.

Vivre à Calais est très difficile précise Mohamed, plusieurs fois il a tenté d'aller en Angleterre sans succès, quelques fois il a failli mourir. Il dit que parfois il a réussi à monter sur un camion qui partait pour l'Angleterre mais d'autres migrants l'ont poussé afin qu'il tombe du camion qui était en train de rouler. Une fois, il a grimpé sur le camion qui transportait des marchandises, il pensait avoir réussi son entreprise quand le camion est arrivé sur le navire qui devait le conduire jusqu'en Angleterre, sauf que le conducteur l'a interpellé avec les autres migrants, les menaçant avec une arme avant de les faire descendre.

Tout au long de son séjour à Calais, Mohamed allait au Secours catholique pour avoir à manger, des vêtements, pour apprendre le français, etc. Le 09 avril 2014, accompagné d'une bénévole du Secours populaire il se rend à l'OFII de Calais pour faire sa demande d'asile et donner ses empreintes. Il attend dix mois pour avoir une réponse positive de sa demande d'asile, en janvier 2015 il est hébergé dans un établissement Adoma à Calais, il y reste jusqu'en mai 2015 lorsqu'il est conduit en bus avec d'autres réfugiés à Epernay.

Il vit à Epernay avec les autres réfugiés érythréens jusqu'en novembre 2015, quand ils sont amenés vivre à Reims. Il me dit qu'il a gardé des contacts à Paris, quand il s'y rend il est content de circuler sans crainte d'être arrêté par la police.

Je ne sais pas ce qu'envisage de faire Mohamed une fois qu'il aura fini les cours de français, il semble très à l'aise dans sa nouvelle vie à Reims, il fait des efforts pour parler français, il fréquente la mosquée située dans le quartier de Sainte Anne, il garde des contacts à Paris où il dit se rendre souvent, il dit également qu'il retourne à Epernay régulièrement car il s'y est fait des amis, il m'a confié vouloir aller rendre visite à ses amis, avec qui il a vécu à Calais, installés maintenant à Nantes. Quand je lui ai demandé s'il souhaite rester à Reims, il m'a répondu « Yes, for the moment I am staying »<sup>219</sup>

Bien que Bajju Mathew souligne les limites de la théorie d'Arjun Appadurai, néanmoins, il est important de noter que ces « sphères diasporiques » partagent plus que l'appartenance au même pays, ils partagent le plus souvent les expériences d'exil similaires. Nous avons pu nous rendre compte à travers les récits des routes migratoires des réfugiés érythréens que j'ai rencontrés qu'ils avaient plus de points communs que de points divergents, bien qu'ils n'appartiennent pas à la même ethnie, ni à la même religion, qu'ils étaient issus de milieux sociaux différents, il n'en demeure pas moins qu'ils étaient tous partis pour échapper au gouvernement d'Issayas Afeworki d'une part, et d'autre part parce qu'ils avaient le soutien de leur

---

<sup>218</sup> Propos de Mohamed recueillis, le 29 avril 2016

<sup>219</sup> « Oui, pour le moment je reste » propos de Mohamed lors de l'entretien du 29 avril 2016.

famille. Dans le cas de ces réfugiés érythréens, partir est un choix collectif approuvé par la famille ou pris en accord avec quelqu'un de son entourage, un ami, un frère ou un mari etc.

Ils ont également partagé le même itinéraire, de l'Erythrée à Reims, ils sont tous passés par le Soudan et par la Libye afin d'accéder à l'Europe, ils ont traversé la Méditerranée pour rejoindre l'Italie. Comme nous l'avons déjà évoqué, leur motivation première était de rejoindre l'Angleterre, ainsi ils ne se sont pas arrêtés en Italie et ils ne prévoyaient pas de rester en France, si ce n'est la proposition d'acquérir le titre de réfugié de l'OFII qui les a convaincus de rester.

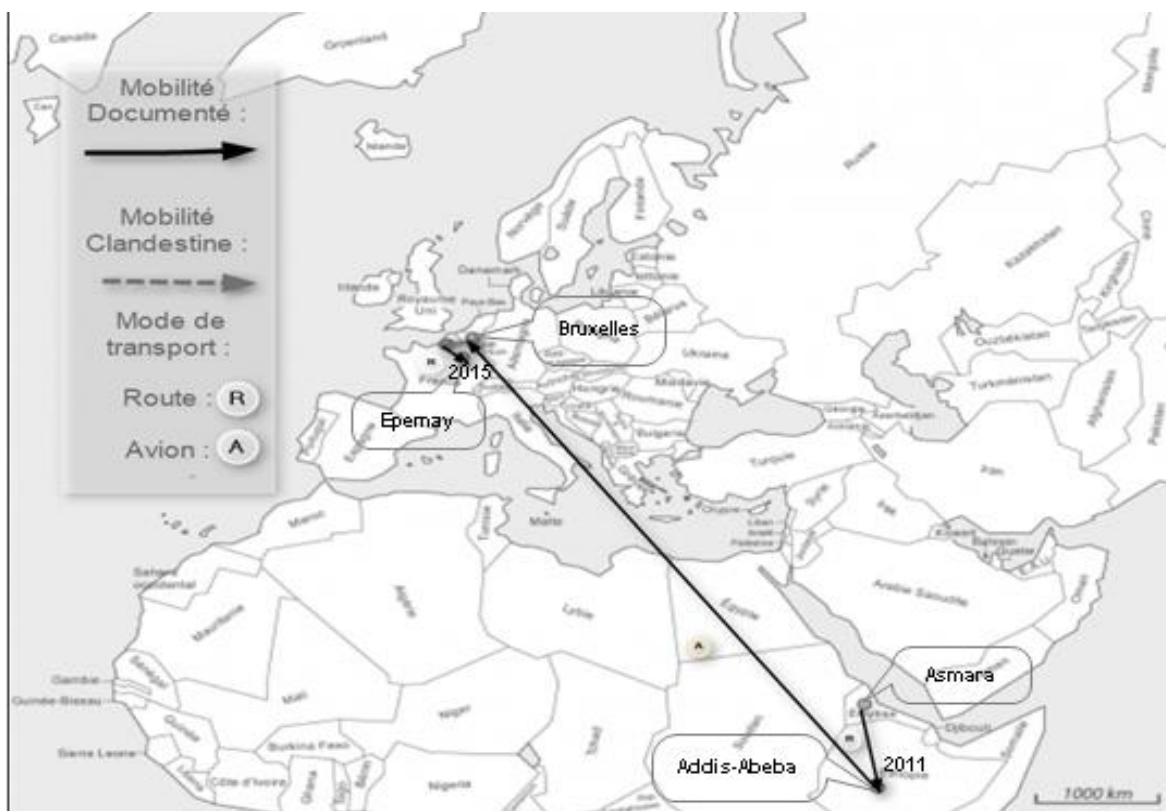
De par leurs expériences individuelles, car ils ont vécu leur parcours migratoire de façon personnelle, et qui en même temps sont collectives par leurs similitudes, j'ai pu me rendre compte qu'ils ont créé un groupe communautaire bien qu'il soit encore tôt pour évaluer son impact.

## Les deux parcours migratoires exceptionnels

Parmi les membres de ce groupe des réfugiés érythréens que j'ai rencontré, deux ne sont pas passés par la même route migratoire que les autres. En effet, ils sont venus en Europe légalement, avec un visa. Mais n'ayant pas l'intention de retourner dans leur pays, ils ont choisi de rester en Europe dans une situation illégale, nous allons maintenant nous intéresser à ces deux parcours migratoires particuliers.

### *Entrée par Europe avec un visa Schengen*

Figure 6 : Route migratoire d'Helen, une réfugiée érythréenne



Source: Eliane Rutaganira, 2016

Helen est une jeune femme née à la fin des années 1980 dans la ville d'Aduwa, au nord de l'Ethiopie. Elle est issue d'une famille érythréenne chrétienne de l'ethnie « Tigrigna », elle fait toute sa scolarité en Ethiopie, il y a douze ans elle décide de rentrer en Erythrée où elle fait plus de deux ans de service militaire avant d'être démobiliser pour cause de blessures graves.

En 2010, elle quitte Asmara dans un bus jusqu'à Addis-Abeba chez ses cousines, le trajet a duré deux jours. Elle est allée à Addis-Abeba car ses cousines pouvaient l'aider à régler les frais médicaux qui devenaient une importante charge financière pour son ménage. En effet à

Asmara, Helen est mariée à un soldat mais son ménage connaît des difficultés financières car ils ne vivent que du salaire de son mari, qui ne vient pas régulièrement, elle dit :

*« Sometimes, he gets paid every month, so he sends me money. But other times we had to wait two or three months or more without salary [...] when it was like that I went to live with his family [...] »*<sup>220</sup>

Elle ne touche pas de frais de compensation ou d'aide financier quelconque de l'armée, ainsi seul le salaire de son mari ne pouvait couvrir les besoins quotidiens du foyer et permettre à Helen de se soigner. Quand, elle part pour Addis-Abeba elle dit que c'est une situation temporaire, elle n'en a pas parlé à ses parents qui habitent toujours à Aduwa.

Elle me dit qu'elle a toujours été proche de ses cousines, qu'elles sont restées en contact par téléphone quand elle vivait à Asmara, et elle s'est confiée à elles sur ses problèmes financiers notamment et elles se sont convenues de lui payer le billet de bus pour qu'elle aille se faire soigner à Addis-Abeba et elles ont offert de lui payer ses frais médicaux.

Elle a vécu chez ses cousines pendant un an et six mois, elles ont décidé que pour sa santé Helen devait aller en Europe se faire soigner. Helen a une grande famille, certains des membres de sa famille vivent notamment en Belgique, au Royaume-Uni et en Hollande. Elles décident que Helen ira à Liège en Belgique chez une grand-tante, ainsi elles l'accompagnent faire sa demande de visa Schengen<sup>221</sup>, qu'elle obtient dès la première demande trois semaines après dépôt, elle a désormais un visa de court séjour de trois mois.<sup>222</sup>

Helen arrive à l'aéroport de Bruxelles très tôt le matin du 6 août 2011, elle a quitté Addis-Abeba la veille un peu avant minuit avec la compagnie Ethiopian Airlines. Comme tous les étrangers arrivant sur le sol européen, une fois arrivée au point de contrôle de sécurité les agents de l'immigration prennent ses empreintes, juste avant qu'elle sorte rejoindre sa famille qui l'attend en sortie de vol.

De 2011 à 2015, Helen a vécu en Belgique. Après quelques mois à Liège, elle est allée vivre à Bruxelles en collocation avec deux jeunes femmes éthiopiennes. Elle s'est fait soigner, elle a fait des « petits boulots » comme garde des enfants, le ménage chez les particuliers, etc.

Elle a notamment décidé de ne pas garder ses documents qui lui ont permis d'entrer en Europe, il ne lui reste plus qu'un acte de naissance, elle dit :

*« [...] my birth certificate is the only document I still have [...] my aunt said to bring it before I leave Addis<sup>223</sup> and I should not lose it. [...] it is proof that I am eritrean [...] yes, I showed it to OFII in Calais to show them that I am really eritrean [...] no it says I was born in Asmara »*<sup>224</sup>

---

<sup>220</sup> « Parfois, il était payé chaque mois, donc il peut m'envoyer de l'argent. Mais d'autres fois, il fallait attendre deux, ou trois voir plusieurs mois sans qu'il soit payé, dans ces cas-là il fallait que j'aie vécu avec sa famille » propos de Helen, réfugiée érythréenne installée à Reims, recueillis le 22 avril 2016.

<sup>221</sup> Un visa Schengen est un visa délivré par l'un des pays membres de l'UE « Un visa Schengen obtenu par l'un des pays membres de l'espace Schengen permet la libre circulation à son titulaire dans tout le territoire Schengen concernant les membres de l'espace Schengen de l'Union européenne ainsi que les membres de l'espace Schengen de l'AELE, jusqu'à sa validité et délai. » Informations disponibles sur le site : [www.immigration.interieur.gouv.fr/](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/) consulté le 19 mai 2016.

<sup>222</sup> Si Helen m'a révélée avoir présenté des documents éthiopiens lors de sa demande de visa Schengen.

<sup>223</sup> « Addis » doit être compris ici comme le diminutif d'Addis-Abeba.

<sup>224</sup> « Mon acte de naissance est le seul document qui me reste [...] ma grand-tante m'a dit de l'amener avant que je

Elle me dit qu'elle est restée en contact avec son mari, sa famille et ses amis par téléphone et par internet, elle est active sur les réseaux sociaux. Elle a un compte Facebook<sup>225</sup> elle y publie des photos, elle y communique avec ses amis, sa famille, elle s'y est faite de nouveaux amis, etc. Et quand elle habitait Bruxelles, elle utilisait Skype<sup>226</sup> pour discuter avec son oncle, ses cousines et ses nièces qui vivent à Londres, mais maintenant ils s'envoient des photos, des vidéos et discutent gratuitement sur WhatsApp<sup>227</sup>.

Le téléphone lui sert essentiellement à appeler son mari et ses parents, tandis que les réseaux sociaux mentionnés plus haut lui permettent de garder contacts avec ses amis, les membres de sa famille éparpillés un peu partout dans le monde, en Europe et même en France. Ceci illustre les propos de Arjun Appadurai sur le rôle des « nouvelles technologies » qui est clairement important car elles sont accessibles aussi bien à l'intérieur de l'« Etat nation » qu'à l'extérieur, dans le cas présent dans les pays d'accueil des réfugiés.

Ces sont ces « nouvelles technologies » qui ont permis à Helen d'apprendre qu'à Calais le gouvernement français offrait des « papiers »<sup>228</sup> aux demandeurs d'asile érythréens. En effet, elle rentrait chez elle quand un de ses colocataires lui a transmis un message téléphonique d'un érythréen qui était à Calais, un de ses connaissances. Ce message disait à cette jeune fille de venir à Calais au plus vite car :

*« [...] French government is giving papers to Eritreans, he will say he knows us we lived with him, but we have to go there fast. »<sup>229</sup>*

Elles sont parties le soir même avec le frère de sa colocataire, mais l'autre colocataire est restée à Bruxelles. Cette dernière devait les rejoindre le lendemain ou les jours suivants, car elle n'avait pas de papiers prouvant son identité érythréenne, alors que Helen a son acte de naissance et l'autre colocataire a un acte de mariage, qui mentionné que cette jeune femme et son époux sont érythréens et se sont mariés à Asmara.

Helen m'explique que ces deux colocataires sont effectivement éthiopiennes mais elles n'ont pas de papiers leurs permettant de vivre en Europe, alors elles ont toutes les deux cherchées des documents érythréens car elles savent qu'il est plus facile pour les érythréens d'obtenir le titre

---

ne quitte Addis et de ne pas le perdre. [...] C'est la preuve que je suis érythréenne [...] Oui, j'ai dû le montrer à l'OFII de Calais pour prouver mon identité érythréenne [...] non, il est mentionné que je suis née à Asmara » Helen me dit cela avec un sourire, ces propos ont été recueillis le 22 avril 2013.

<sup>225</sup> Facebook est « un réseau social en ligne qui permet à ses utilisateurs de publier des images, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, d'échanger des messages, joindre et créer des groupes et d'utiliser une variété d'applications. » définition consultable sur le site : [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org) (consulté le 31 mai 2016)

<sup>226</sup> Skype est « un logiciel qui vous permet de téléphoner gratuitement n'importe où dans le monde en quelques minutes, quel que soit votre situation géographique. » définition issue du site : [www.futura-sciences.com/](http://www.futura-sciences.com/) (Consulté le 31 mai 2016)

<sup>227</sup> WhatsApp est une « application mobile de messagerie multiplateforme vous permettant d'échanger des messages sans avoir à payer de SMS. WhatsApp Messenger est disponible sur iPhone, BlackBerry, Android, Windows Phone et Nokia, et oui, ces appareils peuvent communiquer entre eux ! [...]WhatsApp Messenger utilise les mêmes forfaits donnés que vous utilisez pour vos e-mails et la navigation web. En plus de l'envoi classique de messages, les utilisateurs WhatsApp peuvent créer des groupes et s'envoyer autant d'images, de vidéos et de messages audio qu'ils le souhaitent. » Définition disponible sur le site officiel de WhatsApp : [www.whatsapp.com](http://www.whatsapp.com) (consulté le 31 mai 2016)

<sup>228</sup> « Papers » ce qui signifie « Les papiers » en français, c'est ainsi que Helen a fait référence au titre de séjour.

<sup>229</sup> « Le gouvernement français donne des papiers aux érythréens, il dira qu'il nous connaît que nous vivons avec lui, mais nous devons nous dépêcher » propos de Helen, recueillis le 22 avril 2016.

de réfugié que pour les éthiopiens. Elles ont réussi à se procurer ses papiers en Belgique, Helen dit : « [...] There, it is not unusual to buy papers [...] no, real papers ».<sup>230</sup>

Le frère de sa colocataire ne les a pas déposées exactement à Calais, il devait être encore à quelques kilomètres de Calais quand leur ami est venu les chercher, ils ont marché jusqu'à un dépôt où ils ont passé le reste de la nuit et une partie de la matinée avant que leur ami ne les conduise aux bureaux d'OFII où elles ont fait la queue pendant au moins deux heures avant d'être accueillis, ils ont pris leurs empreintes, leur ont posé quelques questions, etc. Helen dit que la procédure s'est passée rapidement ensuite ils les ont expliqués comment allés se passer les prochains jours, leurs ont donné leurs titres de séjour, puis les ont envoyés dans un hôtel « B&B » à Calais où ils ont passé la nuit et le jour suivant avant de monter dans les bus qui les a conduits à Epernay.

L'ancienne colocataire d'Helen est l'une des deux personnes que je n'ai pas pu rencontrer car elle n'était pas à Reims. Elle se rend régulièrement en Belgique pour des raisons personnelles, tandis que l'autre personne que je n'ai pas pu rencontrer, ses compatriotes m'ont dit qu'il est souvent à Paris.

Aujourd'hui, comme les autres réfugiés érythréens, Helen apprend le français. Bien qu'elle le pratique un peu moins que les autres, elle m'a dit qu'à Bruxelles elle parlait souvent anglais et qu'elle comprend un peu le néerlandais. En effet, à chaque fois que nous nous voyons elle me parle spontanément en anglais alors que les autres font des efforts pour me parler français, pour me dire les nouveaux mots qu'ils avaient appris, etc.

Helen ne s'est pas rendue à Calais dans le but d'atteindre le Royaume-Uni bien, qu'elle a de la famille là-bas, s'elle me dit que bien évidemment elle souhaite se rendre à Londres un jour, mais c'est uniquement dans le but de rendre visite à sa famille. S'elle parvient à faire venir son mari, qu'elle apprenne bien le français alors elle restera à Reims. Elle m'a confié vouloir faire une formation dans les métiers de la petite enfance, elle en a parlé avec son assistant social et elle espère pouvoir y arriver et trouver un travail après.

Le cas suivant est similaire dans la mesure où la personne n'a pas suivi la route migratoire standard, ce que nous allons analyser maintenant.

---

<sup>230</sup> « La bas, ce n'est pas inhabituel d'acheter des papiers, [...] non, des vrais papiers » propos de Helen, du 22 avril 2016.

« En partant, je savais que je n'allais plus revoir ma famille avant très longtemps »<sup>231</sup>

Figure 7 : Parcours migratoire de Yusef, un réfugié érythréen installé dans la Marne



Source : Eliane Rutaganira , 2016

Yusef est né et a grandi à Asmara dans une famille de musulmane de la tribu « Afar », son épouse est mère au foyer, ils ont trois enfants, l'aîné est une fille qui est aujourd'hui mariée et deux garçons plus jeunes. Il a fait la guerre de libération dans les rangs du FPLE avant d'intégrer la marine nationale à la fin des années 1990. Jusqu'en 2013, il est basé à Massaoua tandis que sa famille vit à Asmara.

En avril 2013, il va en Turquie avec un visa court séjour car il se rend à Istanbul pour une mission de travail dont la durée était de dix jours. Yusef a l'habitude de voyager pour ses missions de travail, mais essentiellement dans les pays africains, comme le Kenya par exemple.

<sup>231</sup> « When I left, I knew I wasn't going to see my family before a very long time », Propos de Yusef recueillis le 29 avril 2016

Il a déjà envisagé de quitter son pays sans pour autant avoir une stratégie de départ car lors des missions, ils sont très surveillés. Il me dit que non seulement, ils ont pour obligation de se surveiller mutuellement, mais ils savent que dans le pays où ils vont il y a des personnes qui vont rester à proximité au cas où quelqu'un tenterait de s'échapper.

Jusqu'à ce moment-là où l'occasion d'aller en Turquie se présente, Yusef n'avait pas encore parlé à son épouse de son envie de partir. Mais quand il quitte l'Erythrée, elle est la seule à au courant de ses projets de fuite.<sup>232</sup>

Il a appris qu'il partait en mission à Istanbul que quelques semaines avant le départ, il a contacté un ami à lui qui vit en Allemagne et celui-ci l'a rappelé deux jours plus tard avec une proposition de son évason.<sup>233</sup> La stratégie consiste de s'échapper dès l'aéroport car après ça serait plus difficile ne sachant pas exactement comment va se dérouler la mission et l'hôtel dans lequel il devait être logé ne se situe pas dans Istanbul. Son ami a contacté quelqu'un qui va le récupérer à l'aéroport, il lui donne les descriptifs de cette personne qu'il va rencontrer dans « la salle fumeur » de l'aéroport après lui avoir indiqué comment y accéder il faudra qu'il le suive dans les toilettes pour qu'ils s'échangent les informations.

Une fois surplace tout se passe comme prévu, il quitte l'aéroport en métro avec un homme turc avant de prendre sa voiture pour aller chez ce dernier. Il est resté chez cette personne pendant cinq semaines, ensuite il part en Grèce avec un groupe de migrants dont des syriens et des érythréens. De la Turquie à la Grèce, ils ont marché en file indienne pendant plus de deux jours, celui qui leur guider le chemin est syrien qui connaissait le chemin, chacun devait lui donner de l'argent afin de faire partie de ce groupe.

Ils sont restés en Grèce pendant plus d'un mois, ensuite avec une dizaine d'autres migrants il a payé une place dans un bus qui les a amenés à Monténégro en passant par l'Albanie. Le trajet a duré quatre jours, en faisant de très courtes pauses. Il a passé trois semaines à Monténégro dans un camp de réfugiés, avec cinq autres personnes ils paient un taxi cents cinquante euros chacun pour les conduire en Serbie.

Au bout du deuxième jour en Serbie, ils cherchaient un moyen d'aller en Croatie en voiture, lorsqu'ils se font arrêtés et détenus pendant quelques mois dans un camp de rétention. Il a fui ce camp avec deux autres érythréens et des syriens. Lors de cette fuite, Yusef s'est blessé à la jambe, actuellement il s'est fait opérer en janvier dernier à l'hôpital Robert Debré à Reims. Son médecin dit qu'il faut attendre au moins un an pour que sa jambe se rétablisse afin qu'il puisse marcher de nouveau normalement.

Mais avant cette opération, il a dû marcher de longues heures notamment en Serbie où il ne connaissait personne à part les migrants avant qui ils avaient fui, qui eux-mêmes ne connaissaient pas le chemin. Ils sont restés plus d'une semaine en Serbie sans savoir comment ils allaient partir de là, avant de trouver un bus qui a accepté de les amener en Italie. Ils ont payé quatre cents euros chacun pour prendre ce bus de trente-deux personnes, il n'y avait pas que des

---

<sup>232</sup> « [...] my wife knew I was not coming back, we had planned for me to go to the UK where many of my friends live. [...] I want my family to leave Eritrea before my eldest boy goes to military service » Propos de Yusef lors de notre entretien du 29 avril 2016

<sup>233</sup> Yusef a deux téléphones portables, quand je lui ai demandé pourquoi il en avait deux, il me dit que c'est une habitude prise depuis longtemps. L'un, il utilise ici avec un forfait mobile, et l'autre lui sert à appeler sa famille et ses amis restés au pays. Il doit constamment recharger ce dernier, il a différentes puces téléphoniques.



migrants, mais d'après Yusef, ses compagnons et lui ont payé très chers pour que personne ne les embête sur le trajet, ils étaient assis de manière éparpillée dans le bus, et quand les autres sortaient, eux restés dans ce bus.

Le trajet a duré deux jours et demie jusqu'en Italie, quand ils sont arrivés dans une petite ville italienne, Yusef et ceux avec qui il voyageait, sont descendus du bus. Avant de prendre un autre bus, l'un des autres migrants a appelé son ami qui est venu les chercher à la gare routière de Venise. Il est resté à Venise pendant six jours puis il est parti à Nice en voiture avec quelqu'un qu'il ne connaissait pas, c'est l'érythréen chez qui il était à Venise qui l'a mis en contact avec cette personne, Yusef lui a payé à peu près cinquante euros pour le trajet de six heures au moins.

A Nice, il a habité chez la sœur de son ami qui vit en Allemagne, il y est resté jusqu'en septembre 2014. De Nice à Paris, il a voyagé dans le train du soir avec le titre de réfugié du mari de cette femme chez qui il vivait à Nice. Il avait prévu de prendre un covoiturage le lendemain de son arrivée à Paris, pour l'amener à Béthune, il l'a payé à peu près quarante euros.

Quand il est arrivé à Béthune il a renvoyé à Nice le titre de séjour avec lequel il voyait par la poste avant qu'un érythréen, avec qui il avait pris contact quand il était à Nice, est venu le chercher en voiture.

Ensemble, ils sont allés à Calais. Yusef vivait dans la Jungle « Iceberg », comme les autres érythréens avec qui j'ai échangé, il dit que c'est difficile de vivre à Calais, il rajoute que ça dû être particulièrement difficile d'y vivre pour les jeunes femmes comme Sofia et Mehret. Il me dit avoir connu Mohamed, Sofia et Mehret à Calais, bien qu'ils soient devenus plus proches une fois à Epernay puis à Reims, néanmoins ils se connaissaient à Calais. Il a certes essayé de partir pour l'Angleterre aussi, mais c'était d'autant plus difficile qu'avec l'hiver sa jambe enflait. Alors en mai 2015, quand les bénévoles du camp lui ont parlé de la proposition de l'OFII, il a sauté sur l'occasion pour avoir son titre de séjour.

Yusef a travaillé pour la marine nationale de son pays pendant de longues années, de ce fait aujourd'hui il voudrait pouvoir exercer une activité professionnelle relative au secteur de la mer. Mais avant cela, il compte rester à Reims jusqu'à ce que sa jambe se rétablisse complètement, entre temps il va continuer de suivre les cours de français.

## **2. Analyse des différents parcours migratoires**

### **Les similitudes dans leurs parcours migratoires**

Les différents parcours migratoires que nous venons d'analyser commencent tous par la décision de quitter un pays dans lequel ces personnes n'ont plus la volonté de continuer à vivre sans espoir de voir la situation dans laquelle ils vivent s'améliorer. Que ce soit pour échapper à un service militaire dont ils ne voient pas l'issue comme le cas de Thomas, ou qu'ils partent comme Yusef dans l'espoir un jour de parvenir à faire un regroupement familial en Europe ainsi épargner le service militaire à ses enfants, comme l'a fait remarquer Thiollet : « L'exil est une assurance individuelle et collective [...] » (Thiollet, 2009).

Les réfugiés érythréens installés dans la Marne que j'ai rencontré ont notamment un dénominateur commun, le service militaire. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie de ce mémoire, les jeunes et les moins jeunes essaient d'échapper à ce service militaire.

De ma compréhension, ils ne sont pas partis par désaffection pour leur patrie, s'ils sont partis c'est parce que le service militaire a été un obstacle dans leur vie.

Revenons sur la situation de Helen, au moment de sa démobilisation, le salaire de son mari militaire, ne parvenait subvenir quotidiennement aux besoins financiers de leur foyer et régler les frais médicaux des blessures de guerre de Helen. Serait-elle restée si elle touchait la pension militaire d'invalidité (PMI), que les militaires français touchent en cas de blessures, Helen m'a répondu positivement que je lui ai posé la question. Nous ne le saurons pas avec certitude maintenant puisque les conditions sont autres, néanmoins il est important de noter qu'être enrôlée dans le service militaire a engendré entre autres des problèmes financiers pour Helen et son mari. Ainsi, derrière les causes sécuritaires d'échapper au service militaire du gouvernement d'Issayas Afeworki, se cachent des problèmes économiques comme le montre le cas de Helen. C'est la pauvreté dans laquelle elle vivait qu'elle a voulu échapper afin de se soigner et aspirer à un avenir meilleur dont les membres de sa famille connaissaient à l'étranger.

Quand la mère de Mehret décide de partir vivre au Soudan avec ses enfants et Sofia, c'est surtout par peur que son mari ne revienne plus après son arrestation. Est-ce que sa famille aurait eu des problèmes avec les autorités par la suite, je n'ai pas de réponse. Toutefois, aller vivre chez son frère semble être le moyen qu'elle a trouvé afin de subvenir aux besoins de ses jeunes enfants et de la petite voisine. Au Soudan, ils y avaient une meilleure chance de survie qu'en Érythrée d'après le choix de cette mère, bien que le Soudan ne soit pas le pays le plus aisé, ce qu'elle a compris de ce fait elle ne s'est pas opposé au choix de sa fille, son gendre et son amie de partir pour l'Europe.

Pour ces réfugiés érythréens, l'exil représente non seulement une possibilité de pouvoir vivre dans un pays qui leur garantit la sécurité physique et financière, c'est également le moyen qu'ils ont de garantir « la survie des communautés restées dans le pays d'origine via les transferts d'argent des migrants et des réfugiés. » (Thiollet, 2009) Un système dont eux-mêmes ont bénéficié avant et pendant leurs parcours migratoires, d'ailleurs aujourd'hui certains continuent de recevoir de l'aide financière de leur famille en cas de besoin. Par exemple, Thomas m'a confié que son grand-frère qui habite en Italie lui envoie de l'argent quand il ne parvient pas à s'en sortir financièrement, mais il pense que l'aide financière va cesser une fois qu'il aura trouvé « un bon travail ». <sup>234</sup>

L'aide financière entre ceux restés au pays et ceux qui vivent à l'étranger est un autre point commun dans tous ces parcours migratoires. En plus des moyens de communication par téléphone et par internet, l'aide financière est un facteur très important de ces parcours migratoires. Bien qu'ils soient issus de milieux sociaux différents, ils sont tous partis avec un peu d'argent dans leur poche ou avec l'espoir de trouver un travail ou que quelqu'un, que ce soit la famille ou les amis, va les aider financièrement.

Dans la majeure partie des parcours migratoires que nous venons d'étudier, l'attrait pour l'Europe est venu d'une tierce personne de l'entourage, qui a déjà effectué cette route migra-

---

<sup>234</sup> « [...] He will stop sending me money when I find a good job » entretien de Thomas, le 28 avril 2016

toire ainsi les migrants souhaitent y arriver également. C'est de ce rôle captivant des « sphères diasporiques » dont parle Appadurai, par exemple dans le cas des réfugiés érythréens, l'attrait que « les sphères diasporiques » a exercé sur eux par différents moyens technologiques de communication quand ils étaient encore au pays et pendant leur parcours migratoire a supplanté la peur qu'ils pouvaient avoir de leur pays d'origine et des répercussions de leur fuite.

Un autre aspect que nous n'avons pas encore abordé qui est commun à ces réfugiés érythréens est la part du risque dans le parcours migratoire. Le risque est un facteur important car quand ils partent de chez eux, ils savent qu'ils s'engagent dans une entreprise dangereuse, souvent au péril de leur vie. Par exemple, quand j'ai demandé à Yusef de m'expliquer la part du risque dans son parcours, je voulais comprendre comment il est parvenu à quitter sa famille, son métier, la vie qu'il menait en Erythrée dans le but de s'embarquer sur une route migratoire qui n'est pas sans danger. Il m'a dit que la peur ne l'a jamais quitté, et c'est ce qui le gardait vigilant. Il m'a dit :

*« [...] every day you are always afraid, at night you can't sleep exactly [...] now I have my papers but I am used to not sleeping [...] yes, you listen to everything, you look everywhere, and you have to watch everyone [...] »*

Risquer sa vie semble être le prix à payer pour pouvoir d'engager sur la route migratoire, et prétendre à un avenir qui paraît meilleur. Pour Yusef, le risque est associé avec la peur qui le gardait éveillé, et la peur de se faire arrêter car il n'a pas de documents en règle. Il m'a raconté une anecdote qui est survenue alors qu'il rentrait du marché accompagné par Helen, avant que des contrôleurs de bus ne lui demandent son titre de transport Yusef a commencé à chercher son titre de séjour de réfugié, il paniquait car il ne le trouvait pas dans son portefeuille. De son côté, Helen leur tend son titre de transport et se retourne vers Yusef est lui dit en tigrigna que les messieurs ne souhaitent voir que son titre de transport, que Yusef avait dans la poche de sa chemise.

De cette anecdote j'ai compris que quand bien même Yusef a désormais le titre de séjour de réfugié, il garde cette peur d'être « sans-papiers », son expérience passée ne l'a pas quitté et face à une figure d'autorité il a comme le besoin de justifier sa présence, qu'il est ici légalement.

Les conditions de vie dans l'exil sont très difficiles, ils me l'ont tous dit. Mais ces sont avant tout des expériences personnelles bien que certains membres du groupe aient connu le même chemin migratoire, ces sont des individus qui ont des ressentis différents à des moments différents de leur vie. Ainsi, pour certains vivre à Calais fut très difficile alors que pour d'autres c'est les conditions de vie dans lesquels ils vivaient en Libye qui étaient très rude, certains ont de leur côté trouvé la traversée de la méditerranée très pénible.

## **Les points divergents de ces parcours migratoires**

Les différences de classes sociales dans leur pays d'origine est un point soulevé par Baju Mathew comme nous l'avons déjà évoqué. La différence entre un migrant issu d'un milieu social aisé et un autre d'un milieu social modeste est l'accessibilité aux moyens financiers, ce qui est un point important tout au long du parcours migratoire.

Par exemple, bien que Mohamed ait dû travailler, notamment en Libye, pour subvenir à ses besoins comme le logement, l'alimentation, les moyens de transport, etc. Il pouvait toujours compter sur sa famille pour lui envoyer de l'argent en cas de nécessité, ce qui n'est pas le cas pour Mehret et Sofia.

Surtout Sofia dont la famille habite toujours en Erythrée, elle est venue avec Mehret, son amie, dans l'espoir de parvenir à rejoindre l'Europe où vit la famille de mari de Mehret. La période durant laquelle, elles ont perdu contact avec cette famille, elles n'avaient plus personne vers qui se tourne, elles ont dû travailler souvent pour survivre.

De plus, une fois arrivée à Reims, cette divergence de classes sociales est remarquable dans le processus d'assimilation de la langue française. Pour Mehret et Sofia qui ne parlent qu'arabe et tigrigna, l'apprentissage du français est plus difficile que pour Yusef qui en plus du tigrigna et de l'arabe, il a appris l'anglais et l'italien lorsqu'il était plus jeune. Ceci cache un autre facteur de différenciation, celui de la différence entre les jeunes et les moins jeunes. Par exemple, j'ai remarqué que ces derniers s'expriment mieux en anglais que les jeunes. Ce qui peut s'expliquer par le fait que le système d'éducation érythréen a changé au cours du temps, en effet Yusef a pu apprendre ces langues à l'école car il a grandi à une période durant laquelle c'était encore possible d'apprendre l'anglais, le tigrigna, l'arabe et l'italien. Aujourd'hui, comme nous l'avons mentionné brièvement les écoliers apprennent essentiellement que l'arabe, le tigrigna et l'anglais. En termes d'exercice de langues étrangères, les moins jeunes ont plus d'aisance que leurs jeunes compatriotes.

L'autre différence à souligner, est celle des sexes et les conséquences qui en découlent. Certes le groupe de réfugiés érythréens que j'ai rencontré est assez restreint pour faire des généralités, toutefois il est important de noter qu'il y a plus d'hommes que de femmes. Ceci résulte essentiellement du fait que les conditions de vie en exil semblent plus difficiles pour les femmes que pour les hommes. Lors du récit migratoire de Yusef, à un moment il dit que le parcours migratoire est plus difficile pour les femmes que pour les hommes, il ajoute que c'était difficile pour Mehret et Sofia de vivre à Calais, et il sait cela puisque comme nous l'avons évoqué, ils se sont connus à Calais.

Il est vrai qu'il ne s'est pas étendu sur ce sujet, Mehret et Sofia n'ont plus d'ailleurs, mais lors de nos échanges j'ai compris que ça dû être particulièrement difficile pour deux jeunes femmes, sans famille, de vivre dans des conditions précaires, aussi bien dans une grande ville comme Tripoli, qu'à Calais où elles m'ont dit qu'il y a beaucoup de violences, sans donner des précisions, Sofia m'a dit que vivre à Calais a été très compliqué pour Mehret et elle.

Dans la perspective de construire leur avenir en France, l'autre facteur qui différencie les réfugiés érythréens est leur statut marital ou l'absence de celui-ci. En effet, pour ceux qui ont un mari ou une épouse et des enfants au pays, le regroupement familial est la prochaine étape qu'ils souhaitent voir se réaliser. Tandis que pour les réfugiés érythréens qui sont célibataires, sans enfants, ils aspirent à trouver un travail ou une formation qui leur permettrait d'entrer sur le marché du travail. Ils n'envisagent pas leur avenir de la même façon, car pour certains la priorité est de faire venir leur famille restée en Erythrée alors que pour les autres l'objectif est de trouver une activité leur permettant de gagner leur vie.

Bien que les objectifs soient différents, néanmoins l'une de premières étapes de leur nouvelle vie est l'apprentissage de la langue française. Ceci fait partie des impératifs de la

politique d'accueil et d'accompagnement des étrangers en France. Ce que nous allons maintenant analyser.

### 3. La Politique d'accueil des migrants en France

#### Le système d'accueil et d'accompagnement des migrants en France

*« La politique d'intégration vise à donner aux personnes immigrées les moyens de participer pleinement à la vie sociale, économique et culturelle en France et à les aider à compenser les difficultés auxquelles elles seraient confrontées dans leur parcours d'intégration. »<sup>235</sup>*

L'organisme en charge de mettre en place cette politique d'accueil et d'accompagnement des migrants en vue de leur permettre d'intégrer « pleinement à la vie sociale, économique et culturelle en France » est l'Office français pour l'immigration et l'intégration (OFII) dont nous avons déjà mentionné. L'OFII est une branche du Ministère de l'Intérieur dont les fonctions sont les suivantes :

- La gestion des procédures régulières aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques et consulaires.
- L'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'État.
- L'accueil des demandeurs d'asile.
- L'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine.

Nous nous intéressons ici au deuxième point qui porte sur « l'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'État ».

En effet, les migrants « autorisés à séjourner durablement en France » comme les réfugiés qui sont le sujet de cette étude, signent un contrat d'accueil et d'intégration avec l'Etat (CAI) établi par l'OFII. Ce contrat a une durée d'un an, renouvelable, selon le titre de séjour attribué à ces migrants qui ont le titre de « primo-arrivants ». Le CAI est signé par son attribuaire ainsi que par le préfet du département.<sup>236</sup>

Les réfugiés bénéficient de certains avantages dans le cadre du CAI, en plus d'être loger, l'OFII met en place un dispositif leur permettant d'apprendre le français, au préalable ils passent un test pour évaluer leurs connaissances du français, à partir de là ils se voient assigner une formation de la langue française, à la fin de la période d'apprentissage ils sont évalués et un

---

<sup>235</sup> Informations provenant du rapport de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) de mai 2015. Disponible sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

<sup>236</sup> Ibid.

« certificat de compétences linguistiques » leur est délivré, ce certificat leur est utile, surtout dans leur recherche d'emploi ou de formation.<sup>237</sup>

Effectivement, les réfugiés peuvent s'inscrire au Pôle emploi en tant que demandeurs de travail car en collaboration avec l'OFII, chaque département a un plan d'accueil et d'intégration qui prévoit l'accès à l'emploi et à une formation professionnelle à tous les migrants, notamment les réfugiés qui s'inscrivent au pôle emploi. Cependant, certains facteurs freinent leur accès au travail, par exemple leur niveau de français qui présent est au départ insuffisant, le manque de formation ou d'équivalence de diplôme, entre autres.

Raison pour laquelle, en attendant de palier à ces lacunes pendant cinq ans ils peuvent toucher le revenu de solidarité active (RSA), qui est un montant financier qui leur permet de subvenir à leurs besoins financiers, en attendant de trouver un emploi professionnel qui leur permet de toucher un salaire. Toutefois, le RSA n'est pas destiné qu'aux réfugiés ou aux migrants, mais « toute personne remplissant les conditions suivantes : résider en France, être âgé d'au moins 25 ans (sauf cas particuliers : femmes enceintes, etc.), disposer de ressources inférieures au montant du RSA et conclure un contrat d'insertion. »<sup>238</sup>

Ce système d'accueil et d'intégration est rendu possible par le fonds européen d'intégration (FEI) mis en application par le Conseil de l'UE en juin 2007, dans la décision n° 435/2007.<sup>239</sup> C'est dans ce cadre qu'à partir de janvier 2014, la France « [...] bénéficie d'une somme de 265 millions d'euros dont 84 millions d'euros pour le seul volet « intégration » ». <sup>240</sup> Ce montant sert à mettre en place toutes les dispositifs d'accueil et d'intégration que nous avons mentionnés, en plus de la rémunération des acteurs sociaux, comme les assistants sociaux qui participent à l'accompagnement des réfugiés dans leur recherche de logement, d'accès à la formation de la langue française ainsi qu'à la recherche de l'emploi.

## **Le processus d'accueil et d'intégration des réfugiés érythréens dans la Marne**

A leur arrivée à Epernay et à Chalons, les demandeurs d'asile érythréens avaient signé le CAI, ce titre a été renouvelé et en novembre 2015 ils ont obtenu leur titre de réfugié d'une durée de 10 ans. Une fois qu'ils ont obtenu ce titre, ils se sont installés à Reims. La loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015<sup>241</sup> stipule sur la fonction du logement accordé aux réfugiés, il est écrit :

*« Les centres d'hébergement ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement linguistique, social, professionnel et juridique des personnes qu'ils hébergent, en vue de leur intégration. »*

---

<sup>237</sup> Informations provenant du site du Ministère de l'intérieur : [www.immigration.interieur.gouv.fr/](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/) rubrique « Les dispositifs d'apprentissage du français pour les étrangers »

<sup>238</sup> Etude de l'INSEE sur le revenu minimum d'insertion, disponible sur [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

<sup>239</sup> Informations provenant du site du Ministère de l'intérieur : [www.immigration.interieur.gouv.fr/](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/) rubrique « Le fonds européen d'intégration (FEI) et le nouveau fonds asile, migration et intégration (FAMI) »

<sup>240</sup> Ibid.

<sup>241</sup> Loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015, Chapitre VII : Dispositions relatives à l'intégration des réfugiés disponible sur : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Toutefois, cette responsabilité est prise en charge par différents organes, non seulement celui qui est responsable de les héberger. Ainsi, une fois installés dans leur nouveau lieu d'habitation, les réfugiés érythréens ont été convoqués pour un jour d'intégration dans les locaux de l'OFII. Deux personnes qui y travaillent leur ont expliqué comment vont se dérouler les prochains mois après leur arrivée. En plus de la formation linguistique française, ils vont avoir une formation civique afin de les familiariser avec l'histoire et la culture française.

Une fois inscrit au pôle emploi, un assistant social va être en charge de leur dossier, ils vont avoir des entretiens avec leur assistant social afin d'évaluer ensemble la progression de leur installation. L'assistant social est un acteur important dans la nouvelle vie des réfugiés érythréens à Reims, car il se doit de répondre aux besoins d'accompagnement et de suivi de chaque réfugié selon sa situation personnelle.

Ainsi, Mehret et Sofia ne faisaient pas la même formation de français que leurs compatriotes. En effet, elles m'ont dit la personne qui leur apprend le français est quelqu'un qui parle et écrit l'arabe, elles sont dans une classe avec trois autres migrants. Tandis que Thomas, Yusef et Mebrathon (je n'ai pas pu rencontrer celui-ci car il n'est pas souvent à Reims) sont inscrits dans la même classe des débutants, leur professeur parle anglais et français, ils ont des cours de français tous les lundis et jeudis entre dix-heures et midi puis entre quatorze heures et seize heures, sur une période de trois mois avant une évaluation. Une fois, qu'ils ont validé les compétences de cette classe, ils peuvent passer au cycle supérieur quelques mois plus tard.

Helen et Mohamed sont dans un cours qui réunit de nombreux migrants, qui ont quelques notions de français. Leur professeur et certains de leurs camarades de classe ne parlent pas anglais, donc pour se faire comprendre ils doivent faire un effort de parler en français. Ce qui est bénéfique pour eux car ils font beaucoup de progrès étant obligé de s'exprimer en français. Leur cours est prévu tous les mercredis de huit heures à dix heures et de quatorze heures à seize heures. Afin de faciliter leur circulation, ils ont droit à un titre de transport gratuit sur toutes les lignes de bus et de tramway à Reims, ainsi qu'une réduction sur le transport régional.

Malgré que je n'aie pas pu la rencontrer, j'ai appris qu'une assistante sociale les aide parfois dans leurs démarches administratives. Par exemple, elle les aide à traduire les courriers administratifs qu'ils reçoivent, à remplir des formulaires nécessaires dans différentes démarches administratifs, notamment pour ceux qui souhaitent faire un regroupement familial.

En termes de RSA, Helen m'a confié qu'elle venait de toucher un peu plus de cinq cents euros au mois d'avril. Elle ne m'a pas dit le montant exact, toutefois il me semble que cela correspond à peu près à ce que touchent les autres réfugiés érythréens. Ils peuvent bénéficier de l'aide alimentaire et vestimentaire d'autres acteurs sociaux comme le secours populaires, ou encore de la Croix-Rouge.

## **Les limites et les obstacles de cette procédure dans le cas des réfugiés érythréens**

En ce qui concerne les obstacles de ce système que doivent affronter les réfugiés érythréens, nous pouvons noter l'accès à l'emploi et à la formation. Ceci parce que, certains critères rendent l'entrée sur le marché du travail difficile pour ces réfugiés érythréens, le premier

critère est celui de la langue. En effet, leur niveau de français est encore un niveau insuffisant ils ne sont pas encore capables de s'exprimer aisément en français, l'écriture de la langue française est également en frein pour le moment.

De plus, la majorité d'entre eux n'ont pas de qualification professionnelle, et ceux qui l'ont se voient dans l'obligation de fournir une preuve de leurs diplômes, la plupart du temps ils ne l'ont plus et quand bien même ils l'auraient, il faudrait établir une équivalence entre leur diplôme dans le système d'éducation française.

Bien qu'ils bénéficient du RSA, ils ont des responsabilités financières, ils doivent payer leur facture de téléphone, leur loyer qui s'élève à peu près à deux cents euros selon ce que m'a confié Helen, ils ont également d'autres besoins financiers au quotidien, sans oublier que la majorité d'entre eux doivent envoyer une aide financière à leur famille restée au pays. Ils m'ont dit avoir des difficultés financières, alors certains cherchent un travail qui leur permettra de subvenir à leurs besoins.

C'est pour cette raison que Thomas m'a dit se rendre régulièrement à Paris, surtout les weekends. Il a des amis érythréens qui lui passent des coups de fil lorsqu'une proposition de travail se présente, surtout sur le marché du travail illégal. Ainsi, j'ai appris qu'il se rend régulièrement à Paris pour décharger des camions de marchandises de nuit. Quand je lui demande comment il parvient à concilier ce travail à Paris et ses cours de français ainsi que les entretiens avec son assistant social à Reims, il me répond que quand une telle offre de travail se présente il va à Paris en fin de journée chez son ami, qui vit près du métro Stalingrad, ils partent faire le déchargement de ces camions de marchandises très tôt entre deux heures et cinq heures du matin, il a le temps de rentrer à Reims en covoiturage pour assister à son cours de français ou à un entretien.

Thomas m'a dit qu'il reste à Reims car il continue de suivre ses cours de français, il touche le RSA et peut-être qu'il va pouvoir faire une formation une fois qu'il aura son « certificat de compétences linguistiques », c'est ce qui est prévu avec son assistant social. Mais entretemps puisqu'il ne trouve pas de travail à Reims, il continue d'aller à Paris chez son ami avec qui il travaille illégalement de temps en temps. Mais parfois, durant les périodes où il n'a pas beaucoup travaillé à Paris, son frère l'aide financièrement.

Quand à Sofia, elle m'a confié vouloir aller à Nantes, car des personnes qu'elle a connu à Calais vivent désormais à Nantes, elle a rajouté qu'il y avait beaucoup d'érythréens à Nantes qu'à Reims. Sur Facebook, elle dit avoir vu de belles photos de Nantes, c'est une ville qui a l'air d'être plus belle que Reims et elle voudrait aller y vivre.

Yusef, Mehret et Helen sont chacun en train de faire un dossier de regroupement familial. Ce qui s'avère difficile pour eux car c'est le processus de regroupement familial est long et compliqué. Selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Article L313-11, modifié par LOI n°2015-925 du 29 juillet 2015 - art. 6<sup>242</sup> certains des critères exigés par la procédure de regroupement familial sont que la personne qui fait la demande doit disposer de ressources suffisantes, en fonction de la taille de sa famille, et avoir un logement convenable pour recevoir les membres de sa famille.

---

<sup>242</sup> LOI n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président de la République. Son contenu est disponible sur le site : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)



Si nous nous basons sur ce que nous avons analysé jusqu'à présent ces critères de regroupement familial ne sont pas encore réalisables pour les réfugiés érythréens. De plus, lors de mes discussions avec la directrice d'Adoma Reims, elle m'a confié que parfois ils reçoivent des documents à compléter dans le cadre du regroupement familial, par exemple, mais ils ont des difficultés à les remplir à cause de la barrière linguistique, ce qui ne fait que retarder leur dossier.

Pour tous les réfugiés érythréens, la décision de rester à Reims dépend de leur situation personnelle et de leur libre arbitre. Ils sont satisfaits d'avoir un titre de séjour valable dix ans en tant que réfugié, toutefois ce sont des personnes qui n'ont pas encore de liens sociaux assez forts pour les retenir à Reims, il me semble que ce groupe de personnes est constitué avant tout d'individus qui n'hésitent pas à aller d'un endroit à un autre tant qu'ils n'ont pas encore découvert un lieu géographique qui répond à leurs besoins.

## Conclusion

Du point de vue de nombreux érythréens, le choix de fuir leur pays d'origine est motivé par l'incertitude de pouvoir construire un avenir pour eux-mêmes et leurs familles en Erythrée. Ainsi, une fois entrés en Europe, ils demandent asile dans un des pays membres de l'UE. Ils se voient octroyer le statut de réfugié car la Convention de Genève de 1951 garantit la sécurité aux individus qui migrent dans un pays tiers, car ils craignent d'être persécuté dans leur pays d'origine.

Les enjeux économiques, politiques et sociaux sont les sources de départ des réfugiés érythréens. En effet, le contexte économique est une source d'inquiétude pour la population érythréenne, car le gouvernement contrôle le secteur privé et la majeure partie de la population active est enrôlée dans un service national dont la durée est indéterminée et le salaire est insuffisant pour permettre aux érythréens de subvenir aux besoins de base de leur famille.

Vue de l'extérieur, la situation politique actuelle en Erythrée est jugée préoccupante, puisque le pays est gouverné par un parti politique unique, le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE), qui est au pouvoir depuis 1991 lorsqu'il a gagné la guerre d'indépendance contre l'Éthiopie. Il n'existe pas de parti politique d'opposition, car les hommes politiques, les journalistes ou tout autre citoyen érythréen qui tentent de s'opposer à ce gouvernement sont arrêtés et emprisonnés, s'ils ne parviennent pas à s'échapper. Ainsi, pour de nombreux érythréens l'exil représente le seul moyen de fuir les persécutions et promouvoir leur identité individuelle.

Toutefois, le parcours migratoire est dangereux. Dès qu'ils tentent de franchir la frontière qui sépare l'Erythrée d'un pays voisin, les érythréens sont confrontés aux forces militaires qui ont le « droit de tirer pour tuer » sur toute personne qui essaie de quitter le territoire national illégalement. Afin de passer la frontière, les migrants doivent payer des sommes d'argent très importantes aux militaires et/ou aux passeurs.

Les migrants sont souvent victimes d'exploitation tout au long de leur parcours migratoire. Pour pouvoir traverser des frontières terrestres et maritimes, ils doivent payer des larges sommes d'argent à différentes personnes, des passeurs essentiellement, afin de pouvoir accéder à un pays dans lequel ils pourront avoir une sécurité aussi bien économique que physique. Néanmoins, le danger de l'exil ne s'arrête pas aux frontières, car tant qu'ils n'ont pas de document légal leur permettant de séjourner dans un pays autre que le leur, les migrants sont à l'affût des autorités qui peuvent les arrêter à tout moment. Au vu des pays d'accueil, bien souvent la migration représente :

*« [...] une menace pour l'intégrité territoriale de l'État, dans l'acception la plus classique du concept de sécurité nationale. Danger pour l'indépendance économique, la stabilité sociale ou l'identité culturelle d'un pays, les migrations sont aussi souvent présentées comme une menace non conventionnelle pour la sécurité d'un régime social ou politique. » (Thiollet, 2009)*

Ce contexte aux frontières souligne les divergences de logiques Nord/Sud en termes de sécurité. D'une part, les migrants, souvent venus des pays du sud, tentent d'entrer dans les pays du nord car ils fuient des situations d'insécurité dans leurs pays d'origine, d'autre part la venue de ces migrants est souvent considérée comme une « menace » pour la sécurité des pays d'accueil.

Par ailleurs, dans un contexte de globalisation, Arjun Appadurai souligne le rôle des nouveaux acteurs issus de ces mouvements migratoires. D'après lui, « les mouvements de réfugiés, d'activistes, d'étudiants et de travailleurs, forment le creuset de l'ordre politique post-national » (Appadurai, 200, p. 50). En effet, l'influence de la diaspora érythréenne est reconnue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. A l'intérieur, elle a tenu un rôle important pendant la lutte de l'indépendance, puis lors la guerre de 1998-2000 contre l'Éthiopie, elle s'est mobilisée pour lever des fonds afin de soutenir financièrement le FPLE.

Or, les liens entre la diaspora et le gouvernement se sont détériorés à partir du moment où la diaspora remet en question les choix politiques du gouvernement. Dès lors, les personnes qui tentent de fuir le pays ont bénéficié du soutien financier de la diaspora. Par ailleurs, celle-ci n'a cessé de garder des liens avec la famille restée au pays à travers différents moyens technologiques de communication, comme le téléphone ou internet. De plus, les transferts de fonds venus des érythréens de la diaspora ont permis de financer des parcours de migrants.

La diaspora érythréenne est un acteur important dans le choix de l'exil des réfugiés. Du point de vue des migrants, la diaspora représente l'espoir de construire un avenir meilleur dans un pays du nord pour soi et ensuite pour sa famille. Les entretiens des réfugiés érythréens prouvent l'influence de cette diaspora. En effet, la majorité des personnes interrogées ont confié avoir quitté leur pays avec l'aide d'une personne vivant à l'étranger. A travers les différents moyens de communication, notamment les réseaux sociaux, les personnes restées au pays aspirent à mener la vie que la diaspora dépeint mener à l'étranger.

Une fois arrivés en France, les érythréens interrogés sont majoritairement allés à Calais dans l'espoir de traverser la Manche pour accéder à la Grande-Bretagne, où un grand nombre d'érythréens est installé. Mais, lorsque le gouvernement français leur a fait la proposition de leur octroyer le statut de réfugié en échange de renoncer au projet d'aller en Grande-Bretagne, ils ont accepté de prendre un nouveau départ en France.

Le gouvernement français a mis en place une politique d'accueil, d'accompagnement et d'intégration pour tous les migrants qui signent le contrat d'accueil et d'intégration. A la signature de ce document, les réfugiés érythréens ont eu accès aux avantages de ce dispositif. En effet, ils ont un logement, ils assistent à des cours de français, ainsi qu'à une formation civique pour les familiariser avec l'histoire et la culture française, ils touchent un revenu de solidarité actif pendant cinq ans en attendant de pouvoir être formé à un métier qui leur convient. Tout ceci avec l'aide des acteurs sociaux qui ont pour mission d'assurer un accompagnement et une insertion dans leur nouvelle vie aussi bien professionnelle que sociale.

Néanmoins, ces réfugiés érythréens sont installés dans la Marne depuis mai 2015. La durée de leur séjour dans la Marne est insuffisante pour analyser l'efficacité des politiques françaises en matière d'asile par rapport aux cas des réfugiés érythréens que nous avons pu rencontrer. Nous pouvons imaginer que d'ici deux ou trois ans, ce serait intéressant de mener une étude auprès de cette population afin de comprendre l'aboutissement de la politique française d'accueil et d'intégration dans leur vie.

Par ailleurs, cette politique d'accueil et d'intégration des migrants en France s'inscrit dans un contexte plus global, qui est celui d'une « crise migratoire ». L'entrée des migrants en Europe est soumise à la fois à une politique de fermeture des frontières aux portes de l'UE, dont

la cause principale sont les enjeux géopolitiques au Moyen-Orient, ainsi que la nécessité de répondre à une urgence humanitaire des populations qui fuient des persécutions.

## Bibliographie

### Ouvrages et articles scientifiques

- APPADURAI Arjun. « Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation ». Paris : Payot, 2001. ISBN : 2228900001
- ARON Raymond, « Démocratie et totalitarisme », Paris, Gallimard. 1965
- BAYROU Agnès, « Découvrir le totalitarisme. Parcours intellectuel de Leszek Kolakowski », Revues françaises d'histoire des idées politiques, n°31, 2010, p.161-180.
- BERTHOMIERE William et CHIVALLON Christine. « Les diasporas dans le monde contemporain ».Paris : éd, KARTHALA et MSHA, 2006.ISBN 2845868146
- BESSORA et BARROUX, « Alpha: Abidjan-Gare du Nord », Bandes dessinées hors collection. Gallimard Jeunesse, 2014, p. 128. ISBN: 2070656411
- BUSINO Giovanni, « Élités et élitisme, chapitre VII : Recherches historiques sur les élités », Paris, 1992.
- CLAPHAM Christophe, « Guerre et Construction de l'Etat dans la Corne de l'Afrique », critique internationale, 2000, p.93-111.
- CONNELL Dan, « Escaping Eritrea: Why they flee and what they face », Middle East Report, 2012, n°264, p.2-9
- FOUCHER Michel, « Fronts et frontières : Un tour du monde géopolitique », Paris, Fayard. 1991 ISBN: 9782213026336
- GHEBREHIWET Yosief, « Romanticizing Ghedli », Dissident Diaries, 2013. Disponible sur le site internet officiel de Dissident diaries : [www.dissidentdiaries.wordpress.com](http://www.dissidentdiaries.wordpress.com) (Document consulté et téléchargé le 10 mars 2016)
- JAFFRELOT Christophe et LEQUESNE Christian. « L'Enjeu Mondial. Les migrations ».Paris : Presses de SciencesPo-L'Express, 2009.ISBN : 978272461131
- JEANGENE Vilmer Jean-Baptiste et GOUERY Franck, « Érythrée. Un naufrage totalitaire », Presses Universitaires de France, 2015, p.329, ISBN : 9782130631262
- KOSER Khalid, « Une diaspora divisée ? Transferts et transformations au sein de la diaspora », numéro de la revue : POLITIQUE AFRICAINE N°085, Réfugiés, exode et politique, Editions Karthala, 2002
- LACOSTE Yves, « Dictionnaire de géopolitique ».Paris, Flammarion.1995.ISBN: 9782080351074
- LAVERGNE Marc, « L'Erythrée, de la conquête de la liberté à la réduction en esclavage : hors de la mondialisation, point de salut ? » [Rapport de recherche] GREMMO. 2015.

- MARCHAL Roland, « Rivalités et tensions dans la Corne de l'Afrique », Puissances d'hier et de demain. L'Etat du monde, La découverte, Paris, 2014, p.230-236.
- NAFI Kurdi, « L'Erythrée une identité retrouvée », Paris. Karthala. 1994. ISBN: 9782865374984
- NEWELL Stephanie. « The Power to Name: A History of Anonymity in Colonial West Africa ». Ohio University Press, coll. « New African Histories », 2013.
- PRUNIER Gérard, « L'Ethiopie contemporaine », Paris. Karthala. 2007. ISBN : 9782845867369
- PIANTONI Frédéric. « L'enjeu migratoire en Guyane française une géographie politique ». Guyane : Ibis rouge éd, 2009. ISBN: 9782844503275
- RODGERS Lucy Rodgers, GRITTEN David, OFFER James and ASARE Patrick, « Syria: The story of the conflict », Article publié par BBC World News, Middle East, 2016.
- ROSIERE Stéphane. « Géographie politique & Géopolitique : Une grammaire de l'espace politique ». Ellipses Marketing : éd, 2007. ISBN : 2729832130
- ROSIERE Stéphane, « Dictionnaire de l'espace politique géographie politique et géopolitique », Armand Colin, 2008. ISBN: 9782200346386
- THIOLLET Hélène, « La Mobilité dans la Corne de l'Afrique : entre urgence humanitaire et contrainte sécuritaire », FRANCE: Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI), Vol. 21, n° 121, 2009. ISSN : 09957367

## **Documents et Rapports internationaux**

- Article du Haut-Commissariat pour les réfugiés *le nombre des réfugiés syriens dépasse quatre millions pour la première fois*, disponible sur le site de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés [www.unhcr.fr](http://www.unhcr.fr)
- Asylum and the European Convention on Human Rights, ISBN 92-871-4441-9
- Commission européenne n° 2007/2004 du Conseil (du 26 octobre 2004, JO L 349 du 25.11.2004) article sur Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, FRONTEX, créée en 2004. Le document est disponible en format PDF sur le site : [www.unodc.org](http://www.unodc.org) (consulté le 13 avril 2016)
- Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le rapport (CADH) 275/03, article 19 c. Erythrée, 41e session ordinaire, 16-30 mai 2007, décision, §87
- Discours du 9 septembre 2015 tenu par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne depuis 2014, *L'état de l'Union en 2015: Le moment de l'honnêteté, de l'unité et de la solidarité*. Ce discours est disponible sur le site de la Commission européenne : [www.europa.eu/](http://www.europa.eu/)

Etude réalisée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM), *Les diasporas somaliennes et érythréennes en Suisse*, réalisée par Philipp Eyer et Régine Schweizer en août 2010. Disponible en version PDF sur : [www.bundespublikationen.admin.ch/](http://www.bundespublikationen.admin.ch/)

Ministère de la Défense, l'étude Prospective et Stratégique N°1506462877, *Erythrée : Dynamiques Sociales et Représentations de la figure Présidentielle* faite par Mélanie Soiron-Fallut en mars 2015. Disponible sur le site : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

Fonds des Nations unies pour l'enfance connus sous l'appellation UNICEF, est une agence onusienne qui promeut et défend les droits de l'enfant depuis 1946. [www.unicef.org](http://www.unicef.org)

MALMSTROM Cecilia, commissaire chargée des affaires intérieures, *Le régime d'asile européen commun*, document de l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa [www.europa.eu](http://www.europa.eu)

Rapport du Parlement européen sur l'asile dans les États membres de l'Union européenne, janvier 2000.

Rapport d'INSEE, *Un recentrage des moyens d'État autour de l'accueil et de l'accompagnement des primo-arrivants*, rendu publique en mai 2015. Disponible sur [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne Article 78, point 3 du Journal officiel de l'Union européenne, 30.3.2010. Disponible sur le site officiel [www.europa.eu/](http://www.europa.eu/)

Traité franco-britannique du Touquet de 2003 qui statue sur *mise en œuvre de contrôles frontaliers dans les ports maritimes de la Manche et de la mer du Nord*. Informations disponibles sur : [www.senat.fr/](http://www.senat.fr/)

### Articles de presse :

Article de l'express *Migrants: Cazeneuve accusé de vider la "jungle de Calais" avant les régionales*, publié le 08 novembre 2015 disponible sur le site [www.lexpress.fr/](http://www.lexpress.fr/)

Essai sur la Suffisance française : Chapitre 4 La monarchie, absolument suffisante 1610 – 1715, disponible sur : [www.essaisuffisancefrancaise.blogspot.fr/2012/03/chapitre-4-la-monarchie-absolument.html](http://www.essaisuffisancefrancaise.blogspot.fr/2012/03/chapitre-4-la-monarchie-absolument.html)

Entretien d'Issayas Afeworki au magazine, Africa news, disponible sur le site du ministère d'information de l'Erythrée [www.shabait.com](http://www.shabait.com)

MOTTIER Louise, 160 000 réfugiés à répartir dans l'UE : le défi de la Commission européenne, Article de Nouvelle Europe, publié le Jeudi 7 janvier 2016, disponible sur [www.nouvelle-europe.eu/node/1938](http://www.nouvelle-europe.eu/node/1938) , consulté le 13 avril 2016

## **Documentaires, films et autres ouvrages visuels et audio:**

Emission de France Inter « Migrants et passeurs en Méditerranée » diffusé 26 avril 2015

Conférence de presse du président français, François Hollande diffusé sur France24 du 7 septembre 2015, disponible sur [www.youtube.com/watch?v=452zMHYW2aU](http://www.youtube.com/watch?v=452zMHYW2aU)

Emission C/Politique de France 5 diffusé le 24 janvier 2016 dont un des invités était Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, disponible en replay sur : [www.france5.fr/emissions/c-politique](http://www.france5.fr/emissions/c-politique)

Reportage de France3 Champagne-Ardenne, *l'arrivée des demandeurs d'asile érythréens à Epernay*, dans lequel Franck Leroy, maire d'Epernay s'exprime disponible sur le site [www.france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais](http://www.france3-regions.francetvinfo.fr/nord-pas-de-calais)

Conférence au Musée de l'Histoire et de l'Immigration intitulée, *Le « marché » de la migration et ses acteurs (1990-2010)*, de Virginie Guiraudon, directrice de recherche au CNRS, Centre d'études européennes, Sciences Po, le 24 Novembre 2011 disponible sur [www.histoire-immigration.fr/2011/8/passeurs-et-passages](http://www.histoire-immigration.fr/2011/8/passeurs-et-passages)



## Tables des figures

Figure 1 : Relocalisation des réfugiés en Europe	7
Figure 2 : La Carte géographique de l'Erythrée	13
Figure 3 : Parcours migratoire de Thomas, un réfugié érythréen	44
Figure 4 : Route Migratoire de Mehret et Sofia, deux réfugiées érythréennes	48
Figure 5 : Parcours migratoire de Mohamed, un réfugié érythréen installé dans la Marne	52
Figure 6 : Route migratoire d'Helen, une réfugiée érythréenne	57
Figure 7 : Parcours migratoire de Yusef, un réfugié érythréen installé dans la Marne	61

## Résumé

Mots-clés : Réfugié, Erythrée, Diaspora, Migration

Ce mémoire porte sur la complexité des raisons de départ de l'exil des réfugiés érythréens. De prime abord, ils fuient leur pays dans l'espoir d'atteindre un pays qui puisse leur garantir la sécurité physique et économique. Une fois installés dans ce pays d'accueil, ils ont la possibilité d'envoyer de l'aide financière à leur famille restée au pays.

Toutefois, le choix du pays dans lequel ils se dirigent, prouve que les itinéraires migratoires sont également attachés à des logiques de réseaux culturelles. Ils vont vers tel ou tel pays car ils savent que dans ce pays ils vont y retrouver des érythréens qui s'y sont installés auparavant. Ainsi, le fait de se diriger vers un pays en particulier s'explique particulièrement par l'existence d'une communauté diasporique dans ce pays d'accueil.

## Abstract

Keywords: Refugee, Eritrea, Diaspora, Migration

This memoir illustrates the complication behind the reasons why Eritrean refugees flee their country. The primary aim is to be able to settle in a country that guarantees their physically and economic safety. Once they settle in that country, they are able to provide financial aid to their families who still live in Eritrea.

However, at the end of their migration route, the country they target to reach is linked to cultural networks. Indeed, Eritrean migrants decide to go to a country in particular because they already know that there are Eritreans who already live there, thus who can help them settle in the new country. Thereby, they choose a particular country to go to due to their link with members of an Eritrean diaspora living there.